

**AVIS ET CONTRIBUTIONS  
DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DU GRAND NANCY  
SUR LA PÉRIODE  
2001 / 2007**

<b>FÉVRIER 2002</b>	<b>Avis de synthèse sur le Projet d'agglomération</b>	<b>p 2 à 5</b>
<b>MAI 2002</b>	<b>Avis sur le 5<sup>ème</sup> Programme Local de l'Habitat (PLH)</b>	<b>p 6 à 9</b>
<b>MAI 2002</b>	<b>Contribution sur le Réseau de villes du sillon lorrain</b>	<b>p 10 à 14</b>
<b>JUIN 2004</b>	<b>Avis sur l'aménagement de la Place Stanislas</b>	<b>p 15 à 20</b>
<b>JUIN 2004</b>	<b>Avis sur le Centre des Congrès</b>	<b>p 21 à 34</b>
<b>FÉVRIER 2006</b>	<b>Contribution n°1 Projet d'agglomération</b>	<b>p 35 à 51</b>
<b>OCTOBRE 2006</b>	<b>Contribution n° 2 Projet d'agglomération</b>	<b>p 52 à 64</b>
<b>FÉVRIER 2006</b>	<b>Avis sur le Plan de Déplacements Urbains (PDU)</b>	<b>p 65 à 72</b>
<b>JANVIER 2007</b>	<b>Avis sur le Projet d'agglomération</b>	<b>p 73 à 107</b>
<b>OCTOBRE 2007</b>	<b>Avis sur le Projet ARTEM</b>	<b>p 108 à 118</b>
<b>OCTOBRE 2007</b>	<b>Contribution sur l'aménagement de la Place Thiers</b>	<b>p 119 à 125</b>

**Avis de synthèse  
du Conseil de Développement  
réuni en séance plénière le 25 février 2002  
sur le Projet d'Agglomération**

**LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT :**

- **institué** par délibération du Conseil de Communauté du Grand Nancy, le 19 décembre 2000, dans le cadre des dispositions de la Loi du 25 juin 1999, dite Loi Voynet, constitué et installé par le Président de la Communauté Urbaine du Grand Nancy le 12 octobre 2001, a, parmi ses missions, « une fonction consultative auprès du Conseil de Communauté et est représentatif des milieux socio-économiques et associatifs ».  
« Il intervient sur saisine du Président de la Communauté Urbaine du Grand Nancy, ou par auto-saisine ».
- **saisi** officiellement par le Président du Conseil de Communauté, en date du 9 novembre 2001, pour émettre un avis sur le projet d'Agglomération du Grand Nancy, a réuni ses diverses instances, Bureau, Commissions et Conseil, auditionné les élus de l'Agglomération en charge des divers dossiers pour préparer cet avis.

Le Conseil tient à saluer l'appui marqué qu'il a reçu des services de la Communauté et de l'Agence de Développement et d'Urbanisme de l'Aire Urbaine Nancéienne (ADUAN).

**LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DU GRAND NANCY COMPOSÉ DE REPRESENTANTS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE TIENT A :**

- **rappeler** qu'il s'engage à apporter sa contribution, à la vie de l'agglomération, en toute indépendance et dans le seul intérêt public.
- **marquer** sa détermination à appréhender les questions dont il est saisi ou dont il s'auto-saisit en toute neutralité.
- **poursuivre** sa mission au-delà de l'examen du Projet d'Agglomération par une étude plus fine de quelques-unes de ses déclinaisons, toutes questions que la Communauté Urbaine lui soumettra et les sujets que les commissions souhaitent développer sur le Projet d'Agglomération.

**LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DU GRAND NANCY :**

- **apprécie** la démarche engagée par la Communauté Urbaine du Grand Nancy à travers le Projet d'Agglomération, proposé dès 1997 et dégageant les lignes de force à un horizon de 10 ans.
- **relève** que, sans être un document de programmation, ce projet définit avec précision des objectifs et des orientations, éclairant le choix des actions à venir.
- **se félicite** de l'approche coordonnée entre les développements économique, urbain

et la recherche de cohésion sociale, l'ensemble étant replacé dans le cadre d'un développement durable des ressources et des équipements.

- **exprime** sa satisfaction de voir le projet d'agglomération prendre en compte son interaction avec les espaces géographiques de proximité et les dimensions régionale, nationale et européenne.
- **insiste** sur l'indispensable synergie entre le Projet d'Agglomération et les Contrats de Ville pour renforcer la cohésion sociale de la communauté de vie.

De façon plus précise sur les grands thèmes contenus dans le Projet d'Agglomération, le Conseil de Développement en matière de :

### **Développement économique et urbain**

- **insiste** sur la nécessité d'inscrire le développement de l'agglomération en lien avec les territoires de proximité qui l'entourent **et souhaite**, à cet effet, la mise en œuvre d'une dynamique de coopération associant tant les entités urbaines que les structures de coopérations intercommunales.
- **adhère** à l'idée de faire du Tripode « Toul – Lunéville – Pont à Mousson » développé autour du Grand Nancy un carrefour stratégique mais **considère** tout aussi vitale la construction d'une métropole Nancy – Metz, seul niveau territorial de taille européenne.
- S'agissant des secteurs porteurs de l'économie locale, **en appelle** à une plus grande transparence en matière de choix stratégiques.
- **encourage** à des choix clairs en matière de secteurs porteurs en recherche, l'agglomération devant être « tirée » par un nombre limité de pôles d'excellence.
- **souhaite** que soit organisée une réflexion, en toute objectivité, sur la possible extension urbaine, et qu'à ce titre soient précisés les projets de développement des sites Solvay et Plaines Rives Droites.
- **Approuve** totalement la volonté de faire du Site Gare, entrée de ville, un site de référence en matière « d'attractivité communautaire » d'autant plus nécessaire avec l'arrivée du TGV.

- **Environnement et déplacements**

- **adhère** à l'idée d'émettre un avis sur l'actualisation du Plan de Déplacement Urbain à intervenir avant le 15 décembre 2003.
- **demande** que soient revus à la lumière des nouveaux modes de transport urbain, régionaux et nationaux, les dessertes et les interconnexions des réseaux,
- **insiste** pour que soient examinées les priorités de réalisation des lignes du tram. S'agissant de la ligne 1, la continuité du rail entre les deux terminus s'impose. Pour les deux lignes complémentaires le matériel doit être compatible avec celui de la ligne 1,
- **s'inquiète** des difficultés dans le fonctionnement du tram et s'interroge sur les choix à

faire des matériels futurs,

- **souhaite** une étude pour la création d'un parc de location de véhicules non polluants, ou de tout autre mode de déplacements pouvant se présenter, ce parc fonctionnant sur le mode « cyclotop »

- **recommande**

- la création de nouvelles haltes du train, en premier lieu secteur quai de la Bataille pour desservir notamment, le C.H.U. et la Maternité.
  - une amélioration du cadencement des dessertes de banlieue
  - la déviation du transport de fret transitant par la gare de Nancy sur la ligne Toul-Pont-Saint-Vincent-Blainville
- **reconnait** le besoin d'investir lourdement sur la création de voies périphériques délestant la circulation en centre ville et assurant une réelle diminution de la pollution,
  - **préconise** une étude concernant une politique tarifaire unifiée attractive intégrant les stratégies des différentes collectivités gestionnaires.

- **Politique de la ville et cohésion sociale**

- **recommande** une politique active de l'emploi, en lien avec les autres organismes publics chargés de ces questions, plus particulièrement dans les zones d'habitat social,
- **souhaite** que soient examinées les conditions de création de lieux inter-institutionnels rassemblant les différents acteurs de l'insertion ou agissant sur les problèmes de précarité.
- **note** que les actions relatives à la santé, (au sens de l'OMS : bien être physique, mental et psychique) faites dans les quartiers et les communes, sont encore peu fédérées au niveau de l'agglomération,
- **demande** à la communauté d'impulser une réflexion, en associant tous les partenaires, afin de définir une politique globale de santé, prenant en compte à la fois la prévention et l'aspect curatif ainsi que la problématique du vieillissement de la population de l'agglomération.
- en **appelle** à un effort pour penser des actions originales afin de prévenir les actes délictueux. Elle **souhaite** que des initiatives comme le « soutien à la parentalité » et « l'éducation au civisme » soient mises en œuvre,
- **approuve** les dispositifs comme les Groupements Locaux de la Délinquance et les « Maisons du Droit et de la justice » qui contribuent à un moindre taux de délinquance dans différents quartiers d'habitat social.
- **considère** que l'objectif de mixité sociale doit prioritairement prendre en compte la lutte contre la ségrégation sociale. Cet objectif doit se traduire par un remodelage des quartiers « sensibles », c'est-à-dire par des opérations de démolition-reconstruction et par une meilleure répartition des populations « en difficultés » sur l'ensemble de l'agglomération.
- **demande** le renforcement de la création de logements adaptés, pour les populations aux problématiques spécifiques.

- **Politique culturelle et cadre de vie**

- **se montrera** attentive aux problèmes d'alimentation en eau, de pollutions et de nuisances,
- **estime** nécessaire une meilleure information des citoyens sur les grands projets notamment sur le volet « aménagement de la Meurthe » sous ses aspects écologiques (gestion des crues, création de bassins de rétention), économiques (création de nouvelles zones d'activités, de nouveaux quartiers...), et éventuellement par le biais d'expositions semi-permanentes,
- **souhaite** une extension de la compétence communautaire sur des équipements et services à vocation « Bassin de vie », tels le Palais des Congrès, les grandes et moyennes salles de spectacles, dans le cadre d'une stratégie culturelle communautaire,
- **se prononce** pour la création d'un office du tourisme communautaire et la coordination des activités culturelles.
- **s'inquiète** dans une démarche néophyte que l'alimentation en eau de l'agglomération dépende des seuls points de prélèvement sur la Moselle,
- **demande** que soient mises en place des mesures pour éviter toutes pollutions et des moyens de sécurisation pour pallier toute éventualité,
- **insiste** sur l'impérieuse nécessité de l'aménagement des équipements sportifs au bénéfice des handicapés.

## EN RÉSUMÉ LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DU GRAND NANCY :

- **manifeste** sa satisfaction de voir l'Agglomération Nancéienne engagée dans un Projet d'Agglomération ambitieux, ouvrant des perspectives de plus grand rayonnement à court et moyen terme.
- **considère** le projet d'Agglomération, pris dans sa globalité, à la mesure de l'ambition du Grand Nancy, au sein de la métropole, avec la Région Lorraine dans la perspective d'une dynamique Grand Est, aux plan national et européen, le projet s'inscrivant dans une démarche résolument prospective.
- **souhaite** qu'une attention particulière soit portée à l'image et à la promotion du Grand Nancy.
- **regrette** les délais très courts de saisine du Conseil de Développement l'empêchant d'exprimer un avis plus construit.
- **demande** que la Communauté Urbaine du Grand Nancy associe étroitement le Conseil de Développement aux réflexions ultérieures sur le Projet d'Agglomération.
- **émet** un avis positif sur le projet d'agglomération : base solide de contractualisation avec l'ensemble des partenaires concernés (Etat, Région, et autres collectivités), sous réserve du respect des équilibres financiers et budgétaires, tout en souhaitant que soient prises en compte les diverses remarques formulées par le Conseil de Développement.

## AVIS DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT SUR LE 5° PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 28 mai 2002

Le Conseil de Développement réuni le 28 mai 2002 a adopté à l'unanimité l'avis sur le 5° PLH proposé par les commissions 3 et 4 du Conseil.

Après avoir pris connaissance des trois documents préparatoires au 5° PLH (diagnostic, actions, orientations), les commissions 3 et 4<sup>1</sup> du conseil de développement considèrent que les objectifs et les enjeux énoncés sont intéressants et pertinents.

Les conseillers souhaitent toutefois que la Communauté Urbaine définisse plus concrètement les opérations à mettre en œuvre afin de réaliser ces objectifs et qu'elle se donne les moyens financiers à la hauteur des enjeux.

Plus précisément, ils expriment leurs avis sur les points qui suivent.

### LOGEMENT DES POPULATIONS AUX BESOINS PARTICULIERS

#### **Concernant les personnes handicapées :**

Il s'agit prioritairement, pour les personnes qui présentent un handicap relativement faible –quelle que soit la nature du handicap-, de favoriser un habitat en milieu ordinaire au centre du tissu urbain ; pour cela il faut non seulement adapter les logements existants mais aussi aménager, à tous niveaux, une meilleure accessibilité.

Pour les personnes moins autonomes –physiquement et/ou mentalement-, il convient d'innover et de penser, par exemple, un type d'habitat regroupé mais intégré dans un ensemble qui ne leur soit pas exclusivement réservé, avec à proximité des services d'aide au maintien à domicile; celui-ci devrait se situer à faible distance d'un arrêt de tram.

#### **Concernant les populations en grandes difficultés :**

Il convient d'adapter les logements aux caractéristiques de ces populations (par exemple des logements de grande taille pour familles nombreuses) mais aussi et surtout, si l'on veut favoriser la mixité sociale, de prévoir conjointement à l'adaptation et à la réhabilitation de l'habitat des dispositifs d'accompagnement social susceptibles d'aider à la création ou à la récréation de rapports sociaux conviviaux.

On pourrait par exemple créer des postes de médiateurs sociaux, développer la fonction de médiation des gardiens –concierges, etc.

Un autre cas est celui des gens du voyage :

il apparaît important d'aménager en nombre suffisant des aires de stationnement adaptées aux besoins de cette population, d'assurer un accompagnement social facilitant la cohabitation et l'intégration dans les quartiers, et de répondre à une démarche volontaire de sédentarisation d'une partie de la population en tout

<sup>1</sup> Commission 3 : Politique de la ville et cohésion sociale ; commission 4 : Politique culturelle et cadre de vie.

premier lieu par une offre de logements adaptés, et possiblement, pour ceux qui n'auraient pas anticipé les exigences et les contraintes de la sédentarisation, la possibilité de création de terrains familiaux d'accueil ; ces derniers seraient conçus comme une étape dans le processus de sédentarisation.

Il conviendrait également de réfléchir à la capacité d'accueil et à la conception d'un habitat adapté à l'arrivée de nouvelles populations immigrées.

Le logement des demandeurs d'asile en cours de régularisation pose aussi problème. La Communauté urbaine pourrait attirer l'attention de l'Etat sur cette question.

### **Concernant les personnes âgées :**

Il est indispensable de tenir compte de l'allongement de la durée de la vie et du désir très vif des personnes âgées— même en perte d'autonomie— de ne pas quitter leur domicile. L'adaptation des logements existants et leur meilleure accessibilité doivent être alors recherchées en priorité.

Du fait des évolutions familiales, certains ménages âgés peuvent souhaiter un habitat plus adapté sans rompre leurs liens sociaux. La possibilité d'accéder à un habitat aménagé de qualité ou à un habitat nouveau à proximité de leur domicile actuel ou du domicile de leurs proches doit être encouragée.

Bien que la population âgée ne relève pas directement des compétences de la Communauté Urbaine, les conseillers consultés considèrent que la question est à la frontière des politiques sociales et de celles du logement.

Aussi, une réflexion globale de la Communauté Urbaine est souhaitée sur :

\*\*\*le devenir des logements-foyers souvent mal adaptés aux besoins d'une population vieillissante,

\*\*\*l'implantation et/ou le maintien de commerces et de services de proximité proches des résidences de personnes âgées (logements-foyers et résidences dont la population vieillit),

\*\*\*la nécessité d'une politique concertée d'urbanisme réservant des terrains en milieu urbain pour la construction éventuelle de nouveaux hébergements collectifs.

Par ailleurs, les conseillers souhaitent que la Communauté conduise une réflexion singulière afin d'anticiper d'éventuelles difficultés d'hébergement des personnes vieillissantes et célibataires d'origine étrangère. Se pose en particulier la question de l'évolution et de la restructuration de certains foyers, tels que ceux de la Sonacotra ou encore les Foyers de Travailleurs Isolés.

D'une façon plus générale, les membres des deux commissions souhaitent attirer l'attention des élus communautaires sur la gestion du parc de logements adaptés aux situations des personnes vieillissantes et personnes handicapées : au-delà de la nécessaire adaptation des logements existants, il conviendrait d'organiser par la suite une gestion globale du dit parc, et de coordonner l'offre et la demande.

### **Concernant les étudiants :**

Plusieurs éléments doivent être pris en compte :

Il n'est pas question de créer de nouveaux logements mais de conduire une vaste entreprise de rénovation des cités universitaires mobilisant davantage les partenaires publics afin que celles-ci puissent offrir des chambres aux normes modernes, c'est-à-dire confortables, agréables et comprenant des toilettes et douche individuelles. Il s'agirait aussi de prévoir le câblage de ces résidences et de favoriser l'accès aux ressources informatiques.

Celles-ci pourraient aussi et ainsi être proposées temporairement à des personnes de passage, comme des étudiants, des chercheurs, des enseignants, des stagiaires de la formation continue, qu'ils soient français ou étrangers.

L'amélioration du logement étudiant est en effet un facteur du développement de

l'enseignement supérieur et donc de l'attractivité de l'agglomération.

C'est pourquoi le Conseil de développement insiste sur l'impérieuse nécessité d'accélérer la rénovation complète du parc des résidences universitaires de l'agglomération de Nancy.

La Communauté Urbaine devrait également engager dès à présent une étude avec les porteurs du projet ARTEM pour envisager les diverses modalités de réponse aux besoins de logement pour les étudiants du futur site de Molitor.

### **Concernant les jeunes :**

Il s'agirait ici de vérifier, au moyen d'une enquête, l'importance des effectifs de jeunes sans abri, qu'ils soient en « errance » ou en situation de rupture familiale sans pour autant relever des structures classiques d'hébergement de marginaux ou de jeunes travailleurs.

## **RENOVATION DU PARC PRIVE**

Si la rénovation du parc privé des logements s'avère nécessaire, il faut noter un obstacle important : la non-rentabilité des immeubles et appartements anciens conduit les propriétaires privés à ne pas engager de travaux d'amélioration.

\*\*\*Il est suggéré que la Communauté Urbaine joue un rôle d'alerte auprès des instances nationales en faveur d'une révision de la fiscalité qui pèse lourdement sur les bailleurs privés et les empêche d'investir dans la rénovation et l'entretien de leurs propriétés foncières.

\*\*\*Les conseillers souhaitent que les propriétaires privés et leurs représentants soient davantage associés aux réflexions en la matière et que la Communauté Urbaine initie le montage d'opérations mixtes d'habitat public/privé.

## **MIXITE SOCIALE ET RENOUVELLEMENT DU PARC DES LOGEMENTS**

Plusieurs idées ont été (ré) affirmées avec force.

**La mixité sociale** est une notion abstraite à laquelle on préfère celle de « lutte contre les ségrégations ».

Si on entend par mixité la suppression des ghettos, alors il faut considérer plusieurs éléments :

\*\*\****La cité est un mélange de populations diverses et de fonctions multiples*** : habiter, travailler, consommer, se divertir, se rencontrer, etc. Aussi, si l'on veut rétablir des équilibres dans les villes, il ne faut pas se limiter au bâti et à l'architecture, mais prendre en compte globalement l'idée d'urbanisme et d'emploi, c'est-à-dire penser un tissu urbain global qui présente des logements adaptés à toutes les couches de la population mais aussi des commerces, des univers de travail, des services aux populations (crèches, cantines...), des espaces de rencontres et d'échanges, des lieux de loisirs et de sports, des espaces verts, etc.

\*\*\**La mixité ne peut se concevoir qu'en prenant en compte trois conditions :*



**\*Le renouvellement urbain ne peut se faire qu'en entreprenant des opérations conjointes de démolition et de reconstruction qui permettent de répartir autrement les populations.**

**\*La répartition de l'habitat social sur l'ensemble des communes de l'agglomération est nécessaire, mais elle doit se faire davantage dans le cadre d'un effort collectif partagé. L'objectif de mixité sociale ne peut réussir que dans le cadre d'une véritable politique communautaire fondée sur la mise en action d'une solidarité nouvelle entre les communes.**

**\*La coopération inter-organismes de logement social réalisée dans le cadre d'Union Solidarité doit s'étendre à l'ensemble de la problématique de l'habitat.**

SEANCE PLENIÈRE CONSEIL DE DEVELOPPEMENT CUGN

## CONTRIBUTION DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

MISE EN ŒUVRE D'UN

### RESEAU DE VILLES DU SILLON LORRAIN

#### **I-DE L'AVIS A LA CONTRIBUTION**

Le conseil de développement a été saisi par le Président de la CUGN sur la création d'un réseau de villes du Sillon lorrain.

La commission " développement économique et urbain " a eu à se pencher sur ce projet.

Des complications dans le calendrier de notre Assemblée n'ont pas permis la rédaction d'un projet d'avis qui aurait pu être présenté en plénière.

En effet, la convention-cadre du réseau de villes est à présent signée.

Néanmoins, la commission s'est réunie à plusieurs reprises sur le dossier après un premier échange en plénière avec le Président Rossinot qui nous a présenté sa vision des enjeux.

Des écrits ont donné lieu à échanges ; ils ont été également discutés en bureau.

Le bureau a décidé de la nécessité de présenter en plénière un texte qui ne peut être un avis mais davantage une contribution.

Cette contribution, qui est soumise au débat et éventuellement amendée sera transmise à la Communauté Urbaine bien évidemment.

**Elle constitue le point de départ d'un travail d'observation sachant que la mise en œuvre du Sillon Lorrain va se faire à travers des programmes d'actions.**

**Notre conseil se propose donc de porter un autre regard dans environ 12 à 24 mois pour formuler une nouvelle contribution ou un avis sur la réalisation des ambitions et objectifs annoncés dans la Charte du Sillon Lorrain.**

#### **II- CONTRIBUTION DU CONSEIL**

##### **1-Intérêt de la démarche**

**Le conseil estime que la dynamique de réseau de villes peut constituer un vecteur majeur du développement régional.**

Le Sillon Lorrain doit pouvoir contribuer à " estomper " les conflits d'intérêt qui ont nui et nuisent encore à la région lorraine.

Pour le conseil, même si les identités de chacune des parties du Sillon sont à respecter, la recherche de complémentarités fortes entre les entités est à promouvoir.

Si les projets de chacun sont à prendre en compte dans le sens où ils permettent de renforcer une identité particulière, la volonté de construire sur certaines thématiques des projets communs semble impérative.

La lisibilité du Sillon ne peut en effet se faire que sur la seule addition des projets particuliers respectifs.

L'émergence d'une dynamique commune du Sillon doit être effective.

**Le conseil tient cependant à dire son attachement au renforcement du binôme Nancy-Metz sachant qu'à son avis l'avenir de la métropole lorraine repose très fortement sur ce noyau dur.**

Bien que comprenant la stratégie du Sillon s'appuyant entre autre sur l'élargissement nord-sud, il apparaît en effet essentiel d'organiser davantage les synergies entre Nancy et Metz.

**Le conseil partage cependant la volonté affichée de “ renforcer les liens entre les quatre agglomérations ” et de “ partager la lecture des forces et faiblesses du Sillon et de ses agglomérations ”.**

**Le conseil prend acte du souhait exprimé par les promoteurs du Sillon de “ ne pas négliger les apports possibles des espaces intermédiaires constitués des communautés et des communes du Sillon ”, nécessité pour établir une continuité de développement sur la totalité du Sillon.**

A ce titre, **le conseil souhaite ardemment que soit effectivement recherchée la cohérence avec les autres démarches territoriales.** Une première traduction de cette volonté à rassembler très largement les initiatives doit effectivement se décliner dans l'élaboration des SCOT, futurs schémas de cohérence territoriale.

**Au final, le conseil souhaite que cette démarche de Sillon Lorrain :**

- génère** une dynamique de **coopérations fortes entre les villes du Sillon** au service du développement de l'ensemble du territoire régional
- s'articule** avec les **projets et objectifs des espaces intermédiaires** dans le cadre de l'élaboration des schémas de cohérence territoriale
- s'intègre** pleinement dans la **logique de développement du territoire lorrain** organisé par l'Etat et l'ensemble des collectivités territoriales majeures que sont la Région et les départements.

## **2-Les axes de travail, la promotion d'actions prioritaires**

### **A-Se déplacer sur le Sillon Lorrain**

**Le conseil approuve la volonté affichée de faire émerger des partenariats forts en matière de politiques de transport.**

Les déplacements sur le Sillon Lorrain constituent un enjeu majeur pour les relations inter-villes et plus généralement pour le développement régional.

**La banalisation des transports en commun sur le Sillon, l'ouverture du territoire régional vers le Nord et le Luxembourg et vers le sud pour une**

irrigation complète des deux axes principaux vers les Vosges représentent des clés essentielles de la réussite du développement territorial à 20 ou 30 ans.

**Le conseil estime donc nécessaire qu'évolue rapidement l'offre de transports en commun sur le Sillon et à ce titre, il ne peut qu'encourager l'engagement à aller de l'avant par l'intermédiaire d'un partenariat fort entre les autorités organisatrices de transport.**

**Le conseil en appelle à davantage d'innovation en la matière** : développement de l'inter modalité et organisation des changements de mode grâce à un système d'information performant, titre unique, tarifs attractifs, nouveaux axes de transport et points d'arrêts liés aux migrations pendulaires et aux nouvelles réalités urbaines,...

**Le conseil estime vital que des solutions soient étudiées et mises en œuvre pour améliorer les performances des axes de transport Nord-Sud et Est-Ouest** ; les projections de saturation et les conflits de trafics sur ces axes annonçant à moyen terme leur asphyxie.

Ainsi, dans le cadre d'une approche globale des moyens de transport, **il apparaît important au conseil que les maires du Sillon Lorrain participent avec les autres collectivités et l'Etat à la recherche d'un consensus pour la programmation des propositions de créations d'infrastructures.**

**Le conseil prend acte des débats lancés dans notre pays et notre région sur ce dossier complexe et a pris connaissance des récentes déclarations et propositions des maires du Sillon Lorrain.**

N'ayant pas à ce jour engagé de réflexion approfondie sur ce chantier, **le conseil ne peut émettre de réaction aboutie.**

**Il s'en tiendra pour l'heure à en appeler à la recherche d'un consensus régional**

Sachant que le déblocage de tels dossiers impliquant des décisions de l'Etat requiert l'affichage d'un accord partagé par toutes les " forces locales " concernées.

**Le conseil enregistre avec satisfaction le projet de mise en cohérence et de développement des infrastructures à haut débit.**

Un tel objectif devrait concourir à l'accroissement de l'attractivité lorraine, à condition que la mise en œuvre de ce chantier s'articule effectivement avec la mise en œuvre de la boucle du quattropôle.

## **B-Accroître le développement économique**

**Le conseil se félicite de la volonté affichée de faire progresser la promotion des filières fortes communes sur le Sillon et dans le même temps de tenter d'organiser la cohérence de leur développement.**

**Le conseil, à ce propos, estime nécessaire de clarifier les intentions locales en matière d'aide au développement de l'activité logistique.**

**Il serait dommageable en effet qu'un manque de cohérence conduise à la fragmentation territoriale de cette filière et qu'une absence de cohérence au niveau régional provoque au final son affaiblissement.**

Pour le conseil, la démarche du Sillon doit être partie prenante d'un Schéma régional de la filière Logistique.

**Enfin, le conseil regrette l'absence de référence au chantier du transfert de technologie, d'incubation et de pépinières d'entreprises.**

**Il espère pouvoir être rassuré par les promoteurs du Sillon lorrain, de leur**

volonté d'engager une politique commune en la matière.

## **C-Renforcer le potentiel universités-recherche**

**Le développement des universités et de la recherche** constitue également un axe essentiel du développement régional et **le conseil se félicite qu'il soit mis en avant.**

**Le conseil regrette cependant que la part faite à cette action soit aussi réduite** alors que le contexte futur de démographie étudiante négative oblige à beaucoup d'imagination.

**Il est dommage qu'à aucun moment il ne soit pas fait état de la nécessité de coopérations fortes, de mise en commun, de " partage des rôles " sur ce levier majeur que représente l'offre universitaire de recherche.**

Que l'accent soit mis sur l'accueil étudiant est une excellente chose, mais le conseil estime qu'il faudra aller au-delà pour que la Lorraine et ses villes universitaires demeurent attractives.

**Le conseil aurait souhaité que soit mise en avant la volonté de la construction d'une identité Lorraine ou d'un " label Lorraine " en matière de services aux étudiants.**

A ce titre, le conseil prolonge ce qu'il a dit précédemment s'agissant des transports collectifs.

**L'attractivité étudiante reposera en partie sur la qualité des transports dans les villes, sur le réseau TER et sur l'inter modalité des transports sans oublier le coût des titres de transport.**

**L'enjeu transport dans le " dossier université-recherche " représente pour le conseil un élément fort de l'attractivité régionale et de villes universitaires.**

S'agissant du volet recherche, le conseil tient à souligner **l'absence d'actions sur l'accueil de chercheurs en Lorraine.**

Si l'accueil des étudiants constitue un élément important du développement régional, celui des chercheurs (de renommée internationale mais aussi jeunes chercheurs) l'est autant.

**Le conseil espère un engagement fort des élus sur ce terrain de l'accueil des chercheurs en Lorraine.**

## **D-Asseoir un rayonnement culturel et touristique**

**Le conseil a pris acte d'engagement sur les volets culturel, sportif et logistique.**

**Il se félicite de la tentative affichée en matière culturelle de rechercher les complémentarités entre équipements et structures.**

**La volonté d'accroître l'offre, de promouvoir cette offre sur l'ensemble du Sillon tout en respectant les identités de villes paraît aller dans le bon sens et ne peut qu'être encouragée..**

Pour le conseil, **la promotion d'une démarche de coopération culturelle amorçant la lisibilité d'une offre régionale doit être ardemment soutenue.**

**La création d'un pass-musée est peut-être le premier signe de cet**

**engagement politique et on doit s'en féliciter.**

Enfin, **le conseil pense que la lisibilité culturelle régionale est à construire** et que la Lorraine doit impérativement faire émerger une identité forte au travers son pôle culturel et touristique.

### **III-En conclusion**

Le conseil estime que **le suivi de la mise en œuvre de la Charte du Sillon Lorrain devrait permettre**

**-de mesurer la réalité de l'engagement réciproque des parties du Sillon  
-et de constater la réalité des cohérences entre la dynamique du Sillon et celles des autres entités territoriales.**

D'où la nécessité pour notre assemblée d'analyser durant les prochains mois la concrétisation du projet acté par la Charte.

**Le Conseil devra donc tenter d'affiner cette contribution à la fin 2003 car celle-ci reste, pour l'heure, avant tout plus une approche globale qu'un jugement fin des actions engagées par les porteurs du projet du Sillon Lorrain.**

## AVIS DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

### LA PLACE STANISLAS

Juin 2004

#### Préambule

Pour le 250<sup>ème</sup> anniversaire de la place Stanislas, la Communauté Urbaine a décidé d'accompagner la Ville de Nancy dans la requalification du patrimoine du XVIIIème et donc de procéder au réaménagement de la place grâce à un nouveau plan de circulation en réservant son usage aux piétons et aux activités urbaines.

Le Conseil de développement valide unanimement la décision de piétonisation de la place Stanislas visant à valoriser cet ensemble patrimonial prestigieux et à accroître l'attractivité de la Ville.

Au cours de six réunions, le groupe thématique a travaillé sur 3 axes :

- l'accessibilité à la place Stanislas
- l'animation de la place et de ses abords
- la cohérence avec les autres projets du centre ville

Le Conseil tient surtout à exprimer sa préoccupation devant la complexité du problème, concernant les conditions d'accès et de circulation.

#### I – ACCESSIBILITE DE LA PLACE

Le Conseil a examiné les conditions de déplacements résultant de la fermeture de la place Stanislas à la circulation, et propose des mesures concrètes qui pourraient contribuer à améliorer la situation. Le Conseil soutient fortement le principe d'une évaluation des actions mises en place en matière de plan de circulation, de jalonnement et de stationnement, etc... dans les différents quartiers concernés par les reports de trafic et souhaite une réactivité en cas de dysfonctionnements constatés.

Le Conseil exprime son inquiétude pour la rentrée de septembre sur deux points :

- simultanéité des travaux de la place Stanislas avec ceux de la réfection du pont Vayringe qui oblige à des déviations de circulation dans le secteur Nord jusqu'au mois d'octobre.
- rabattement des lignes de bus de la banlieue Est sur le tram alors que le matériel roulant fait encore l'objet d'une attention particulière pour obtenir une fiabilité totale.

Le Conseil suggère donc que des mesures de sauvegarde soient étudiées en

cas de dysfonctionnements majeurs, notamment par la mise en place de dessertes en transports en commun par des véhicules légers venant compléter le réseau actuel.

Le Conseil a axé ses réflexions sur les deux domaines suivants :

## 1) Les déplacements

**a) Sur les transports en commun**, le Conseil sera attentif au dispositif et aux conditions de rabattement des lignes de bus sur le tram, particulièrement au niveau de la place Barrois.

Il demande le réexamen de la ligne de minibus dans le centre ville dont l'utilisation est insuffisante, pour mieux l'adapter, mieux la faire connaître, la rendre plus lisible, avec une tarification plus attractive.

**b) Sur la circulation des voitures individuelles** et par rapport au plan de circulation proposé par la Communauté Urbaine et la ville de NANCY, le Conseil s'interroge sur les reports de trafic prévus dans des secteurs qui apparaissent déjà fortement saturés comme par exemple la rue des Tiercelins, le Cours Léopold, le Faubourg des 3 Maisons et la Ville Vieille.

Le Conseil évoque quelques pistes qui pourraient améliorer la situation : inversion du sens de circulation rue de Serre, mise à double sens rue Braconnot et inversion du sens de circulation Grande Rue pour éviter un report trop important sur le Cours Léopold.

Le Conseil s'interroge sur le devenir de la place Carrière qui deviendra difficilement accessible ainsi que sur celui du parking Vaudémont.

Le Conseil soutient donc l'idée d'une réflexion complémentaire sur le plan de circulation à la fois dans une perspective plus large (démarche PDU, nouvelle vocation du secteur Marcel Brot à relier au centre ville, ...) et une étude à plus court terme sur le fonctionnement de la rue Saint Nicolas, des rues de la Salle, des Jardiniers et Charles III.

**c) Sur les déplacements piétons** : les parcours piétons devraient être améliorés dans leur qualité, leur traitement (fleurissement par exemple), dans leur confort, dans leur sécurité (éclairage par exemple), mieux signalés par un jalonnement approprié.

Le Conseil propose 3 cheminements qui mériteraient cet effort, à savoir : la liaison depuis le parking Carnot ou le parking Léopold vers la Ville Vieille, la liaison entre la Ville vieille et la place Stanislas par la Grande rue, et à moyen terme, la liaison entre le futur parking de l'Île de Corse et le centre ville par la rue Saint Georges.

**d) Sur les autres modes** : le Conseil considère que les déplacements à bicyclette devraient être améliorés non pas forcément par des aménagements spécifiques type bande cyclable ou piste cyclable mais par une sécurisation de leur déplacement que l'on pourrait envisager par le développement des zones 30 sans oublier le développement et l'intégration de parkings vélos protégés et sécurisés.

Le Conseil mentionne aussi les expériences menées dans d'autres villes comme la mise en place de minibus à la demande à AIX-en-PROVENCE sur des circuits bien identifiés et le système des voitures électriques en location mis au point par l'INRIA et testé actuellement par la ville nouvelle de SAINT QUENTIN en YVELINES ; ces dispositifs



pourraient contribuer à améliorer l'accessibilité au centre ville.

**e) Pour les personnes handicapées** : la place doit rester accessible en leur accordant, par des dispositifs de gestion des accès, une autorisation ; de même que l'accès des médecins doit être possible en cas d'urgence.

**f) Sur le jalonnement** : un effort devrait être fait en vue de faciliter l'accès depuis l'Est vers le quartier Saint Sébastien, le marché, la Ville Vieille. La période des travaux devrait être mise à profit pour tester le jalonnement provisoire qui sera mis en place dès juillet 2004.

## 2) Le stationnement

**a) La tarification** : le Conseil considère que le stationnement en surface (le plus recherché) devrait être consacré à la courte durée avec un tarif peu élevé qui augmenterait ensuite très vite pour la moyenne et longue durée.

Les parkings souterrains devraient être surtout destinés aux usagers qui stationneraient pour de la moyenne ou longue durée de façon à libérer les espaces de stationnement réservés sur la voie publique.

Les tarifs de soirée pour les parkings sont mal connus alors qu'ils sont particulièrement attractifs.

D'une façon générale, la communication pour une meilleure information sur l'organisation et l'utilisation des parkings devrait être développée.

Le Conseil demande aussi qu'une réflexion soit menée sur la politique globale de tarification du stationnement avec les concessionnaires, et peut être d'autres partenaires comme les commerçants.

**b) L'accessibilité au parking du marché** : constatant qu'une part non négligeable des utilisateurs de ce parking provient aujourd'hui de la rue Sainte Catherine et probablement demain par la rue Saint Dizier, l'accessibilité du marché en venant du Sud devrait être améliorée. Des solutions devraient donc être étudiées pour favoriser son accès.

### c) Le parking Ile de Corse

Le Conseil considère que ce projet est indispensable dans un souci d'équilibre entre l'Ouest fortement équipé (secteur gare et quartier Saint Sébastien) et l'Est de l'agglomération.

Ce parking pourrait aussi contribuer au développement commercial de la rue Saint Georges par rapport à la rue Saint Jean et résoudre l'accessibilité au centre ville depuis la banlieue Est avec la fermeture de la place Stanislas qui va rendre le parking Vaudémont difficilement accessible.

Compte tenu des échéances de réalisation du parking Ile de Corse, il serait

préférable de profiter des espaces qui vont être démolis pour aménager un parking provisoire dans l'attente du parking souterrain.

## d) Le parking Barrès

Pour le parking Barrès, sa requalification, son traitement, ... tant dans sa partie intérieure que dans sa partie extérieure (rez-de-chaussée notamment) sont indispensables pour qu'il soit attractif.

Ce parking, facilement accessible depuis la rue Sainte Catherine contrairement au parking Vaudémont, devrait être affecté essentiellement aux usagers de moyenne durée et non pour des déplacements pendulaires avec stationnement toute la journée.

Le Conseil propose que les administrations, collectivités locales voire commerçants, banques, ... qui prennent des abonnements pour le stationnement de leurs salariés, étudient un transfert sur d'autres parkings plus éloignés et, plus globalement, le Conseil souscrit à la démarche des plans de mobilité d'entreprises qui incitent à l'usage d'autres moyens de déplacements que la voiture, libérant ainsi l'occupation de stationnement au centre ville.

## II – ANIMATION DE LA PLACE ET DE SES ABORDS

Le Conseil a procédé à une réflexion globale, en listant, sans être exhaustif (voir liste en annexe) toutes les manifestations possibles pouvant être mises en œuvre sur la place Stanislas et ses abords (Place Carrière, Arc Héré, etc...) et par une rencontre avec les principaux "occupants" des établissements institutionnels donnant sur la place, au cours de laquelle il s'est étonné d'un manque réel de concertation.

**1) Rencontre avec les établissements** : le Conseil, ayant constaté qu'il n'y avait aucune réflexion sur l'utilisation future de la place, notamment pour les institutionnels (Opéra, Musée des Beaux Arts, Grand hôtel) émet le vœu que soient imaginées des activités d'animations nouvelles (exposition de sculptures, concerts extérieurs...)

**2) Les terrasses** devraient être aménagées impérativement avec un système de chauffage pour l'hiver. A cet égard, une charte (conditions d'utilisation du domaine public, normalisation du mobilier ...) qui d'ailleurs semble être attendue par les différents commerçants riverains, s'avèrerait totalement nécessaire.

**3) Une étude devrait être entreprise sur une structure de qualité, modulable et éventuellement transparente** pour toutes les manifestations qui devront être abritées (Livre sur la Place par exemple) pour obtenir une homogénéité.

**4) De plus, la nomination d'un régisseur ou d'un comité de liaison** semblerait s'imposer afin d'assurer une bonne coordination de toutes les animations.

**5) L'Arc Héré** devrait être traité par de l'éclairage, des traitements de sols plus clairs, etc... pour accueillir des expositions, des animations culturelles, des projections de films avec sonorisation (exemple de la ville de Vienne).

**6) Les rues et espaces aux alentours de la place Stanislas** devraient aussi être intégrés dans les lieux d'animation (place Carrière, rue Stanislas, rue Sainte Catherine, Arc Héré,...). A ce titre, le Conseil décèle une vocation de la rue Stanislas vers les métiers de la

restauration (actuellement 12 restaurants sur 30 commerces) mais qui supposerait une adaptation de l'aménagement de la rue à ce type d'activités.

Par ailleurs, le Conseil préconise le **développement de 2 types de circuits** :

- un circuit touristique entre la place Stanislas et la Ville Vieille à pied ou par un attelage
- un circuit économique par des navettes de bus qui desserviraient les parkings, les stations tram et divers sites périphériques de la place.

### **III – COHERENCE AVEC LES AUTRES PROJETS**

Le Conseil trouve pertinent de réfléchir sur la cohérence avec les projets à court et moyen terme sur l'agglomération : quartier gare avec l'implantation du Centre des Congrès et le départ de la prison Charles III, le centre commercial Marcel Brot, le secteur Ile de Corse, la 2<sup>ème</sup> ligne de transport en site réservé, ...

Le Conseil suggère ainsi une étude sur un nouveau système d'irrigation du centre ville pour tous les modes de déplacements, dans le cadre de la réflexion du PDU, mais souhaiterait des étapes dans la mise en œuvre, sans attendre la totalité du dispositif.

En effet, l'aboutissement des projets et notamment sur la 2<sup>ème</sup> ligne de transport en commun ou le Boulevard Urbain Meurthe Canal, prévu à l'horizon 2010, paraît trop éloigné pour conserver le plan de circulation actuel qui n'assure pas une accessibilité suffisante au centre ville.

### **ADOPTÉ A LA MAJORITÉ**

Pour : 35 voix

Contre : 1 voix

Abstentions : 3 voix

Le Président,  
Jacques PIERSON

## ANNEXE

### LISTE DE PROPOSITIONS DE MANIFESTATIONS

#### ➤ Pour le printemps :

- marché aux fleurs qui pourrait d'ailleurs être étendu sur la place Carrière
- rallye de Lorraine et exposition de voitures de mode
- fête des Mères
- animations sur les métiers de bouche
- la campagne à la ville étendue peut être aussi sur la place Carrière
- métiers d'art
- exposition de sculptures
- cérémonies de remise des diplômes universitaires (type Harvard)

L'idée est quand même de garder une certaine qualité dans ces animations, animations qui devraient être ponctuelles et non permanentes puisque la place doit rester un lieu de promenade et c'est peut être plus la place Carrière qu'il faut animer dès lors qu'elle a, en tout cas, un retentissement sur la place Stanislas.

#### ➤ Pour l'été :

- l'Europe
- la "plage Stanislas"
- "siestes" musicales
- le festival chant choral
- le festival des confréries
- pique nique géant
- bouquinistes
- puces
- films projetés sur façade
- animations sportives

#### ➤ Pour l'automne :

- le Livre sur la Place : à cette occasion, il faudra peut être réfléchir à un chapiteau plus transparent plutôt qu'un espace qui est aujourd'hui très confiné
- accueil des nouveaux nancéiens
- festival NJP avec des petits concerts à l'extérieur
- fête de Saint Fiacre sur les légumes
- Saint Hubert - chasse à courre

#### ➤ Pour l'hiver :

- fête de Saint Nicolas
- patinoire de décembre (après la Saint Nicolas) jusqu'à février (implantation sur les places Carrière ou Stanislas ?)

Une conclusion sommaire à propos du coût de ces animations a consisté à évoquer des montages avec recherche de partenariats notamment institutionnels ou privés.

## AVIS DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

### LE CENTRE DES CONGRÈS

Juin 2004

#### I - PREAMBULE

Le Conseil de Développement du Grand Nancy a été appelé à travailler sur le projet d'aménagement du Quartier Gare.

Cette sollicitation de la Communauté Urbaine devrait donner lieu à une ou des productions du Conseil de Développement dans un terme plus lointain.

Il a été cependant demandé au Conseil de Développement d'émettre, dans un délai relativement « serré » des réactions et un avis sur le projet de création d'un nouveau Centre de congrès à Nancy.

Le Conseil, pour répondre à cette « commande », a adopté la méthodologie suivante :

- audition(s) de Mr François Pélissier, Vice-Président de la Communauté Urbaine
- auditions(s) de Mr Gérard Rongéot, Directeur de l'ADUAN et de certains de ses collaborateurs,
- audition de Mr Jean-Claude Hanneuse, Directeur du Palais des Congrès de Nancy,
- auditions de Mr Didier Ract-Madoux du cabinet Second Axe,
- réunions du groupe de travail spécifique « Palais des Congrès-Espace Gare » à partir de grilles de questionnement et réalisation d'un avant-projet à l'adresse du bureau du Conseil,
- échanges au sein du bureau et réalisation-adoption par ce dernier du projet d'avis pour débat en séance plénière.

#### II - A PROPOS DE L'OPPORTUNITE DE REALISER UN NOUVEAU CENTRE DES CONGRES

Même si la commande de la Communauté Urbaine passée au Conseil de Développement n'est pas ou n'est plus de savoir si « il faut faire ou ne pas faire » un nouveau Centre de Congrès, **il apparaît incontournable de dire aux élus ce que le Conseil pense d'une telle initiative.**

Pour le Conseil, la question de savoir si finalement l'outil Centre de Congrès relève de l'indispensable est après tout légitime.

L'objectif de la Communauté Urbaine étant de garantir, voire mieux encore de développer de l'attractivité, on peut s'interroger si le choix d'un autre grand équipement n'aurait pas été plus judicieux pour jouer une fonction de levier au bénéfice d'une image plus dynamique.

##### ***II-1 Le Palais des Congrès n'est plus un outil satisfaisant***

Le Conseil de Développement, sur cette question, estime en effet que l'actuel Palais des Congrès

- ayant une existence de plus d'un quart de siècle est aujourd'hui **inadapté**,
- **nécessiterait de lourds investissements pour une « remise à niveau »**, lesquels de toute façon n'engendreraient pas un véritable rattrapage pour être compétitif et attractif,
- **ne « mérite » donc pas le risque d'une « opération lifting »**,
- dont l'**emplacement actuel est facteur d'image négative**, réclame enfin des travaux de maintenance et de « remise à niveau » très importants qui au final ne militent pas pour sa « conservation-réhabilitation » ...(si ce ne sont des travaux de maintien de l'outil dans un niveau de fonctionnement acceptable en période transitoire),
- étant voué à disparaître, il conviendrait d'entamer **une réflexion sur le devenir de cet outil** laquelle devrait s'inscrire dans le cadre de l'évolution du secteur Rabbin Haguenauer-Alexandre 1<sup>er</sup>-St Sébastien

## ***II-2 Le Conseil dit oui à la création d'un nouveau Centre de Congrès***

Le Conseil de Développement considère qu'à propos de l'opportunité de la création d'un nouveau Centre de congrès

- Nancy et sa Communauté urbaine ont incontestablement **besoin d'un « outil-locomotive »** qui contribue à développer son attractivité,
- eu égard à sa richesse universitaire, son potentiel de recherche, son patrimoine culturel **et urbain** et la force de certaines filières économiques (entreprises notamment), **le choix nancéen pourrait osciller entre Centre de Congrès, Centre d'Affaires, « nouveau musée »**,...
- en continuité de ce qui vient d'être énoncé la préférence devrait aller **vers un Centre de congrès** sachant entre autre que le vecteur fort d'attractivité que constitue la Communauté « université-recherche » nancéenne doit disposer d'une « base de rassemblement » à la hauteur des enjeux de la concurrence nationale et internationale,
- qu'ainsi donc les **« cibles-clientèles »** du nouvel outil Centre de Congrès devraient être les congrès organisés par les **secteurs de l'université et de la recherche** mais aussi ce qui représente les forces de l'identité nancéenne à savoir les filières économiques porteuses mais aussi la culture, l'aménagement urbain, l'architecture,
- qu'il serait nécessaire et judicieux de se demander si le futur Centre doit être à lui seul une « accroche » d'attractivité ou s'il serait préférable **d'en faire un élément (important) d'une entité plus large**, laquelle pourrait s'organiser dans le temps dans le cadre d'une démarche évolutive,
- qu'à titre d'exemple, sans que le Conseil ne prenne définitivement parti, l'idée qu'un Centre de Congrès puisse être intégré soit dans un Palais des Sciences, des Techniques et de la Connaissance (volonté de renforcer l'identité université-recherche), soit dans un grand Centre d'Affaires (volonté de « booster » l'image économie, gestion, finances,...), soit pourquoi pas encore dans un « nouveau » musée de l'École de Nancy (volonté de résoudre le problème d'un positionnement peu central de l'actuel musée et/ou d'établir un lien fort entre la richesse du passé historique de Nancy et la conception « futuriste » du nouvel édifice tenant lieu de Centre de congrès), doit être absolument creusée car elle pourrait constituer une véritable originalité et pourrait entraîner une plus grande adhésion des habitants de la Communauté Urbaine à **un projet devenant « autre chose » que la réalisation d'un seul, nouveau, Centre de Congrès**,
- qu'à titre d'exemple aussi, sans aller jusqu'à intégrer le futur Centre de congrès dans un projet très attractif et « accrocheur » développé juste avant, il y **aurait intérêt à organiser le projet, dans le temps, pour ne pas « isoler » le futur outil dans une fonction traditionnelle** vouée à l'organisation de congrès et manifestations dans un « espace clos » ; proposition qui peut donc se concevoir également dans une **démarche évolutive**.

### ***II-3 L'intérêt économique d'un nouvel outil, à confirmer et à conforter***

L'intérêt économique et social découlant de la présence d'un Centre de Congrès est **manifeste** ; le Conseil se dit convaincu par la démonstration, basée sur l'utilisation du modèle économétrique qui lui a été présenté ; l'intérêt économique étant un facteur déterminant qui milite pour la nécessité que Nancy continue à disposer d'un outil performant.

Notre assemblée considère cependant que **certains gains socio-économiques pourraient être réalisés** en « poussant » peut-être encore plus avant les services et fonctionnalités d'un Centre réalisé quasiment à la fin de cette décennie ; cette suggestion serait à rapprocher de l'idée de tentative de définition d'une filière « services, tâches, prestations, métiers » liée à l'activité Centre de Congrès.

### ***II-4 Faire évoluer l'offre hôtelière, une nécessité***

Nancy « souffre » cependant de la **faiblesse de son offre «hôtelière** ».

Pour le Conseil, la **réussite du projet** d'un nouveau Centre de Congrès **pass**e incontestablement **par une augmentation significative du parc hôtelier nancéien**.

L'accroissement, sous peu, de l'offre en Meurthe et Canal devrait constituer un réel ballon d'oxygène.

Cependant, le site de l'espace Gare devrait pouvoir bénéficier **d'une structure hôtelière supplémentaire dans une jauge de 100 à 200 chambres dans la gamme soit trois ou quatre étoiles** ; cet accroissement du parc hôtelier devant être pensé et organisé en lien avec les professionnels locaux de l'hôtellerie.

Pour le Conseil enfin, **cet hôtel devrait pouvoir être situé au plus près du futur Centre** sans qu'il soit question d'imaginer cependant une formule globale dite « à l'américaine » Hôtel/Centre de Congrès ; toutefois, précisons-le, sans qu'il soit question de rejeter une formule du type hôtel, entité accolée au Centre de Congrès (cf par exemple dans le Grand Est, l'Atria de Belfort).

### ***II-5 Organiser l'offre Congrès en région et en Communauté urbaine, une obligation***

Le Conseil **prend acte de la situation de concurrence qui existe à l'intérieur du Grand Est** mais aussi à l'intérieur de la Région Lorraine sur l'offre Centre de Congrès.

S'il paraît assez **illusoire d'imaginer une possible stratégie interrégionale** qui permettrait « d'organiser » une dynamique de communication, de vente et de partage de la clientèle au sein du Grand Est, il **peut en être différemment au sein du territoire lorrain**.

Les **outils lorrains** bien que de taille et de fonctionnalité différentes sont **en nombre** relativement **important** ; une petite dizaine ce qui n'est en effet pas rien.

Il est à **craindre**, malgré la croissance de la demande constatée ces dernières années **que la concurrence soit rude et que certaines structures lorraines en pâtissent**.

#### **Metz et Nancy en tous les cas se retrouvent sur la même ligne.**

Au nord, à côté d'une future annexe de Beaubourg est projetée, dans la continuité, la réalisation d'un Centre de Congrès à une encablure de la Gare TGV messine (échéance de réalisation de ce Centre en principe après l'annexe de Beaubourg, donc vers 2010 ?).

Au sud, Nancy court après le même pari mais fait de la création de son nouveau Centre de congrès sa « locomotive » qu'elle souhaiterait mettre sur les rails dans une période similaire ou proche de celle de l'arrivée du TGV Est.

**La présence de multiples outils en région implique, pour le Conseil, la nécessité d'une « mise en réseau » de ces outils lorrains.**

Si l'idée de **création d'un Bureau des Congrès** est séduisante ; il faudrait donc pouvoir l'organiser régionalement ; l'arrivée du TGV poussant à cette logique.

Il paraît primordial en effet que la dynamique de coopération joue pleinement pour échapper aux risques d'effets pervers d'une concurrence « inorganisée » sur le sol lorrain. Pour le Conseil, il faudrait donner un nouveau souffle à la démarche « la Lorraine des Congrès » pour en faire un véritable Bureau régional des Congrès.

Le Conseil insiste d'ailleurs pour faire de l'offre Centre de Congrès et de son organisation en cohérence sur le territoire régional **une des « mises en exemple » de la concrétisation de la construction d'une dynamique Sillon Lorrain** mais également de la mise en œuvre d'une métropolisation autour des entités Nancy-Metz.

Le Conseil souhaite, dans un registre similaire, qu'**une démarche de label « Congrès Nancy »** soit développée au sein de la Communauté urbaine.

Nombre de structures sont, en Communauté urbaine, des organisateurs de manifestations.

Il serait donc extrêmement intéressant qu'un cahier des charges partagé par tous soit mis en œuvre pour garantir une « qualité minimale » d'accueil et de prestations ; bref garantir une sorte de label nancéen impliquant toutes structures ayant vocation à accueillir des manifestations type colloque, congrès, conférences,...

Le Conseil émet également le vœu qu'une clarification soit faite sur les stratégies commerciales respectives des structures Foire Exposition, Zénith, outils « communautaires » qui « pourraient » être concurrents directs du futur centre ; **l'idée d'un pendant communautaire à un Bureau régional des Congrès en Communauté urbaine mériterait d'être envisagée.**

#### **En conclusion, le Conseil**

- **approuve la décision de création d'un nouveau Centre de Congrès orienté prioritairement vers la clientèle université-recherche, nouvel outil qui devrait générer encore davantage de retombées économiques et plus d'attractivité pour la Communauté urbaine,**
- **souhaite que le futur Projet ne se réduise pas à ériger un seul Centre de Congrès,**
- **convient que ce projet « élargi » soit éventuellement organisé dans le temps ; tout pouvant ne pas être réalisé de suite,**
- **dit la nécessité de faire évoluer quantitativement et qualitativement le parc hôtelier local, condition indispensable à la réussite du Projet de nouveau Centre de Congrès**
- **en appelle à la mise en place d'un Bureau régional des Congrès et à une structure similaire sur Nancy pour organiser la cohérence entre les fonctions et stratégies commerciales des outils locaux.**

### **III - A PROPOS DU CHOIX DE L'EMPLACEMENT D'UN FUTUR CENTRE DE CONGRES**

#### ***III-1 Un choix pas simple, des possibilités multiples***

D'emblée, le Conseil tient à dire qu'il n'aurait pas été saugrenu d'imaginer un futur Centre de Congrès soit au plus près du cœur historique de la ville de Nancy, soit de faire le pari de l'environnement aquatique (et d'un « quartier vitrine » et/ou d'un



nouveau savoir-faire en matière de développement urbain) des rives de Meurthe.  
Remarque préalable qui repose sur le fait indéniable que tout organisateur de congrès ou tout congressiste apprécie de se savoir dans un cadre original et/ou remarquable.

### **III-2 Une nouvelle donne, le TGV qui autorise à une « prise » de risque en quartier Gare**

Cela étant, pour le Conseil de Développement, l'existence d'une « donne particulière », à savoir **l'arrivée du TGV Est en 2007 dans une Gare et un quartier en pleine métamorphose sont de nature à encourager le pari d'un futur Centre de Congrès dans ce qui sera le nouveau quartier Gare.**

Aussi, le Conseil considère que :

- le **Centre de Congrès** devrait pouvoir être **érigé au plus près des quais de la gare TGV**,
- l'emplacement **idéal paraît être le site de l'actuel Centre de Tri postal**, lequel permettrait de réaliser de façon nette d'une part la liaison Gare-Centre de Congrès et d'autre part une parfaite ouverture du futur Centre de Congrès sur la ville commerçante et historique ; choix d'emplacement **qui peut cependant ne pas permettre de développer un projet plus « large » que celui d'un seul Palais des Congrès**,
- mais que les **incertitudes qui pèsent sur les réelles intentions de la Direction Nationale de la Poste** et donc sur le calendrier de réalisation d'un Centre de congrès à la place du Centre de tri postal **peuvent justifier d'envisager au final (à condition d'être certain de la non faisabilité à la Place du Centre de Tri) l'édification du futur Centre de l'autre côté de la Caserne des Pompiers**,
- choix pouvant être acceptable d'ailleurs (mais moins fonctionnel pour organiser les liaisons naturelles vers les quais de Gare et la ville commerçante et historique) dès lors aussi qu'il est prouvé que l'espace intermodal, que constitue la Place de la République, pourrait avoir à déborder de part et d'autre du périmètre actuel pour faire face au développement des transports en commun (TER/RER, 2° ligne de tram,...) et compromet toute chance de mener de pair sur l'espace Centre de Tri l'édification du futur Centre de Congrès et le réaménagement de la Place de la République,
- que le projet de futur Centre de Congrès et celui du développement du quartier Gare devraient **intégrer la nécessité de développer une cohérence voire une unité d'aménagement et de développement urbain sur ce secteur** ; à ce titre, la préservation sur le site Gare d'édifices tels que le Centre de Tri, le Centre Social SNCF et la Caserne des Pompiers interroge fortement.

### **III-3 Un autre choix dans le choix de l'espace Gare, s'éloigner de la Place intermodale pour s'approcher de la place Alexandre 1<sup>er</sup>**

Compte tenu des contraintes énoncées dans le paragraphe précédent et du souhait que le projet devrait ne pas se contenter (à terme) de développer un seul Centre de congrès, le Conseil **dit sa préférence pour le choix d'un emplacement situé dans le triangle Caserne des Pompiers-Pont des Fusillés-Voies ferrées.**

Mais, s'agissant donc d'un emplacement dans l'espace sis au pied de la place Alexandre 1<sup>er</sup>, le conseil tient à émettre un certain nombre de remarques :

- le développement d'un projet dans ce secteur nécessitera **une originalité sans conteste** pour gommer les effets d'un environnement « peu favorable »,
- il s'agira de **trancher entre un positionnement le long d'un boulevard Joffre et en îlot situé en « deuxième rideau » de ce boulevard**,
- les questions de la **volumétrie et du positionnement** du futur Centre (et des entités qui pourraient, à terme, venir compléter l'espace Congrès) sont des **enjeux majeurs**,
- le risque pris de tenter d'établir une « fusion » entre Gare et Centre **obligera à bien penser la liaison ou le cheminement des quais de la gare TGV au nouvel édifice** ; l'accès direct, rapide et bien organisé constituant un facteur clé de la

réussite du projet ; **l'effet rupture Gare-Centre de congrès serait en effet malencontreux,**

- dans le même ordre d'idée, **réussir l'ouverture du Centre de congrès sur la ville est impératif** ; ceci nécessitera que l'aménagement de l'espace Gare et de tout le quartier prévoit une complète transformation de l'ouverture Joffre-Alexandre
- 1<sup>er</sup> vers l'hyper-centre de Nancy et entre autre une « reconfiguration » attractive des rues St Thiébaud et du Grand Rabbin Haguenuer, ceci s'ajoutant en plus du réaménagement du Boulevard Joffre en boulevard urbain digne de ce nom chargé du lien direct entre Gare et Avenue Leclerc,
- les **choix en matière d'accès, de parking, d'organisation des déplacements** dans cet espace névralgique que deviendra l'espace Gare **doivent être inscrits au cœur du projet de construction du futur Centre de congrès** ; la Communauté Urbaine devrait pouvoir, à travers un projet aussi ambitieux, situé en cœur de ville, démontrer sa détermination à organiser de façon extrêmement qualitative son futur plan de déplacement urbain (PDU) lequel devrait pouvoir « réhabiliter » la place des piétons et des transports en commun dans la cité,
- il faudrait pouvoir **répondre de façon claire à la question de l'accès direct au Centre de Congrès et du stationnement** des congressistes, exposants et visiteurs,
- il y aurait lieu d'**envisager l'accès de très gros volumes** à l'intérieur du futur Centre pour permettre des manifestations très spécifiques,
- il y aurait intérêt, s'agissant du stationnement des véhicules légers, à ne pas négliger l'importance de **disposer d'une quantité suffisante de places de parking**, laquelle devra s'organiser dans la stratégie globale de l'offre de stationnement dans ce secteur,
- à ce titre s'agissant de l'accès, la **nécessité d'une liaison rapide entre entrées de ville et centre** s'impose, d'où l'appel à un plan de déplacement urbain s'imposant cet objectif ce qui supposera entre autre **une signalétique sans faille**,
- enfin qu'il conviendra dans le cadre d'un projet régional d'œuvrer à une **meilleure accessibilité à la Lorraine et à Nancy par les modes de transport routier, ferroviaire et aérien (l'avenir de Metz- Nancy- Lorraine constituant un enjeu majeur).**

#### En conclusion, le Conseil

- estime que le contexte d'arrivée du TGV Est à Nancy en 2007 et que l'aménagement « dynamique » du quartier Gare justifie la prise de risque de l'édification d'un Centre de Congrès dans ce secteur,
- juge préférable, eu égard aux éléments de contexte à sa disposition et sa préférence pour un projet « au-delà d'un seul Centre de congrès, de privilégier le choix de l'espace situé entre Caserne et Pont des Fusillés,
- ne tranche pas de façon définitive mais « penche » pour une édification du projet en îlot de cet espace plutôt qu'en front de Boulevard Joffre,
- en appelle à des choix clairs en matière d'accès, de déplacements, et de stationnement pour mettre le futur Centre dans une dynamique positive : accès rapide des véhicules motorisés, dessertes transports en commun, capacité de parking suffisamment dimensionnée, possibilité d'accès des véhicules volumineux dans l'enceinte du Centre,
- exprime un souhait fort que les liaisons piétonnes Centre de Congrès vers la Gare et le centre commerçant et historique soient pleinement réussies,
- émet le vœu d'une plus grande accessibilité à Nancy par route, fer et air.

#### IV - A PROPOS DU DIMENSIONNEMENT DU FUTUR CENTRE DE CONGRES

La dimension du futur Centre est une question **délicate à résoudre.**

#### ***IV-1 Ne pas jouer « trop grand » mais tenir compte de certains paramètres***

Mais il y a une chose dont est convaincu le Conseil, c'est qu'il **ne peut s'agir pour Nancy de rivaliser avec les structures des grandes métropoles françaises et étrangères** qui offrent des amphithéâtres d'un minimum de 1500 à 2000 places. Et ce d'autant plus que près de 9 manifestations sur 10 organisées dans les Centres de Congrès français rassemblent moins de 700 personnes.

Cependant, le Conseil est **sensible à l'argument qui consiste à dire qu'il est dommage, voire risqué, pour Nancy de se priver de toute possibilité d'offrir un espace pouvant accueillir une manifestation dans la fourchette des 1000 à 1500 personnes** d'autant plus qu'en Région Lorraine, Metz disposera d'un outil d'un « format » permanent de 1000 places.

Cependant encore, d'une part le Conseil constate que **Nancy ne bénéficie pas en centre ville d'une salle de spectacles pouvant accueillir au moins 1000 personnes** (cf Salle Poirel/600 places comptabilisées comme pleinement satisfaisantes).

D'autre part, le Conseil enregistre le fait que **certains utilisateurs de Centres de Congrès sont demandeurs d'espaces dits « à plat »** à des fins d'ambiance différente de celle d'un amphithéâtre, et/ou d'une autre ergonomie de travail, ou encore de vie collective « plus en mouvement »,...

#### ***IV-2 Nécessité de modularité, de souplesse de l'offre et d'ouverture à des besoins particuliers et ponctuels***

Au regard de tous ces paramètres et enjeux, le Conseil, sans vouloir prétendre se substituer à un cabinet d'expert en programmation, suggère un certain nombre d'idées sur la question du dimensionnement :

- la **modulation** des espaces devrait être **au coeur de la logique conceptuelle** du futur projet de Centre de congrès,
- le futur Centre devrait être capable d'**offrir** essentiellement **des espaces en amphithéâtre** mais il devrait pouvoir **aussi permettre** d'offrir **une possibilité de manifestation en salle plane**,
- cette offre double, amphithéâtre-salle plane, nécessiterait de **concevoir une surface d'exposition très importante (et modulable), d'au moins 3.000 mètres carrés** (2.000 étant le minimum à prévoir en surface expo pour une jauge amphi de 800 + 400 personnes),
- l'existence **d'une telle surface pourrait pleinement répondre à la volonté de très grande modulation** énoncée ci-avant (3.000 m<sup>2</sup> minimum disponibles pour des stands d'exposition, pour de l'utilisation mixte salle des Congrès / surface d'exposition ; hall ou galerie destiné à des manifestations locales particulières,...),
- le futur Centre devrait disposer d'**au minimum 2 amphithéâtres** pour un **total de places offertes de l'ordre d'environ 1.200 places** mais il y aurait certainement intérêt à penser toutes les solutions les plus pertinentes ; à ce titre, **la solution** non évoquée à ce jour dans toutes les auditions réalisées, à savoir : **3 amphithéâtres d'environ 400 places pouvant, se transformer en 1 amphi de 800 + 1 de 400, mais aussi un seul amphi de 1200, mériterait d'être étudiée** techniquement et financièrement,
- **cette dernière formule** pouvant permettre un 3 fois 400, un 800+400 mais aussi une salle possible de \*1200 places **pourrait ainsi représenter un intérêt autant pour y réaliser de la manifestation type Congrès que pour y produire des spectacles culturels**, palliant ainsi un « certain manque » dans le panel des salles de spectacle en agglomération nancéienne,
- il y aurait lieu d'**approfondir l'idée de pouvoir réaliser 2 ou 3 manifestations en simultané dans le futur Centre par 1, 2 ou 3 organisateurs** mais aussi de pouvoir dimensionner l'offre au plus juste de la demande grâce à une multiplication des possibilités de dimensionnement, ceci supposant de

prévoir, en parallèle des amphithéâtres, la présence d'espaces de restauration, d'accueil, de détente, de déambulation en nombre, en taille et en qualité suffisantes,

- la **présence de salles complémentaires s'avère indispensable** et à ce sujet, il serait **judicieux de prévoir 3 unités de 400 places divisibles en modules de 200 ou 100 ou 50** ; choix qui serait parfaitement en rapport avec la proposition relative au « calibrage » des salles en amphithéâtre évoquée plus haut.

Toutes les propositions de ce chapitre ne peuvent être considérées comme définitivement abouties, elles mériteraient un approfondissement du travail sous des modes à déterminer.

*\*Le Conseil précise bien qu'il ne prône pas la multifonctionnalité à tout craindre ; il s'agit avant tout d'introduire un « plus » d'utilisation par une modulation la plus grande possible et une conception originale qui permette des « ouvertures » à un autre type d'utilisation.*

### **En conclusion, le Conseil**

- **estime que Nancy ne doit pas se donner comme objectif de viser une capacité d'accueil semblable à celle des outils de très grande capacité ; la barre maximale doit être placée dans la zone des 1000 places,**
- **se dit globalement d'accord d'ailleurs avec la cible globale de 800 recommandée par le cabinet consulté eu égard à la réalité du marché largement dominant dans cette jauge,**
- **souhaite cependant que soit étudiée la faisabilité d'une possibilité qui permettrait de disposer de trois amphithéâtres de 400 places permettant de moduler et multiplier l'offre en amphi de 400, de 800 mais aussi 1200 places,**
- **souhaite très fortement qu'une offre en salle plane puisse être réellement opérationnelle ce qui implique de pouvoir disposer non pas de 2000 mais aux alentours de 3000 mètres carrés utilisables à des fins multiples (expositions, manifestations à plat, ...),**
- **recommande que soient également étudiées les possibilités et la crédibilité de tenir deux à trois manifestations simultanément au sein du futur Centre quelle que soit la formule retenue au final (soit deux amphis, soit trois amphis),**
- **en appelle à un bon calibrage des salles complémentaires de réunion disponibles ; à ce titre la modulation de l'offre constitue un impératif (salles allant de 50 à 200 places),**
- **enfin précise qu'il ne souhaite pas faire du nouveau Centre un outil orienté absolument vers la multifonctionnalité mais souhaite cependant qu'il permette de par sa conception une utilisation ouverte à la possibilité d'y tenir d'autres activités, culturelles en particulier.**

Le Conseil tient à préciser que les deux chapitres suivants dépassent peut-être les limites de la commande passée par le Président de la Communauté Urbaine, mais il a semblé nécessaire à notre assemblée de « s'essayer » à creuser d'autres axes de réflexion et à déjà livrer quelques pistes et propositions qui peuvent permettre la phase de programmation du futur projet de Centre de Congrès.

Bien évidemment, là aussi, le Conseil se dit prêt à creuser la réflexion sur ces chantiers.

## V- PROMOUVOIR UN PROJET ORIGINAL ET D'ENVERGURE

### ***V-1 Un projet inscrit dans une dynamique originale qui ancre une « marque Nancy »***

Si Nancy fait le choix d'ériger un nouveau Centre de Congrès, ce ne peut être avec le seul objectif de construire un outil adapté aux nouvelles exigences de la demande.

Si Nancy ne peut et ne doit certainement pas tenter de s'aligner sur l'offre des agglomérations à très forte population, elle doit cependant tout faire pour que son projet soit au service de son image, de son attractivité, mais aussi de sa propre dynamique interne ; bref, elle doit **se donner les moyens à travers ce projet de « construire sa marque »**.

Pour le conseil, le projet du futur Centre devrait pouvoir répondre à une double exigence :

- 1) disposer d'un « outil » **Centre de congrès qui pourrait avoir un impact** sur les utilisateurs de Centres de Congrès parce qu'affichant des **particularités séduisantes et attractives**
- 2) développer un projet qui devienne **un élément fort d'une dynamique de ville** ; le futur Centre pourrait être autre chose qu'un « lieu clos » réservé à des congressistes de passage à Nancy, un projet qui s'inscrive dans **une dynamique de « ville ouverte et de rencontres »**

### ***V-2 Un outil « particulier » qui attire les utilisateurs potentiels***

Tentant de répondre à la première exigence, le Conseil souhaite formuler quelques pistes sur ce qu'il entend par outil qui « séduit et attire », sachant qu'il conviendra pour qu'un organisateur ou un congressiste revienne à Nancy, en dehors de véhiculer une image positive de la ville, que les congressistes soient avant tout pleinement satisfaits par le bien-vivre à l'intérieur de l'édifice.

Cela étant, le Conseil a énoncé ci-avant l'idée d'un Centre de Congrès intégré à un Palais des Sciences, des Techniques et de la Connaissance, ou à un Centre d'Affaires ou encore à un musée Ecole de Nancy,...

Pour le Conseil, **le choix d'un projet plus vaste englobant le Centre de congrès pourrait représenter une grande originalité.**

**Sans vouloir faire de ce type de projet global une condition préalable à toute originalité, le Conseil s'autorise à insister sur ce type de suggestion capable de faire du projet nancéien un projet novateur et très particulier.**

Cette suggestion d'une ambition tablant sur un Centre « accroché » à une plus grande ambition étant développée, le Conseil estime que **la conception du projet devrait s'organiser autour d'une recherche maximale de qualité et d'originalité qui particularise fortement le futur Centre.**

#### ***V-2-1 Vu de l'extérieur***

Cela devrait pouvoir signifier entre autre :

- la recherche d'un **développement architectural qui séduise l'œil**, capable de jouer un rôle majeur dans l'espace Gare qui deviendra une véritable porte d'entrée

dans l'agglomération nancéienne,

- l'utilisation de matériaux et de techniques faisant du projet nancéen **un projet phare en matière de maîtrise des énergies** ; une telle approche pouvant permettre à Nancy d'afficher son identité « recherche », et sa volonté de s'inscrire dans une **logique de développement durable**,
- une **organisation judicieuse, novatrice des espaces dans l'environnement immédiat du futur Centre** : espaces devant permettre les liaisons et cheminement tant vers la Gare TGV et TER que vers la Place de la République et le centre commerçant et culturel ; mur d'images (évoqué plus loin dans l'avis) ; espaces entourant le futur Centre devant **créer un environnement original et séduisant**.

### ***V-2-2 Vu de l'intérieur par le programme architectural***

Mais le Conseil souhaite insister sur la **nécessité de créer le « bien-être intérieur » ou plutôt le « bien vivre à l'intérieur »** du Centre de congrès, cela constituant sans nul doute une des clés de l'attractivité de ce nouvel outil nancéen.

Pour le Conseil, il est déterminant de pousser au maximum la réflexion sur ce que représente cette nécessité de créer de « l'originalité et de « l'attractivité par l'intérieur ».

Sans vouloir faire dans l'exhaustif sur cette approche, le Conseil s'autorise à émettre **quelques idées qui devraient pouvoir trouver une traduction dans le projet nancéen** :

- un hall ou des halls d'entrée spacieux,
- des circuits et couloirs de déambulation larges,
- lieux de détente et relaxation ou salles de repos/décompression,
- espaces de convivialité ; bars (plus d'1 assurément),
- salles de presse (plus d'1 aussi assurément),
- salons de travail et de réception pour les organisateurs,
- jardin intérieur ou espace vert,
- création d'ambiances « relax » par les jeux de couleurs et de lumière,
- vestiaires mais aussi véritable bagagerie,
- espaces toilettes en nombre suffisant (inventer un concept « original », est-ce possible ?) pour ce type d'espaces souvent très critiqués dans les structures type Centre de Congrès,

- signalétique « intelligente » pour repérage et déambulations « facilités »
- système de diffusion de messages ; réseau de diffusion interne via des bornes, ....

Le Conseil en prolongement de ces quelques suggestions tient à insister sur l'importance pour Nancy d' **approcher la qualité « maximale » pour l'accueil des personnes à mobilité réduite** dans son futur Centre de Congrès **mais plus largement l'accueil des personnes atteintes d'un « handicap »**.

### ***V-2-3 Vu de l'intérieur par la qualité des services proposés***

Mais au-delà des quelques idées qui viennent d'être énoncées, disons la **nécessité de pousser la réflexion aussi sur le type de services** proposés par le futur Centre de Congrès.

Tout organisateur attend un environnement, une qualité de prestations et de services pour réussir au mieux sa manifestation cela s'ajoutant bien évidemment à la qualité du lieu offert.

Sur cette question, le Conseil estime **déterminant de prévoir « le plus »** ; on pourrait d'ailleurs oser dire **« le top »** en matière de services.

Le Conseil, là aussi sans vouloir faire dans tous les registres des possibles, a relevé quelques domaines qui paraissent essentiels :

- **un atout clé : la qualité de l'accueil et le professionnalisme** des femmes et des hommes qui seront chaque jour « aux manettes » de l'animation, du fonctionnement et de la gestion du Centre de congrès ; réfléchir à ce qui pourrait constituer « un plus » dans ce domaine est d'une importance fondamentale,

- **une demande à anticiper : le plus multimédia** ; la connexion informatique/internet possible pour tout congressiste dans les salles de congrès ; c'est donc une ergonomie de travail de chaque place individuelle qu'il faudrait pouvoir proposer (écran, connexion, tablette de travail adaptée et pratique, fauteuil de travail,...) ;

- **des outils et prestations techniques à la hauteur des progrès technologiques** : lumières, son, image et enregistrement numérique, possibilité de diffusion d'image d'un amphithéâtre à l'autre, dans les espaces de déambulation et bars, à l'extérieur du Centre (voir plus loin), qualité des cabines de traduction, prestations à assurer pour les malentendants, non-voyants,...en résumé, **construire une image « utilisation des nouvelles technologies » au sein du futur Centre valorisant une fois de plus le potentiel de savoir-faire nancéien,**

- la **prestation complète de l'amont à l'aval** d'une manifestation ou comment être capable d'offrir tous les services de « l'avant-manifestation » (il faudrait prendre le temps d'engager un remue-méninges sur ce que sont ou seraient les possibles services de « l'avant ») mais aussi ceux de « l'après » (ces services aussi sont à définir, allant du compte-rendu simple à la production d'actes, à un reportage et ce sous toutes les formes de support,...)

- **d'autres prestations du « pendant » relevant de la nouveauté et servant à marquer la différence** mériteraient d'être aussi mises à jour ; ainsi serait-il intéressant de définir les pistes possibles : services dans ou à proximité immédiate tels que distribution de presse, soins esthétiques, salons de lecture, salons de détente par la musique, services postaux dont flamme postale de la manifestation par exemple, salles d'exposition, distributeur bancaire,...

- il y aurait intérêt, au final, à **définir ce que pourrait être une filière « des services, tâches, prestations et métiers »** entrant dans une prestation Centre de congrès du 21<sup>e</sup> siècle.

### **V-3 Un projet vecteur d'une dynamique d'agglomération**

Le Conseil ne reviendra pas sur le projet global énoncé par deux fois déjà qui pourrait répondre à ce souci de donner à l'initiative Centre de Congrès une autre dimension et d'y faire adhérer plus largement la population.

Mais tout en restant dans un projet « essentiellement » ou très majoritairement tourné vers le Centre de Congrès, il paraît souhaitable au Conseil de **profiter d'une telle réalisation dans un quartier central en émergence pour faire « autre chose ».**

Pour le Conseil, cette « autre chose », ce serait de tenter **d'une part**

- de faire du futur centre de Congrès **un lieu de diffusion de la réflexion, du débat, de l'intelligence vers l'extérieur c'est-à-dire vers la ville et ses habitants.**

A ce titre, il faudrait pouvoir imaginer que des conférences, débats, colloques, « parties » de congrès puissent être diffusés sur la « place des forums » ; place qui pourrait se traduire par la réalisation d'un espace adjacent au Centre de congrès sous forme de hall ou amphithéâtre de plein air (ou couvert) disposant d'un écran de retransmission en façade du Centre (et /ou via des bornes disséminées en périphérie du Centre de Congrès).

A ce titre encore, on pourrait imaginer une diffusion plus large de ce qui se passe à

« l'intérieur » du Centre. Ainsi, pourquoi ne pas prévoir des points de transmission dans les entités universitaires et de recherche, dans d'autres points névralgiques de la ville et dans les villes de la Communauté urbaine ?

Pour le Conseil, cette « autre chose », ce pourrait être d'essayer **d'autre part** :

- **d'établir une « ouverture » pour les « visiteurs-congressistes » sur les réalités et potentiels de l'agglomération nancéienne** ; ce qui pourrait se traduire par la réalisation d'expositions (fixes et/ou « animées ») dans des « halls-galeries » sur des thèmes aussi divers que le patrimoine historique, la culture, l'économie, les sciences et techniques,....mais aussi le projet de ville dans toutes ses dimensions en particulier le développement urbain,

- **d'intégrer au minimum dans le Centre, en rapport avec ce qui vient d'être énoncé ci-avant, un lieu de présentation des projets communautaires** (et de ville ?), un espace permanent de rendez-vous, de dialogue et d'expression intra-communautaire (au centre d'un « quartier-phare en ébullition ») sur les projets en émergence ou en cours.

Pour le Conseil et il insiste sur cette dimension, **cette démarche aurait sans doute l'avantage de générer une adhésion plus large de la population et des forces vives de la Communauté urbaine.**

Tout ce qui pourrait faire en sorte que le futur Centre ne soit pas qu'un Centre tourné vers « l'organisation traditionnelle et fermée » de manifestations sera sans nul doute une valeur ajoutée incontestable pour créer et de l'originalité et de l'adhésion.

Au final, c'est en quelque sorte (sans vouloir faire dans la démagogie) un appel à l'intelligence ; Nancy, à travers ce projet, doit effectivement apporter la preuve de son potentiel de « **ville de l'intelligence, de la recherche, de l'ouverture** » ; doit y voir le **moyen** et nous le répétons volontairement **d'asseoir une « image »**.

**En conclusion, le Conseil**

- **souhaite ardemment que le projet développé autour du futur Centre de Congrès s'attache à développer du particularisme et de l'originalité,**
- **dit clairement son attachement à un projet qui contribue à construire une image forte de Nancy à l'extérieur,**
- **fait le vœu de choix forts en matière de qualité et d'innovation dans la conception et la programmation du projet,**
- **espère que le projet de par sa nature générera une forte adhésion des utilisateurs et des habitants de la Communauté urbaine à la conception et aux fonctionnalités du futur Centre de Congrès et de ce qui « l'entoure » ou s'y rattache ».**

## **VI - A PROPOS DU COUT, DU MONTAGE DU PROJET ET DE LA GESTION DU FUTUR CENTRE DE CONGRES**

Le Conseil sur cette question très complexe, n'a pas l'intention de s'ériger en expert juridique et financier.

Il conçoit sur ce chapitre de développer quelques remarques et suggestions dites de bon sens ; notre assemblée n'ayant pas la prétention d'aller au-delà de cet exercice.

Première remarque :

Le Conseil juge **essentiel que la Communauté urbaine « garde » la main sur un tel projet** ; la capacité d'en détenir la maîtrise d'ouvrage lui paraît importante.  
A ce titre, **des formules, n'impliquant pas de « décaissement » de la**



**part de la Communauté urbaine** et pouvant faire gagner des délais de réalisations appréciables en recourant entre autre à des organismes spécialisés privés, mais impliquant un transfert de la charge par bail emphytéotique et loyers annuels sur une plus ou moins longue période, **doivent être sérieusement réfléchies et pesées.**

Deuxième remarque :

En conséquence de la préférence développée précédemment, le Conseil ne peut qu'**encourager à un lancement rapide d'un tour de table financier le plus large possible.** Cela étant, s'agissant de ce **tour de table**, le Conseil estime qu'il devrait **englober tous les niveaux de collectivités territoriales** au motif que ce type de projet s'inscrit dans une dynamique de développement plus large que celle du territoire communautaire.

Dans le même esprit, le Conseil pose la **question de la possible participation à l'investissement pour ce type de projet des forces économiques, de recherche et universitaires locales.**

Le Conseil a pleinement conscience des complexités que représente la mise en œuvre d'un tel « bouclage financier et administratif » ; donc des difficultés à « serrer » au maximum les délais.

**Le Conseil reste néanmoins persuadé de l'importance de rapprocher la fin de la réalisation du nouveau Centre et l'arrivée du TGV Est.**

Quelle que soit la nature du « montage », cet objectif pourrait être difficile à atteindre mais il faudrait pouvoir ne pas trop s'en éloigner.

Troisième remarque :

Un tel projet suppose que Nancy fasse le bon choix. Pour le Conseil, la Communauté Urbaine doit **avant tout déterminer ce qui fera l'originalité et la puissance d'un tel projet**, projet qui doit générer du retour sur investissement, par l'émergence d'une dynamique fondée sur l'attractivité.

A ce titre, **le Conseil n'est pas à même de dire si les estimations d'enveloppe sont correctement formatées.**

Certes, notre assemblée considère qu'il ne saurait être question qu'un tel projet **grève lourdement les capacités d'investissement de la Communauté Urbaine sauf à faire admettre qu'un tel projet représente un des éléments majeurs du développement socio-économique et urbain de l'agglomération nancéenne.**

Quatrième remarque :

Le **Conseil ne se prononce pas quant au choix de la structure juridique la plus adaptée pour la gestion du futur Centre de congrès.**

Il tient cependant à faire savoir qu'il juge nécessaire de faire en sorte que, dans le cadre de l'exploitation du futur Centre de congrès, **le « petit équilibre » financier soit une exigence à atteindre à minima clairement définie.**

Le Conseil juge en tous les cas extrêmement important que, quel que soit le mode de bouclage financier et d'exploitation, **un niveau de performance de l'outil soit garanti.**

A ce titre, doit être clarifiée la question de la maintenance relevant de l'exploitant et de ce qui est des charges « lourdes » incombant au propriétaire et pris en charge réellement par lui en temps voulu pour maintenir et adapter l'outil aux exigences de sécurité, de qualité environnementale et de nécessaire adaptation aux besoins d'évolution liés à la modernité.

Cinquième remarque :

**Si le choix était fait d'un projet « plus large » qu'un « simple » Centre de congrès et si donc des activités « autres » venaient à être développées dans l'édifice réalisé, le**

**Conseil suggère une séparation des comptes d'exploitation**, condition absolument nécessaire pour ne pas compromettre la réalisation des équilibres budgétaires dans le cadre de la gestion « stricte » de l'activité Centre de Congrès.

**Sixième remarque :**

S'agissant de l'équilibre budgétaire, le Conseil pense qu'il serait d'ailleurs **utile de clarifier les politiques tarifaires pratiquées auprès des utilisateurs** ; la fluctuation des tarifs pouvant compromettre les objectifs financiers que s'assignent l'exploitant. **Le Conseil recommande donc que la stratégie de la Communauté urbaine en matière de soutien à telle ou telle structure pour qu'elle puisse organiser une manifestation au Centre de congrès soit transparente et n'ampute pas les capacités de l'exploitant à équilibrer son budget.**

**Septième remarque :**

Concernant la gestion du futur outil, le Conseil propose que soit **étudiée la possibilité d'associer davantage les « forces vives » utilisatrices du Centre de Congrès.**

Une plus grande implication de celles-ci dans un Conseil d'Administration pourrait présenter des avantages.

A ce titre, et **de façon expérimentale, le Conseil d'Administration de l'actuel Palais pourrait tenter cet « élargissement »** aux représentants « motivés » des secteurs qui se sentiraient les « plus concernées » par l'activité Congrès.

Dans le même esprit, il **pourrait être intéressant d'accoler au Conseil d'Administration un Conseil ou une Conférence Stratégique ou d'Orientation** ; structure plus large qu'un conseil d'administration et qui aurait pour vocation d'orienter et d'évaluer l'activité Congrès.

**EN CONCLUSION, LE CONSEIL DE DEVELOPPEMENT :**

- **réaffirme son soutien à la décision de création d'un nouveau centre de congrès**
- **exprime, à travers la diversité des représentations de la société civile et des partenaires socio-économiques, son grand intérêt pour un tel équipement, véritable vecteur :**
  - **de développement d'une image forte de l'agglomération nancéienne**
  - **d'une dynamique de projet de ville**
  - **d'une meilleure adhésion de la population à un projet novateur générateur d'emplois et d'activité économique,**
- **souhaite donc jouer un rôle actif dans l'élaboration de ce projet et espère vivement être associé à toutes les phases, dans le cadre d'une démarche de participation aux futures étapes de construction du projet et de suivi de ce dernier.**

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

Le Président,  
Jacques PIERSON

**CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT**

**CONTRIBUTION**

**DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT**

**AU PROJET D'AGGLOMÉRATION**

**SÉANCE PLÉNIÈRE DU 13 FÉVRIER 2006**

## ◆ METHODOLOGIE ET VISION GLOBALE DES ENJEUX

### ① Méthodologie

Le Conseil, à la fin de l'été 2005 s'est placé en posture de contribution au projet d'agglomération. Il fut en effet décidé de mettre l'assemblée en mouvement pour qu'elle essaie de jouer un rôle tant en amont de l'élaboration du projet (force de proposition) qu'en aval (force critique).

Ainsi, cette production représente-t-elle une première concrétisation de cette volonté à proposer.

Le Conseil a organisé sa réflexion en mettant en place trois groupes thématiques dénommés « attractivité », « développement économique et excellence territoriale » et « cohésion sociale et territoriale ».

Chacun de ces groupes a fonctionné sous la conduite de deux animateurs ; la coordination des travaux a été assurée par un vice-président du Conseil.

L'accélération du calendrier de la CUGN a obligé ces groupes à planifier ses travaux sur une période de temps très resserrée ; il y aura donc lieu à tenter de produire une seconde contribution à portée plus opérationnelle.

### ② Vision globale des enjeux

Le Grand Nancy construit son projet d'agglomération dans un contexte somme toute assez marqué de changements si on le compare à celui de la fin des années 90.

Tout d'abord, ce sont deux très grands espoirs nés d'atouts d'envergure extraordinaire que vont constituer le TGV Est Européen et le programme ANRU.

Un TGV Est Européen dont tout le monde attend une retombée forte en matière de développement socio-économique et d'attractivité territoriale. Il faut avouer cependant qu'il est complexe d'en mesurer réellement l'impact.

Un programme ANRU pas de même niveau que le TGV en terme de rayonnement national et international mais qui participera fortement de l'amélioration de l'image nancéenne à travers le prisme de l'urbanisation et de la cohésion territoriale. Il faut espérer que le taux de réalisation de ce programme ANRU tendra vers le maximum.

A travers ces deux atouts, le Grand Nancy tient là une occasion majeure de gravir des échelons dans la course à « l'accessit de notoriété ».

D'autant plus que se profilent toute une série de projets, certes pour quelques-uns d'entre eux, déjà enclenchés mais dont la concrétisation ou les fruits sont à venir.

Nous pensons, entre autres, à la transformation-évolution de toutes les composantes du pôle Santé et de son volet universitaire bio-pôle, à ARTEM, à la Maison des Sciences de l'Homme, à l'ESIAL, au nouveau Centre de Congrès, au Centre Régional des Musiques Actuelles, aux quelques projets immobiliers liés à l'activité tertiaire.

Ces projets importants qui devraient contribuer à améliorer l'image et l'attractivité nancéennes s'ajouteront aux vecteurs d'image qu'ont représentés depuis ces

dernières années les projets d'envergure tels la transformation de la Place Stanislas, Nancy 2005 après Nancy Art Nouveau.

Mais pour le Grand Nancy la « bataille » de l'image et de l'attractivité est loin d'être remportée.

La concurrence entre les grands territoires urbains devient de plus en plus tendue; chaque grande agglomération cherche à afficher des « niches » qu'on ne trouverait « nulle part ailleurs » et représentant un « réel plus » pour ceux que l'on souhaite capter, qu'il s'agisse des Hommes, des entreprises ou des établissements.

Fort d'un pilier identitaire que représentent ses universités, ses grandes écoles ou ses établissements et laboratoires de recherche, Nancy ne doit pas faiblir d'autant plus que nous approchons, de façon quasi certaine, d'une période de décroissance du nombre de bacheliers. Nancy devra savoir séduire pour conserver sa force socio-économique estudiantine.

Pour consolider ce pilier identitaire, il s'agira de se pencher sur la question du développement des emplois très qualifiés sur le territoire communautaire et de la capacité de force d'entraînement de ce potentiel université-recherche mais aussi du pôle santé.

Pour le Conseil de Développement, le renforcement des fonctions supérieures représente un enjeu majeur de l'avenir nancéen et lorrain.

Au-delà de cela, Nancy, doté d'un réseau d'entreprises et de commerces relativement dense aura à œuvrer pour organiser un environnement de qualité à ce tissu existant; il faudra savoir tout autant attirer que conserver et renforcer ce qui fait la force d'aujourd'hui.

Attirer, c'est produire de la qualité environnementale, c'est convaincre qu'à Nancy, il existe une réelle qualité de vie.

Pour le Conseil, un autre enjeu majeur de ce projet d'agglomération résidera dans cette capacité à faire la différence sur l'image liée à la qualité de vie qui devra embrasser bien des champs pour créer cette image très différenciatrice.

Au final, il revient au Grand Nancy de se construire une ambition à encore faire mieux.

Le Conseil de Développement ne prône pas la fuite en avant. Il s'agit bien de bâtir un Nancy plus attractif, ce qui suppose de disposer et de faire valoir des « produits à fort rayonnement » mais tout autant d'améliorer de façon significative la qualité de son armature socio-économique se soldant par une plus grande performance de l'image de « territoire de qualité ».

Mais le Conseil de Développement est convaincu que ce futur projet d'Agglomération ne peut se concevoir que dans le cadre d'une vision et d'une stratégie globalement partagées par les autres territoires dont dépend l'avenir du Grand Nancy : les communes qui le composent, l'aire urbaine, le département, le Sillon lorrain, la Région et l'inter-région sans oublier l'Etat en région. Autant d'acteurs territoriaux avec lesquels, à des niveaux différents, la Communauté Urbaine devra bâtir du projet avec le souci de composer et non d'imposer.

A ce sujet, le Conseil de Développement insiste sur la nécessité de consolider la cohésion territoriale en sud Meurthe et Moselle, condition indispensable pour garantir l'accrochage de Nancy au nord lorrain.

Pour le Conseil, cette recherche de consolidation sur l'aire urbaine nancéenne et au sud du département se double d'une autre nécessité qu'est la construction de l'entité métropolitaine lorraine qui doit absolument prendre davantage de « consistance » et de lisibilité.

La Lorraine doit pouvoir faire face au « poids lourd » luxembourgeois entre autre, qui pourrait déstabiliser la vitalité socio-économique lorraine faute d'une puissance métropolitaine suffisante.

Pour conclure, le Conseil de Développement estime que le projet d'agglomération ne vivra et ne sera porteur de sens et de résultats tangibles qu'à la condition qu'il débouche sur des contractualisations consenties parce que partagées par chacun de ceux amenés à apporter leur pierre au projet d'agglomération.

### ③ En conclusion

Le Conseil de Développement propose donc de développer le résultat de ses premiers travaux de réflexion qu'il a relativement cantonnés à des propositions de type « objectifs ».

Cet exercice devrait sans doute être suivi (si c'est le cas, pour une fin de travaux prévue aux alentours du mois de mai) d'un approfondissement de la réflexion qui devrait déboucher sur un second volet contributif s'inscrivant davantage dans la phase d'écriture de la partie opérationnelle du projet d'agglomération.

Mais en tout état de cause, le Conseil de Développement aura à formuler un avis relatif au texte que choisira de lui soumettre la Communauté Urbaine; il exercera alors pleinement son rôle de force critique.

D'ores et déjà, le Conseil émet le souhait très fort que le futur projet d'agglomération poursuive de façon très volontariste le développement de la démocratie participative sur le territoire communautaire.

## ◆ ATTRACTIVITE DE L'AGGLOMERATION NANCEIENNE

### Préambule

Le conseil de développement partage les conclusions de l'enquête réalisée il y a deux ans par Cofremca-Sociovision sur la neutralité d'image dont bénéficie Nancy et sur la pesanteur encore prégnante de l'histoire. On peut toutefois imaginer que cette situation commence à évoluer au regard des grands projets en cours et de leurs valorisations telle la place Stanislas.

Pendant longtemps l'attrait de l'agglomération comme celui de la Lorraine s'est appuyé sur des facteurs historiques ou très liés au territoire comme le patrimoine, le sel, les mines, ou la sidérurgie ... Les atouts qui fondent aujourd'hui l'attractivité de

Nancy se sont déplacés et se situent dans des champs à la fois moins dépendants du territoire mais aussi plus concurrentiels.

Aujourd'hui on peut considérer, le centre des Congrès étant acté et le TGV arrivant en gare de Nancy en 2007, que l'agglomération nancéienne qui jouit globalement d'un bon vecteur d'attractivité à travers son patrimoine historique aurait besoin d'enrichir son potentiel de grands équipements ou d'évènements .

La question posée de l'attractivité est donc aujourd'hui très étroitement liée à l'image de l'agglomération perçue par l'extérieur, habitants ou entreprises.

La stratégie de renforcement de l'attractivité pour l'agglomération doit cibler à la fois les habitants et les entreprises et paraît indissociable d'une promotion adaptée (marketing territorial). Il faut donner envie de venir à Nancy, de s'y installer et d'y rester.

Le conseil de développement, à travers ses débats, souhaite mettre en évidence trois axes forts qui doivent permettre de guider la réflexion et les stratégies à mettre en œuvre pour une plus grande attractivité de l'agglomération.

#### ❶ L'attractivité envers l'extérieur s'appuie d'abord sur une consolidation des atouts nancéiens

En effet, pour attirer des valeurs nouvelles il faut s'appuyer sur ses forces internes, les conserver voire les renforcer. L'économie résidentielle, avec 70 % des emplois locaux directement liés à la démographie, rend essentiel la nécessité d'attirer de nouveaux habitants.

Une réflexion doit être conduite sur la valorisation des entreprises existantes, sur les conditions offertes pour leur développement (foncier, formation, main œuvre, fiscalité...) ainsi que sur les services qui doivent être proposés à la population (logements, emplois, services nouveaux...), et ce dans un contexte global de vieillissement de la population (manque de main d'œuvre prévisible dans certains secteurs, creux démographiques chez les enseignants ou les fonctionnaires, logements et services adaptés à l'âge...).

Par ailleurs, les éléments du « bien vivre » comme la culture, le sport ou la santé doivent rester à un haut niveau qualitatif tant pour la vie quotidienne des habitants que comme vecteur d'image de l'agglomération envers le reste du territoire national.

A cet égard on constate que la politique des grands événements, comme l'année de l'Ecole de Nancy en 1999 ou Nancy 2005, sont porteurs d'attractivité et d'une image très positive pour l'agglomération au niveau national.

Cette politique basée sur des événements forts appuyés sur nos atouts patrimoniaux, culturels et économiques, doit être poursuivie. En complément, une réflexion devrait être engagée sur la mise en œuvre d'un événementiel annuel qui viendrait renforcer l'offre festive en période d'été.

#### ❷ L'attractivité du Grand Nancy passe également par le renforcement des points forts de l'agglomération en particulier celui de la formation et de la recherche, qui la différencie des autres agglomérations de sa catégorie

**Aujourd'hui la formation et la recherche constituent sans conteste un avantage relatif de positionnement de Nancy par rapport à d'autres agglomérations françaises et européennes. En ce sens elles doivent être renforcées et le projet Artem, par son ambition, participe à cette notoriété.**

Concernant la recherche, la problématique pour l'agglomération est double. Pour la recherche privée, globalement faible en France et concentrée dans les régions Ile de France, Rhône Alpes ou PACA, l'absence d'un tissu de grandes entreprises en pénalise le développement sur l'agglomération. Pour la recherche publique, importante et reconnue, la problématique relève plus de l'amélioration de la valorisation économique de l'existant (transfert de technologie, création d'entreprises...) et de nouvelles passerelles à construire entre le monde de la recherche, aujourd'hui peu adapté en terme de réponses aux besoins des PME PMI, et celui de l'entreprise.

Dans un contexte démographique, qui conduira au départ de nombreux enseignants/chercheurs dans les prochaines années, dans une concurrence renforcée (Luxembourg) pour l'accueil des étudiants (démographie en baisse) et des chercheurs, l'enjeu pour l'attractivité de Nancy est fort et des actions ciblées et partenariales collectivités, universités, entreprises doivent être construites.

Il est également particulièrement important pour l'agglomération de conserver, champs publics et privés confondus, ses centres de décision et d'en attirer de nouveaux de façon à développer son potentiel d'emplois très qualifiés.

Le Conseil encourage fortement à la poursuite de la démarche fédérative engagée par les universités nancéiennes.

De la même façon, il appelle à la création de synergies fortes entre les entités universitaires et de recherche de l'ensemble du territoire lorrain avec les grandes collectivités territoriales et les partenaires socio-économiques de notre région. Il s'agit en effet d'afficher un projet ambitieux. Cette mise en synergie pourrait par exemple se concrétiser par la création d'un pôle de recherche et d'enseignement supérieur lorrain.

*Les autres facteurs d'excellence de l'agglomération permettant de porter l'image de Nancy au niveau national dans les domaines du patrimoine et de la culture (Place Stanislas, Opéra..), du sport (foot, basket...), de la santé (classement très positif de l'offre globale de soins) doivent être également valorisés.*

**③ Une plus grande attractivité nécessite aussi le développement d'axes nouveaux s'appuyant sur les capacités d'innovation de l'agglomération**

Le conseil de développement souhaite évoquer trois thèmes particuliers :

### **3.1 La culture scientifique et technique**

La culture scientifique et technique apparaît comme une véritable piste nouvelle à explorer. Elle apparaît de nature à faire le lien entre les dimensions culturelles économique et universitaire de l'agglomération. La question relève plus aujourd'hui de la cible qu'il faudrait choisir pour constituer le symbole d'une nouvelle modernité pour Nancy.

L'agglomération dispose pour cela des outils scientifiques nécessaires mais dans des formes aujourd'hui peu accessibles au citoyen.



*Le débat sur la présence d'un équipement phare s'adossant à une structure de type Palais des sciences et de la découverte ou alors d'une stratégie plutôt construite sur l'organisation d'événementiels, est posé.*

**Parallèlement à cette recherche d'attractivité par la culture scientifique et technique, une plus grande valorisation du capital industriel devrait être organisée : arts du feu, fer.**

### **3.2 Les échelles de territoire pertinentes pour l'attractivité : le sillon lorrain**

*L'échelle territoriale est perçue comme un enjeu spécifique pour l'attractivité du territoire. Celle du Sillon Lorrain existe déjà, sans être encore très porteuse d'image et d'attractivité pour Nancy.*

*Il s'agit d'optimiser le rôle du Sillon Lorrain dans le portage de l'attractivité de Nancy sans négliger pour autant la nécessité pour l'agglomération de s'inscrire dans l'image régionale, plus perceptible à une échelle internationale. Il faut construire également les réseaux d'intelligence pertinents permettant la mise en œuvre de stratégies conjointes à l'échelle Nancy/Lorraine/Grande région.*

*Quelle que soit l'option, les enjeux portés par l'espace central, en raison de son positionnement géographique et de la conjonction d'infrastructures qu'il accueille, ne peuvent être dissociés de l'attractivité nancéienne. La Communauté urbaine doit participer à l'émergence d'un projet à cette échelle.*

*La question de la création de structures de promotion fédératrices portant les projets et l'image de l'agglomération aux échelles territoriales pertinentes est soulevée.*

#### **- Amendement minoritaire (cf. annexe 1)**

*La politique Touristique, déjà amorcée à l'échelle du Sillon lorrain, apparaît également comme un outil d'attractivité qu'il faut aborder et travailler à une échelle dépassant celle de l'agglomération avec des produits touristiques à construire et promouvoir avec d'autres territoires (Vosges... packages touristiques multiproduits..).*

### **3.3 Un rôle renouvelé pour les acteurs**

Il convient de faire converger le rôle des différents acteurs pour une stratégie partagée de « marketing territorial ».

Afin de permettre aux multiples acteurs d'inscrire leurs actions dans une valorisation conjointe de l'agglomération (y compris par la réalisation de produits de promotion communs), un processus doit être construit permettant, par un échange d'idées, d'aboutir à un projet partagé.

Cette démarche concerne à la fois les collectivités locales, les associations, le secteur privé mais aussi les habitants en tant que vecteurs d'images et ambassadeurs de l'agglomération.

Cette articulation des stratégies d'acteurs pourrait déboucher par exemple sur l'émergence de produits nouveaux. A titre d'exemple l'agglomération n'offre pas de

package global aux nouveaux arrivants. L'idée émise serait d'orienter la stratégie à venir et la communication sur l'idée « venir à Nancy c'est assurer un projet de vie collectif pour la famille ».

Cette idée passe par le développement de nouveaux services d'accompagnement répondant aux besoins mis en avant par les acteurs locaux. A ce titre, sont citées comme pistes de réflexions :

- l'accompagnement du conjoint, plus particulièrement en matière d'emplois (emplois réservés...). Dans ce domaine de nouvelles pistes mêlant coopérations publiques et privées sont certainement à explorer, l'exemple des sociétés multinationales pourrait être mis à profit.

- la construction d'offres nouvelles de loisirs et de services permettant de répondre aux besoins des familles.

## ◆ DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

### Préambule

Les membres du conseil de développement rappellent que leur objectif, en termes économiques, est d'effectuer une critique constructive des différentes réflexions déjà menées dans le but d'apporter si possible des idées nouvelles, sous forme de contribution, dans le cadre de l'élaboration du futur projet d'agglomération. Ils soulignent que l'Entreprise doit se situer au cœur des stratégies de développement, car elle constitue le moteur de la croissance et de l'emploi qui permettra ensuite la redistribution des richesses. Ils insistent également sur le fait qu'il est nécessaire de capitaliser sur l'existant afin d'assurer des fondations durables à l'économie locale donc à l'emploi pour permettre ensuite à d'autres venus de l'extérieur de s'ancrer à leur tour localement. A l'heure d'une démographie déclinante, il faut donner le goût de l'entreprise aux jeunes, redonner envie de Nancy aux personnes extérieures afin de bénéficier pleinement des retombées escomptées par l'arrivée du TGV Est Européen.

A l'heure d'un chômage très important parmi la « population jeunes », le territoire du Grand Nancy qui veut s'identifier à travers son « capital jeunesse » devra se donner les moyens d'être beaucoup plus performant en matière d'insertion professionnelle des jeunes.

Les réflexions et propositions s'articulent autour de 3 thématiques principales.

### ❶ Le territoire

#### **1.1 Territoire pertinent : dépasser les clivages administratifs pour un développement économique partagé.**

Par nature, le projet d'agglomération sera l'émanation des volontés des 20 communes constituées de la communauté urbaine. Pour autant, en matière économique, le conseil souhaite réaffirmer l'importance d'une concertation forte avec

les territoires environnants, tellement les intérêts des uns et des autres sont imbriqués, le tout dans une logique de métropolisation en lien avec le Sillon Lorrain. Le tout devant se traduire par des complémentarités fortes et par la construction et le portage de projets communs « nord-sud ».

D'autre part la démarche SCOT doit intégrer cette dimension de bassin de vie, il conviendra donc de bâtir des projets économiques communs avec les territoires qui entourent l'agglomération. Parmi les problématiques sur le bassin de vie, la question des nouvelles zones d'activités à l'heure où le foncier se raréfie dans l'agglomération est notamment posée, ainsi que celle des éventuelles uniformisations des charges fiscales afin de ne pas exacerber les concurrences stériles voire pénalisantes pour les territoires.

## **1.2 Attractivité du territoire. Ambitionner : Nancy, un territoire ou tout est simple**

A l'heure où la compétitivité entre territoires, pour retenir et attirer les talents et les compétences économiques se renforcent avec entre autres l'arrivée programmée du TGV Est Européen, il est important de retravailler sur l'image de l'agglomération. Cette action doit concerner particulièrement les activités de recherche et de haute technologie dans un double objectif de différenciation positive et de plus grande simplicité dans les démarches de tous ordres.

Le Conseil souhaite également que soit mis l'accent sur la qualité de vie, le tout dans un environnement favorable, tant au niveau des infrastructures que de la qualité des hommes. A ce titre, le conseil de développement souhaite également que ces actions de communications sur l'image soient menées en cohérence avec celles des autres acteurs lorrains (Agglomérations, Départements, Région et Sillon Lorrain).

Le Conseil souhaite que la communauté réfléchisse avec d'autres (Metz, Sillon lorrain, Région) à l'opportunité d'une adresse parisienne, orientée business, dont pourraient bénéficier les PME locales, et qui ferait également office de vitrine des savoir-faire locaux.

Le Conseil insiste par contre sur la nécessité d'un ancrage lorrain dans les territoires européens en émergence qui devrait être décidé d'un commun accord au niveau régional. Ceci pourrait s'inscrire comme étant une démarche novatrice au sein de la Maison des Pays d'Europe Centrale et Orientale (PECO).

Au-delà, se pose la question de l'accompagnement 'social' des entreprises lors de l'arrivée de nouveaux collaborateurs, en terme d'accueil des enfants, du travail du conjoint, la recherche de logement etc. Ces questions sont capitales lors du processus de décision, et la mise en place d'un tel outil permettrait à l'agglomération de communiquer sur les services qu'elle offre et sur sa capacité à accueillir.

Enfin, en ce qui concerne les infrastructures, le Grand Nancy pourrait continuer sur la voie de l'innovation en proposant un plan de développement destiné à offrir par exemple, l'accès gratuit à Internet sans fil pour tous sur toute l'agglomération.

## ② La promotion

### **2.1 Les filières économiques : afficher, valoriser et faire savoir les savoir-faire**

Les choix affichés des filières prioritaires sont globalement validés et le travail effectué reconnu. Pour autant, le conseil souhaite qu'à l'avenir soit davantage valorisée, notamment suite à l'émergence des pôles de compétitivité, la thématique matériaux via le MIPI.

Au-delà, il conviendra de s'assurer de l'implication des compétences de l'agglomération nancéienne dans l'émergence du pôle fibre.

La filière matériaux représente un réel atout à mettre en avant afin de renforcer la lisibilité économique du territoire.

Il conviendra d'organiser une stratégie volontariste de créations d'entreprises innovantes sur cette thématique au niveau de l'agglomération.

De même, il serait opportun de creuser la thématique des énergies renouvelables et de l'environnement, peu présents dans le discours économique actuel et pourtant porteurs de développement économique futur. Enfin, il conviendra de mieux faire connaître les potentiels autour des métiers de l'économie numérique, et de cibler de manière plus précise les niches porteuses pour l'agglomération dans, en particulier, la santé sur les biotechnologies et l'imagerie médicale.

### **2.2 Les acteurs du développement : fédérer pour plus de cohérence et d'efficacité**

Le conseil de développement souhaite également insister sur les problèmes que peut générer la grande multiplicité d'acteurs. Mis en avant comme un atout, cela brouille parfois l'image et désoriente certaines entreprises qui ne savent plus où s'adresser.

A ce titre, Créalliance est une première réponse intéressante pour le monde de la création.

Pour le développement au sens plus large, il conviendra peut-être de veiller à une meilleure articulation entre les chambres consulaires, le Capemm, l'Aduan, etc., même si le conseil souligne que dans les faits, les échanges existent. Reste à le faire plus savoir.

## ③ L'économie

### **3.1 Création d'entreprise/transmission. Ambitionner : à Nancy, il est facile de créer son entreprise**

Un des enjeux majeurs du développement économique des territoires repose sur les capacités d'accompagner la création d'entreprises innovantes issues du milieu universitaire. A ce titre, le conseil souligne l'urgence d'une refonte des systèmes d'accompagnements tels l'incubateur lorrain et les CRITT. Même si le réseau Créalliance constitue une expérience intéressante, il s'agira de renforcer l'image et la cohésion du dispositif de soutien, en le faisant mieux connaître d'une part, et en développant un atout concurrentiel différenciant du type « A Nancy, il est facile de créer son entreprise ». Un effort doit également être apporté au problème récurrent que constitue le manque de financements d'accompagnement du développement des entreprises (fonds d'amorçage, capital risque...) notamment face au Grand Duché du Luxembourg où ces fonds sont beaucoup plus accessibles.

De la même manière, face à la démographie annoncée qui prévoit des départs en retraite massifs des chefs d'entreprises dans les 10 années à venir, le conseil souhaite que la question de la transmission des entreprises et donc de la pérennité des emplois qui en dépendent, soit une priorité essentielle de la prochaine stratégie économique de l'agglomération. Les initiatives existent déjà et sont nombreuses, mais elles manquent de lisibilité. Sur un sujet aussi sensible pour son avenir, le Grand Nancy pourrait fédérer les acteurs autour d'une base de données globale cédant/repreneur.

### **3.2 Valorisation de l'entreprise : remettre l'entreprise au cœur des stratégies de développement**

L'entreprise est un des acteurs économiques qui constitue le moteur principal de la croissance et donc de l'emploi. Le conseil de développement souhaite donc que l'entreprise sous toutes ses formes soit davantage valorisée. PME et grands groupes ne sont pas en opposition, mais sont des éléments complémentaires de l'économie locale. Le Grand Nancy pourrait par exemple décerner des prix d'excellence à l'artisan de l'année, l'entreprise la plus exportatrice, celle qui œuvre le plus en faveur de l'apprentissage celle qui est la plus performante en matière d'insertion de publics en difficulté. De la même manière, le Grand Nancy pourrait valoriser dans ses communications les entreprises locales ayant participé à des chantiers importants comme la rénovation de la place Stanislas.

De la même manière, le conseil souligne l'importance de l'économie administrative, publique et associative dans le tissu nancéen et il souhaite que ces vocations soient renforcées en parallèle, car elles permettent la création d'emplois pérennes dans le secteur des services à la personne et participent au rayonnement et à l'attractivité résidentielle de l'agglomération.

Enfin, la communication entre la collectivité et les entreprises doit encore progresser dans un souci de meilleure connaissance réciproque. Le conseil de développement propose que des rendez-vous réguliers soient instaurés de manière trimestrielle par

exemple, entre élus et entreprises afin de créer de la proximité, de l'échange, voire l'émergence de projets communs.

### **3.3 Recherche-Transfert : Redonner envie de créer sur place**

Dans le cadre du projet Artem, le conseil souhaite que soit ajoutée à ce concept la dimension création d'entreprise innovante, sur le nouveau campus, avec une pépinière dédiée qui bénéficierait de la proximité des laboratoires et des enseignants dans une réelle logique de fertilisation croisée.

En complément, le conseil constate que le dialogue entre laboratoires de recherche et les entreprises reste difficile. Le Grand Nancy pourrait dans ce cadre initier un projet fédérateur entre les universités, les grandes écoles et les autres acteurs de la recherche, sous la forme d'un portail recensant l'ensemble des thématiques de recherche présentes sur l'agglomération et auquel pourraient s'adresser les entreprises locales et extérieures dans la démarche d'amélioration de leurs produits.

### **3.4 Marché de l'emploi : associer les entreprises pour une meilleure adéquation offre/demande**

Enfin, le conseil souhaite que soit examinée de façon plus précise la question de l'adéquation entre demandeurs d'emplois et offres d'emplois. Même si la compétence n'appartient pas à la communauté urbaine, il conviendrait de faire de la Maison de l'Emploi, un outil innovant rompant avec les cloisonnements de la prise en charge de demandeurs d'emploi. De la même façon pourrait être lancé un dispositif pour aider les TPE à trouver du personnel adapté à ses besoins. Il ne s'agit pas de rajouter un outil supplémentaire à un système déjà complexe mais, comme dans les autres rubriques, de faire jouer à la communauté urbaine le rôle de fédérateur des initiatives, dans un souci de simplicité et d'efficacité. Il conviendra alors d'associer pleinement le marché de l'entreprise à ces dispositifs, afin de s'assurer qu'ils correspondent parfaitement aux attentes des acteurs économiques.

## **◆ HABITAT-COHESION SOCIALE**

### Préambule

L'intervention publique s'est appliquée ces dernières années à combattre les inégalités territoriales en agissant prioritairement sur les quartiers sensibles, qui semblent concentrer toujours aujourd'hui les formes d'inégalités les plus importantes. Néanmoins, les évolutions économiques favorisent les phénomènes de précarité et d'exclusion sociale qui tendent à s'accroître et à diffuser plus largement sur le territoire.

C'est pourquoi, indépendamment de l'ambition forte affichée par le Grand Nancy avec le programme de rénovation urbaine, le conseil de développement rappelle que la cohésion sociale est un enjeu majeur pour le développement équilibré d'un

territoire et nécessite une politique très volontariste de la part du Grand Nancy.

C'est un projet qui doit être axé à la fois sur la prise de conscience collective de la population et de la reconquête de la citoyenneté dans les quartiers sensibles. Le projet doit ainsi être partagé et accepté par tous.

## ❶ Habitat - logement

L'ambition affichée par le Grand Nancy en matière de renouvellement urbain, de requalification des quartiers sensibles et d'accroissement de l'offre en logement social s'inscrit dans un nouveau cadre d'actions pour le Grand Nancy : prise de compétence en matière d'attribution des aides à la pierre, territorialisation de son 5ème Programme Local de l'Habitat, Plan de Rénovation Urbaine (2006 - 2011).

Le conseil de développement rappelle que le coup d'accélérateur de la politique de l'habitat et de renouvellement urbain, avec la réalisation de nouveaux programmes de logements et la conduite des opérations de relogement devront privilégier la diversité sociale, principe fondateur des politiques à mener.

D'ores et déjà certains points méritent d'être approfondis :

### 1.1 La cohérence territoriale de l'offre en logement

La nécessité d'avoir une vraie solidarité en matière de logement social au niveau du Grand Nancy afin d'agir sur les mécanismes de ségrégation socio spatiale doit trouver sa traduction dans la réalisation des objectifs du 5ème Programme Local de l'Habitat qui vise à favoriser le rééquilibrage du logement aidé à l'échelle du Grand Nancy.

Enfin, les dynamiques de développement doivent prendre en compte les phénomènes de ségrégations sociales à une échelle plus large, le SCOT sud Meurthe et Mosellan constitue ainsi la bonne échelle pour définir des solidarités entre les territoires et des cohérences en terme de diversification des produits logements.

### 1.2 La production d'une offre accessible à tous

Comparativement à d'autres agglomérations, l'offre en logement semble relativement équilibrée et devrait s'enrichir avec tous les projets actuellement en cours.

Cependant des déséquilibres peuvent intervenir au niveau du logement social entre l'offre nouvelle et une demande de moins en moins solvable et de plus en plus difficile à satisfaire.

Enfin le Conseil insiste sur la nécessité de développer une politique volontariste d'intégration des familles issues de l'immigration et des gens du voyage souhaitant se sédentariser.

Le Conseil estime qu'il faut pouvoir mieux organiser les parcours résidentiels sur le territoire communautaire. Le Conseil considère d'autre part, qu'il faut afficher une ambition plus forte en matière d'accès à la propriété par les locataires de logements sociaux.)

Le Conseil apporte ainsi une mise en garde face à la tentation de privilégier le logement social haut de gamme. Il s'agit bien de favoriser la production d'une offre nouvelle accessible à tous en adéquation avec les différentes typologies de familles en améliorant les outils et moyens existants, sachant que l'Etat en tant que financeur reste le garant des équilibres.

### **1.3 Le développement durable dans les constructions nouvelles**

Pour le conseil de développement, la prise en compte du développement durable dans les opérations logements doit être beaucoup plus lisible, notamment au niveau des opérations HQE de manière à faire réaliser de véritables économies d'énergie aux locataires, en diminuant les charges locatives de façon significative.

### **1.4 L'adaptation du logement aux nouveaux besoins et aux modes de vie**

Le conseil insiste sur la nécessité d'adapter l'offre en logement aux besoins spécifiques de certaines populations, en particulier au nombre croissant de personnes âgées, aux personnes handicapées, aux familles monoparentales et aux familles recomposées.

### **1.5 La communication et la pédagogie**

Afin de favoriser l'acceptation du logement social dans les opérations de constructions nouvelles, le conseil souligne l'importance de la pédagogie et de la communication dans le changement d'image du logement social.

Par ailleurs, le conseil approuve le changement d'appellation de logement social en logement aidé afin de faciliter son acceptation et précise que le changement de terme ne va pas solutionner le problème, mais seulement permettre de changer les mentalités.

### **1.6 L'accueil et l'accès au logement des étudiants, en particulier des étudiants étrangers**

L'accueil des étudiants étrangers (jeunes chercheurs, étudiants bénéficiant de bourses ERASMUS) est insuffisant sur l'agglomération. C'est pourquoi, le conseil évoque la nécessité d'améliorer leur accès au logement compte tenu de la difficulté d'accorder les cautions et garanties demandées. Enfin, il précise que, plus globalement, la notion de bail devient de moins en moins adaptée pour la location étudiante compte tenu de la refonte des diplômes universitaires (LMD) induisant une mobilité accrue. Il conviendrait de réfléchir pour remédier à un tel problème.

## **② La cohésion sociale et territoriale**

Le conseil de développement souligne qu'une politique du logement et de rénovation urbaine affirmée ne suffit pas. Elle doit s'accompagner d'une politique sociale forte et plus audacieuse, en particulier dans les domaines de l'emploi, du scolaire et des services publics, mais aussi de la qualité des lieux d'usage et espaces publics dans ces quartiers.

En effet, la cohésion sociale et territoriale est un enjeu majeur pour le futur projet d'agglomération. C'est pourquoi, le conseil émet quelques propositions allant dans ce



sens :

## **2.1 Au niveau scolaire**

Le conseil de développement précise l'urgence d'agir en renforçant le partenariat avec les autres institutions (Etat, Conseil Général, Conseil Régional) afin de définir une vraie stratégie et de créer un geste fort en matière de projet éducatif au sein des établissements scolaires accueillant une part importante de jeunes issus des catégories socioprofessionnelles les moins favorisées. L'excellence y sera recherchée ainsi que la mise en œuvre de projets scolaires innovants destinés à favoriser le brassage social des élèves entre établissements et à rendre plus attractif l'enseignement dans les quartiers sensibles.

Le Conseil en appelle à une action d'envergure pour tenter d'éradiquer au maximum l'illettrisme.

## **2.2 Au niveau de l'emploi**

Le conseil de développement pense que le Grand Nancy doit définir une vraie ambition politique en matière d'insertion sociale et professionnelle. L'idée retenue consiste à traiter cette question plus en profondeur et de mener une stratégie avec les acteurs socioprofessionnels afin de faire des propositions en terme de création d'emplois.

D'ores et déjà plusieurs propositions sont émises :

## **2.3 La cohérence et la coordination de l'action des acteurs**

Compte tenu de la segmentation actuelle de la prise en charge des demandeurs d'emploi, il convient de mieux coordonner les actions des différentes structures, c'est le rôle dévolu à la Maison de l'Emploi qui consiste à rassembler en un même lieu le service public de l'emploi, les partenaires sociaux et ceux issus des réseaux d'acteurs. C'est pourquoi, il s'agira d'être vigilant sur la capacité réelle de la Maison de l'Emploi à faciliter la recherche d'emploi et à mieux anticiper et répondre aux besoins de recrutement.

Le rapprochement entre les acteurs de l'emploi et de la formation doit être facilité, de façon à mieux faire connaître l'entreprise et à permettre une meilleure articulation des formations aux besoins et aux fluctuations du marché de l'emploi.

## **2.4 Le développement des emplois de services à la personne**

Les stratégies d'agglomération dans le domaine du développement économique, de l'emploi et de l'insertion devront être mieux coordonnées de façon à ne pas se polariser uniquement sur les emplois de haut niveau, mais à développer également les emplois faiblement qualifiés. Enfin, la mise en place de stratégies de coordination entre les communes et le Grand Nancy afin de créer de l'emploi en matière de services à la personne (ex : emplois partiels, temps partagés, ...) sera recherchée.

## **2.5 L'accueil et l'insertion des publics faiblement qualifiés**

Parallèlement à la prise de conscience des acteurs économiques de favoriser l'insertion des publics faiblement qualifiés dans l'entreprise, le conseil souligne l'importance de développer au sein de celle-ci un accompagnement et de leur favoriser la lisibilité des structures oeuvrant dans le domaine de l'emploi et de l'insertion des publics les plus fragiles.

Un accent particulier doit être porté au niveau de la prise en charge du public jeune en développant le tutorat avec les seniors dans sous forme de véritables équipes mobiles et en renforçant le rôle des associations dans les parcours de réinsertion des jeunes.

## **2.6 Au niveau des services publics**

Le conseil réitère le fait que les services publics jouent un rôle important à l'échelle d'une commune et d'un quartier et qu'ils doivent savoir s'adapter et se renouveler de façon à prendre en compte les évolutions en cours ou projetées.

Il s'agit en effet de maintenir un service de qualité et de garantir à chaque citoyen l'accès, mais également le même niveau et la même qualité de service, quel que soit son lieu de résidence.

## **2.7 Solidarités intergénérationnelles et envers les publics handicapés**

Le Conseil juge absolument nécessaire d'afficher, avec les autres partenaires compétents, des objectifs forts pour aider au développement des solidarités intergénérationnelles et envers les publics handicapés.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**Le Président  
Richard RENAUDIN**

**Amendement minoritaire page 7 paragraphe 3.2**

Après : « la question de la création de structures de promotion fédératrices portant les projets et l'image de l'agglomération aux échelles territoriales pertinentes est soulevée »,

ajouter : « Il faut pouvoir dans les prochaines années, axer la politique de promotion territoriale autour des démarches suivantes :

- *une campagne de promotion « Lorraine » couplée avec l'arrivée du TGV Est Européen,*
- *une campagne nancéienne ciblée sur la qualité de vie et sa dynamique « jeunes »...via des supports médiatiques à sélectionner et des thématiques cibles judicieusement choisies,*
- *des stratégies de coopération avec des villes ou territoires européens ciblés ».*

2<sup>ème</sup> CONTRIBUTION  
DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT  
**AU PROJET D'AGGLOMÉRATION**

**SÉANCE PLÉNIÈRE DU 9 OCTOBRE 2006**

Le Conseil de Développement s'est engagé à participer à l'élaboration du futur Projet d'Agglomération.

Après une première production adoptée le 13 février dernier et transmise à la Communauté Urbaine, il s'agit ici d'engager une seconde contribution dont l'objet consistera à développer un ensemble de propositions s'inscrivant davantage dans une démarche de type programme opérationnel.

Le Conseil de Développement n'a bien sûr pas l'intention ni la prétention de passer en revue toutes les questions.

L'exercice qu'il a décidé de faire consiste à repérer et énoncer des propositions d'actions qu'il n'a pas encore senti poindre, soit à reprendre ou reformuler des propositions déjà évoquées par la Communauté Urbaine auxquelles il apporte d'ores et déjà son soutien tout en s'autorisant, pour certaines, à formuler un souhait particulier.

Le Conseil de Développement, dans sa première contribution, a pris le soin de développer un certain nombre de points de vue et de principes.

Il a été choisi pour cette seconde production de s'en tenir à un énoncé de propositions sans étayer le pourquoi d'un tel choix.

Il est important de signaler que cette contribution fera apparaître des propositions de différents niveaux : objectifs opérationnels, propositions de type engagement à faire, actions précises.

Les élus et les services pourront bien sûr faire le lien entre les deux travaux produits ; ce qui est proposé ci-après s'inscrit dans le droit fil des écrits du 13 février dernier.

## **LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT A REPÉRÉ 6 AXES D'INTERVENTION**

### **Thématiques portées par l'espace métropolitain, la Région**

### **Thématiques portées par le Grand Nancy voire le sud Meurthe et Mosellan**

- **Attractivité du territoire et qualité urbaine**
- **Gestion des mobilités**
- **Développement économique, atouts formations supérieures et recherche, dynamique du réseau des établissements et entreprises, vitalité de l'emploi**
- **Cohésion sociale, cohésion territoriale**
- **Qualité, innovation dans la mise en œuvre des politiques publiques**

## **LES PROPOSITIONS DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DU GRAND NANCY**

## A. THÉMATIQUES PORTÉES PAR L'ESPACE MÉTROPOLITAIN, LA RÉGION

### A.1. Transport

1. Obtenir la création de solutions autoroutières permettant le grand contournement de Nancy par le Nord et par le Sud et la dissociation flux de transit-flux régionaux ou infrarégionaux
2. Gagner la construction d'un barreau fluvial à grand gabarit Saône-Moselle
3. Convaincre de la nécessité de la mise en œuvre d'une étude de l'opportunité d'une plate-forme tri modale (fer, eau, route) en sud Meurthe et mosellan
4. Obtenir un système de navettes performant dès 2007 (assurance de navettes en cas de retard du TGV) et à prix attractif (et pouvant être intégré dans le billet de train) par bus entre la future gare Lorraine de Louvigny et les gares de Nancy et Metz afin de pallier (provisoirement ?) l'absence de gare d'interconnexion TGV greffée sur le réseau TER ; ce système devant intégrer l'ensemble des dessertes des grands sites sur la zone MNL-Louvigny : gare TGV, plate-forme de tri postal, et zone aéroportuaire.

### A.2. TGV et Gare de Nancy

5. Obtenir l'amélioration du fonctionnement des entrées des trains en gare de Nancy et l'augmentation de la capacité (voies et quais) de la gare nancéienne
6. Faire de l'espace République un pôle intermodal très innovant contribuant à donner une image positive de Nancy au travers l'organisation de l'inter modalité des transports : information des usagers, organisation qualitative des lieux et abris d'attente, aide à la sécurisation des attentes, lumières, aménagements paysagers, création de services aux particuliers et au monde économique sur le site immobilier République-Gare
7. Créer une ambiance provisoire (avant l'aménagement définitif) mais très qualitative et « illustrant un esprit et une image de Nancy » en place Thiers pour juin 2007
8. Obtenir la concrétisation d'une gare Lorraine TGV, à Vandières, directement connectée au réseau TER.

### A.3. Enseignement Supérieur-Recherche

9. Faire émerger les contours d'un Pôle Recherche-Enseignement Supérieur Lorrain favorisant la coordination et la complémentarité des sites nancéien et messin. Il visera à organiser une très grande lisibilité, à l'international, des pôles de référence et porteurs d'image que sont les **Matériaux**, les **Fibres** mais qui aussi renforce la structuration et fait plus nettement émerger les **Sciences du Vivant**, la **Biologie dédiée à la santé**, le **trptyque Forêt-Bois-Sciences de la Terre**, **l'Economie Numérique** (Sciences et technologies de l'Information et de la Communication), et les **Sciences de l'Homme**

10. Amplifier la création d'activités innovantes à partir des filières universitaires et des laboratoires en intensifiant et en restructurant les modes d'accompagnement (détection de projets, incubation de jeunes pousses, fonds d'amorçage)
11. Créer une Fondation de recherche axée sur la valorisation du pôle Matériaux
12. Améliorer de façon significative la qualité de l'offre en logements étudiants ; faire évoluer l'aménagement des campus pour qu'ils offrent une gamme d'équipements et de services très attendus par les étudiants : équipements sportifs, commerces de type librairie, banque, agence de voyage,...
13. Bâtir une démarche novatrice d'ouverture et d'échanges internationaux associant les universités, les collectivités territoriales, les partenaires socioprofessionnels dans un projet débordant largement le cadre des échanges entre universités et/ou labos

#### **A.4. Aménagements ou projets et initiatives divers concourant à l'attractivité métropolitaine**

14. Organiser une offre haut-débit pour l'ensemble du réseau d'entreprises et des habitants de notre région ; et une offre très haut-débit dans les agglomérations du Sillon Métropolitain (fondamental pour les laboratoires de recherche qui font de la modélisation, simulation et visualisation)
15. Contribuer au rayonnement hospitalo-universitaire de Nancy en favorisant les rapprochements entre les établissements publics de l'agglomération participant à la mission universitaire (CHU, Maternité régionale, CPN, CAV, IRR,...)
16. Mettre à l'étude la possibilité de créer un grand événement culturel annuel, événement porté par l'ensemble du territoire régional
17. **Avis de minorité** : *idem 16 en ajoutant « théâtral » après « événement »*
18. Participer à l'organisation d'un projet de développement territorial de « l'Espace Central » cohérent, projet partagé par toutes les collectivités concernées
19. Créer une « adresse parisienne » dédiée business
20. Participer à l'émergence d'une stratégie partagée de communication et de promotion des savoir-faire et « produits » lorrains s'inscrivant dans la démarche de promotion territoriale couplée avec l'ouverture de la LGV Est
21. Organiser la mise en valeur de circuits et de découvertes touristiques permettant aux visiteurs d'accéder à un ensemble de possibilités plus larges que celles proposées par une seule ville ou un seul territoire infrarégional

### **B. THÉMATIQUES PORTEES PAR LE GRAND NANCY VOIRE LE SUD MEURTHE ET MOSELLAN**

#### **B.1. Attractivité du territoire et qualité urbaine**

### **B.1.1. Grands événements**

22. Assurer la pérennité et le rayonnement d'événements culturels majeurs tels Livre sur la Place, Festival International de Chant Choral, NJP et Biennale de l'Image
23. Mettre sur pied un concept événementiel Livre-Image plus « dense » et débordant le cadre actuel du Livre sur la Place et de la Biennale de l'Image
24. Elargir le Livre sur la Place (place Carrière) à un concept associant étroitement la Place Stanislas transformée en « Salon de Lecture » ; événement associant la jeunesse et les établissements scolaires à l'événement
25. Créer un forum salon de l'Education-Formation ayant pour objectif de valoriser Nancy à travers son potentiel de savoir-faire en Sciences de l'Education mais aussi en Formation des Adultes et d'Apprentissage des Sciences
26. Pérenniser l'organisation d'une grande manifestation, à rythme quinquennal, de valorisation du patrimoine historique, culturel, scientifique
27. Mettre à l'étude l'opportunité et la faisabilité de création d'un grand événement et/ou d'un grand équipement dédié(s) à la culture scientifique et technique
28. Etre le créateur d'une manifestation (rythme annuel de préférence mais à définir) à résonance nationale sur la thématique « Villes, Territoires et Participation, Innovation » (cf. mise en œuvre des politiques publiques)

### **B.1.2. Grands équipements et aménagement urbain**

29. Faire de la réalisation du futur Centre de Congrès un « laboratoire » de mise en valeur de la volonté de développement de la qualité urbaine : économie d'énergie, ouverture sur la ville, accueil des publics handicapés, utilisation de technologies de pointe, valorisation de l'identité et du savoir-faire nancéiens, qualité architecturale, ouverture du Centre sur la ville (les villes de l'agglomération), et sur les campus universitaires et les laboratoires,...
30. Réussir la requalification/réhabilitation des quartiers éligibles à l'ANRU dont celui du Plateau de Haye, afin de garantir les équilibres d'aménagement urbain et d'habitat au sein du territoire communautaire.
31. Aménager de façon très qualitative la liaison Est de Meurthe et Canal à la Place Stanislas, aujourd'hui insuffisamment « attractive » ; idem s'agissant de la rue Maurice Barrés, liaison Cathédrale-Place Stanislas à aménager dans les meilleurs délais
32. Accentuer la présence « du vert » en ville ; mieux mettre en valeur l'eau, les bords de Meurthe pouvant devenir aussi un lieu de sensibilisation et d'apprentissage aux questions de préservation du patrimoine naturel et de la faune
33. Faire de l'agglomération un modèle de « ville vivable » pour les handicapés ; faire de Nancy un territoire du « mieux faisant » sur le registre « Ville et Vie des Handicapés »



### **B.1.3. Services aux populations Attractivité par les services**

#### **B.1.3.1. *Etudiants et Jeunes***

- 34. Elaborer et mettre en œuvre une démarche globale et attractive de l'accueil étudiant dans la ville ; mettre l'aide à l'intégration et au bien-vivre des étudiants dans le Grand Nancy au centre de la stratégie globale de développement de l'agglomération
- 35. Réhabiliter de façon très qualitative l'offre de logements étudiants (cf. proposition 12)

#### **B.1.3.2. *Services, commerces et sport-culture-loisirs***

- 36. Créer une Auberge de Jeunesse/Centre International de Rencontre en centre ville de Nancy
- 37. Implanter un équipement de loisirs très attractif et « grand public » en Plateau de Haye ; un grand centre nautique avec piscine à vagues pouvant par exemple constituer un véritable équipement pour la reconquête de l'image de l'agglomération
- 38. Mettre au cœur de la stratégie d'aménagement urbain la volonté d'articuler une offre de services de proximité qualitative et une offre, accessible à tous, de service « centraux » et de grands équipements situés en ville centre
- 39. Aider à la re-densification du commerce de proximité, en particulier d'ailleurs dans les quartiers et territoires éligibles à l'ANRU
- 40. Favoriser l'accès aux soins de l'ensemble des habitants de l'agglomération par la création de maisons médicales, le développement des services à domicile et les rapprochements entre les établissements publics et privés.
- 41. Développer une politique communautaire très affirmée et cohérente (un label Grand Nancy, une charte communautaire ?) autour de la petite enfance et la jeunesse : augmentation du nombre de terrains de jeux, aménagement original des aires de jeux pour les petits, accroissement du nombre de ludothèques, aménagement du temps périscolaire,....
- 42. Faire progresser quantitativement l'offre crèche ; aider à la mise en place de crèches répondant aux besoins des salariés à horaires « décalés » par rapport à l'amplitude journalière « classique »
- 43. Améliorer l'offre en matière d'heures d'ouverture des équipements collectifs les plus convoités : piscines (aucune plage matinale en semaine actuellement, système d'abonnement ne permettant pas d'entrer deux fois à la piscine dans les 12 heures consécutives,...), parcs et jardins publics, médiathèques, musées,...
- 44. Faire du premier dimanche de chaque mois, un temps de libre accès (gratuit pour les sites payants) à tous les grands équipements publics de la communauté urbaine,

45. Organiser de façon très volontariste la décentralisation d'une partie des grands événements culturels sur les villes de l'agglomération disposant de salles adaptées et non ou sous-utilisées pour offrir des spectacles de qualité (NJP, Chant Choral, Passages, ...); diffuser ainsi l'offre culturelle « majeure » sur les territoires intermédiaires du Grand Nancy
46. Faire du Grand Nancy un territoire de référence pour la gestion, le traitement et la valorisation des déchets

### **B.1.3.3. Accueil des nouveaux arrivants**

47. Engager une opération de type « jeunes ambassadeurs » auprès des nouveaux étudiants non lorrains, lesquels peuvent aider à porter l'image nancéienne sur le territoire national voire européen
48. Accompagner de façon très qualitative l'arrivée des nouveaux arrivants sur le Grand Nancy grâce à la mise en place d'un ensemble de services d'accueil (dont aide à emploi du conjoint) dont une des fonctions consisterait à établir un suivi du vécu et du ressenti quant à la qualité de vie et des services proposés en Grand Nancy

## **B.2. Gestion des mobilités**

### **B.2.1. Aménagements, plan de circulation**

49. Diminuer de façon conséquente la présence des véhicules particuliers à moteur thermique en ville tout en ne faisant pas du centre de Nancy une zone « en déclin »
50. Intégrer totalement la problématique « mobilités » dans tous les grands projets d'aménagement et la dimension prospective du développement des axes de transport et des chemins pour les modes doux afin de préserver au mieux le foncier dédié à cet effet
51. Augmenter les sites propres dédiés aux services de transport en commun et aux modes doux
52. Diminuer le nombre de places de stationnement en surface dans l'espace névralgique de Nancy tout en développant les places les parkings souterrains et en silo autour de l'anneau de l'hyper centre pour disposer d'un potentiel de places de parking équivalent, au minimum, à celui dont on dispose actuellement
53. Créer des parkings-relais de dimension suffisante en entrée des grandes voies pénétrantes
54. Aménager de façon extrêmement qualitative les différents pôles intermodaux que ce soit le pôle République (innovation au service de l'image de la porte d'entrée que constitue le quartier Gare) ou les autres pôles majeurs ou secondaires
55. Finir d'installer dans les meilleurs délais des espaces d'arrêt de qualité en Point

Central de Nancy ; améliorer la qualité de l'aménagement des points d'arrêt

56. Créer des aménagements sur les voiries, sensibiliser davantage pour contraindre au respect des limitations de vitesse
57. Obtenir des aménagements de la DRE concourant à l'amélioration de la fluidité et de la sécurité de la circulation sur les autoroutes qui traversent l'agglomération nancéienne
58. Organiser un approfondissement des échanges et de la réflexion des possibles évolutions de l'offre de transport en commun sur l'agglomération : choix de tracés pour les futures lignes en TCSP, positionnement le plus judicieux du ou des pôles intermodaux, tram-train, offre communautaire et demandes de dessertes TER nouvelles,... ; mettre en place une méthode de concertation exemplaire sur ce dossier sensible (à travers le Comité de Suivi)
59. Réorganiser la tarification des parkings pour éviter les voitures ventouse en aérien, pour orienter davantage vers les parkings souterrains et en silo, pour proposer une offre très attractive en parking-relais
60. Mieux organiser l'orientation des véhicules en soirée sur les parkings à 1 euro
61. Organiser l'unification des tarifs de parking sur l'espace communautaire
62. Faciliter le stationnement des résidents du centre ville de Nancy par une politique tarifaire adaptée
63. Encourager, aider à l'émergence de plans de déplacements d'entreprises et d'établissements

### **B.2.2. Offre de Transport en Commun sur le réseau Stan**

64. Mettre en œuvre une politique exemplaire d'aide à l'accès des handicapés (PMR, malvoyants et malentendants) sur le réseau Stan et en gare de Nancy
65. Renforcer les exigences libellées dans l'appel d'offre et le cahier des charges envers l'entreprise de transports détentrice de la délégation de service publique pour le réseau Stan : accueil des usagers, respect des horaires, éthique de conduite
66. Constituer sur le temps du projet un parc de véhicules « propres » de transport collectif
67. Améliorer les dessertes des zones d'activité, amélioration s'entendant au travers du renforcement de l'offre (cadencement, amplitude,..) et de mise en place d'un système de navettes internes à la zone desservant le ou les arrêts les plus proches de la ligne du réseau Stan
68. Assurer la réserve foncière entre Jarville St Georges et Champigneulle pour permettre le tracé éventuel d'une future ligne de TCSP à support ferroviaire
69. Mettre en place la gratuité pour le transport des scolaires (pendant les jours de

classe et sur la base de l'ouverture à la gratuité pour le trajet domicile-établissement scolaire fréquenté)

70. Créer un partenariat avec familles et établissements scolaires pour développer des comportements plus respectueux de la part des jeunes mineurs à l'intérieur des véhicules de transport en commun ; ce partenariat devant se traduire dans la mesure du possible par la création d'une « carte-contrat d'utilisateur » des Transports en Commun nancéiens

71. **Avis de minorité.** *Mettre à l'étude la possibilité de la gratuité des transports en commun pour les jeunes mineurs*

72. **Avis de minorité.** *Mettre à l'étude la possibilité de gratuité des transports en commun pour les publics relevant des minima sociaux*

### **B.2.3. Offre de Transport en Commun sur les autres réseaux, TER en particulier**

73. Mettre en œuvre rapidement un titre unique de transports permettant de circuler sur les réseaux TER, Stan, syndicats du SCOT Meurthe et Mosellan, TED ; permettre l'utilisation de la carte étudiant comme moyen de paiement des titres de transport en commun

74. Améliorer l'offre sur le réseau TER en soirée et le week-end sur le sillon ferroviaire, notamment entre Nancy et Metz

75. Créer dans le cadre de la création d'un réseau métropolitain type RER, de nouvelles haltes TER à Vandoeuvre Est, Heillecourt et Maxéville (sous réserve pour cette dernière de non perturbation du trafic ferroviaire par cette création)

### **B.2.4. Modes doux**

76. Créer davantage de liaisons cyclables sur l'agglomération

77. Mettre en place un dispositif de location de vélo ayant une base principale au pôle République et disposant d'un grand nombre de bornes de retraits-dépôts évitant l'obligation de rendre son vélo au point de départ

78. Sécuriser davantage la circulation à vélo soit par un système de protection évitant les conflits de trafic, soit en organisant la cohabitation par un système d'information-interpellation des conducteurs de véhicules à moteur (véhicules particuliers, véhicules de transport collectif) à respecter les vélos et réciproquement

79. Assurer dans d'excellentes conditions la « vie du piéton en ville » (pas forcément synonyme de piétonisation totale) ; innover en créant des chemins piétonniers originaux en ville centre ; développer les chemins piétonniers dans les autres communes de l'agglomération

## **B.3. Développement économique, atouts formations supérieures et recherche, dynamique du réseau des établissements et entreprises, vitalité de l'emploi.**

### **B.3.1. Renforcer le « capital » enseignement-supérieur et recherche et valorisation industrielle**

80. Accompagner la démarche fédérative Nancy Université qui vise à placer Nancy au cœur des universités européennes en amplifiant son efficacité, sa lisibilité, son attractivité et sa notoriété
81. Finaliser un plan de développement recherche-crétions d'activité économique et d'entreprises sur les trois secteurs : **économie numérique** (modélisation numérique/ sécurité logicielle/sciences du langage/imagerie médicale), **sciences du vivant**, **banque-finance-gestion-expertise-assurance** ; créer à cet effet un comité de développement pour chacun de ces trois secteurs rassemblant universitaires, chercheurs, entreprises, collectivité territoriale,...
82. Accélérer la réorganisation du dispositif d'enseignement supérieur-recherche en favorisant l'émergence de grands campus thématiques et géographiques et y développer des expériences-phares de valorisation industrielle : 1- ARTEM/Jean Lamour ; 2- Biopôle/Sciences du vivant (incluant le regroupement et la restructuration de l'ensemble des formations et des labos publics de recherche du pôle santé sur le site de Brabois), 3- **Pôle de Gestion** (encourager la mise en œuvre d'une dynamique de recherche nancéo-messine sur cette thématique)
83. Initier sur le campus Sciences le Projet de Centre de Compétences en Modélisation, Visualisation et Simulation
84. Mobiliser le réseau grand nancéen enseignement-supérieur recherche et le tissu des entreprises pour l'émergence d'un grand projet fédérateur et porteur d'images autour de la culture scientifique et technique ; la création d'un « groupe de prospective » pour élaborer un cadre possible de développement du projet devrait être mis en place sous la responsabilité de l'Ecole de la Ville (et des Projets) ; celui-ci aurait la première responsabilité de réfléchir à la manière de concevoir l'aménagement et l'animation de l'espace prévu dans le futur Centre de Congrès dédié à la culture scientifique et technique
85. Construire de façon très volontariste un dispositif d'accueil (résultant d'une étroite collaboration Universités-EPST- CROUS-CUGN) très performant et très qualitatif, tant pour les jeunes chercheurs venant faire un séjour long à Nancy que pour les chercheurs français et étrangers en séjour court (cf en s'appuyant sur l'expérience Maison des Chercheurs de Vandoeuvre)
86. Créer un portail facilement accessible et exploitable par les entreprises visiteuses, portail de recensement et de présentation des savoir-faire disponibles dans les établissements de formations supérieures et dans les EPST

### **B.3.2. Dynamique de l'activité économique, du réseau des entreprises et des établissements**

87. Aider à la construction d'une meilleure dynamique générée par les outils d'innovation et de transfert de technologie existant ; promouvoir et accompagner un Fonds de soutien dédié à l'innovation et au transfert de technologie
88. Améliorer l'environnement d'aide à la création d'entreprises grâce à la mise en

œuvre d'une simplification des démarches évitant le « parcours du combattant »

89. Améliorer l'accessibilité aux capitaux risque et développement ; mise en œuvre d'un fonds d'amorçage très incitatif et sécurisant
90. Mettre la question de la transmission d'entreprises au cœur des stratégies d'aide et de développement au tissu local des entreprises ; compléter la mission de Créalliances par le volet « transmission »
91. Créer de meilleures synergies entre le « monde des élus » et « le monde de l'entreprise » ; mettre en place des formes de rencontres (pas des grandes messes) qui organisent l'échange entre élus et chefs d'entreprise
92. Stimuler le réseau local des entreprises à tendre vers « les excellences » ; mettre sur pied un rendez-vous annuel de distinction des entreprises à travers la remise d'un prix ou d'un trophée de l'entreprise la plus exportatrice, de l'artisan de l'année,...

### **B.3. 3. Des cibles particulières**

93. Renforcer la capacité nancéienne à être un territoire recherché pour son tourisme à offre très diversifiée (en lien avec stratégie métropolitaine)
94. Améliorer la dynamique développement des emplois de services et d'aide à la personne ; appuyer et participer à la mise en place d'un ensemble d'outils (accompagnement, appui conseil, aide à l'amorçage et au portage, formation du personnel, démarche qualité,...) conçus et organisés au niveau régional avec l'ensemble des partenaires concernés ; mettre en réseau les acteurs et mieux professionnaliser les acteurs pour répondre aux besoins de façon très qualitative
95. Se donner les moyens de faire de la Maison de l'Emploi du Grand Nancy un outil d'action très innovant au service de l'accueil et d'aide à l'insertion/réinsertion des publics sans emploi ; en faire un lieu où les partenaires sociaux, les chefs d'entreprise pourraient venir dialoguer et bâtir du projet commun avec les acteurs-animateurs de la Maison de l'Emploi dont en particulier le développement de la gestion des compétences sur le bassin
96. Donner au Conseil de Développement une mission de suivi et d'analyse de l'expérience Maison de l'Emploi

## **B. 4. Cohésion sociale, cohésion territoriale**

### **B.4.1. Logement**

97. Construire, au sein du SCOT Meurthe et Mosellan, sur les questions de logement, une démarche de suivi permanent et d'organisation des solidarités et des équilibres, des évolutions du phénomène de « mitage territorial », de disponibilité foncière, de prix du foncier et enfin de territorialisation du logement social
98. S'engager à mieux répartir, sur le territoire communautaire, le logement social et à mieux organiser les possibilités de parcours résidentiel pour les familles à

revenu modeste et moyen sur le territoire communautaire

99. Mettre en œuvre un plan ambitieux d'aide au maintien et à la réhabilitation des immeubles et logements sociaux du parc privé
100. Soutenir une politique visant à abaisser le coût du loyer proposé dans les logements sociaux en maîtrisant mieux les tarifs du foncier
101. Hausser le niveau d'exigence dans le cadre de la réhabilitation et de la réalisation de programmes de logements sociaux ; faire de la référence HQE un outil essentiel au service de la maîtrise des coûts d'énergie, de l'organisation du bien vivre dans ces logements (isolation phonique, espaces de convivialité, abords, espaces petite enfance,...) et du brassage des catégories de population (des « produits logements » suffisamment différenciés pour ce mélange) Valeur ajoutée des programmes HQE pour le bien vivre des habitants à réécrire entièrement
102. Mieux anticiper et intégrer dans les programmes de construction de logements la question de l'augmentation du nombre de résidents âgés en raison du vieillissement de la population mais aussi celles de l'habitat pour handicapés et pour les familles monoparentales et recomposées
103. Définir une politique (partagée territorialement) volontariste et exemplaire pour les familles issues des gens du voyage ayant choisi de se sédentariser
104. Intégrer, dans les grandes opérations de réhabilitation des quartiers relevant du programme ANRU, des actions de consolidation-réimplantation de services publics, de commerce de proximité, des actions innovantes pour ce qui est du traitement des lieux d'usage, des terrains de jeux et des espaces de convivialité

#### **B.4.2. Aide à l'insertion sociale, solidarités**

105. Construire une charte de Cohésion Sociale à l'échelle communautaire pouvant mieux mobiliser les acteurs de l'action sociale et insuffler davantage de cohérence et de performance ; l'opportunité de la création d'un Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) ayant compétence dans les domaines de la petite enfance, du handicap, des minima sociaux, de la personne âgée devrait pouvoir être étudiée
106. Mettre à l'étude les possibilités d'évolution des périmètres de recrutement scolaire des écoles et collèges pour mieux équilibrer la mixité au sein des effectifs scolarisés dans ces établissements.
107. Accompagner les acteurs associatifs dans leurs projets et programmes d'aide aux publics en grande difficulté s'agissant de l'accès à la culture en utilisant par exemple les bases du travail du projet « Forum Culture et Lien Social »
108. Créer un programme communautaire de pratique des arts durant les vacances d'été visant à la démocratisation de l'accès à la culture
109. Développer une très grande ambition autour de la lutte contre l'illettrisme mobilisant en particulier les seniors de l'agglomération dans des opérations renforcées sous la conduite du CRIL et des associations agissantes sur cette

question

- 110. Bâtir des opérations innovantes, en lien avec le réseau d'accueil des ces publics et les entreprises volontaires, d'accompagnement de jeunes en insertion professionnelle en s'appuyant sur des retraités « tuteurs de la réussite »
- 111. Définir un programme partagé par les différents acteurs et partenaires (signature d'une Charte d'Engagement) pour faire du Grand Nancy un territoire d'intégration exemplaire des handicapés au sein des établissements scolaires et universitaires
- 112. Tenter de faire du Grand Nancy mais plus largement du sud Meurthe et Mosellan, un territoire du « savoir-faire » et « du faire vraiment » pour la mise en œuvre du « bien faire vivre son handicap »
- 113. Susciter les expériences de rencontre et d'entraides entre les personnes âgées et la jeunesse, via les projets scolaires et associatifs en particulier
- 114. Encourager et aider au développement des expériences de logement partagé entre personnes âgées et étudiants.

## **B.5. Qualité, innovation dans la mise en œuvre des politiques publiques**

- 115. Faire du Grand Nancy un territoire qui « fait franchir un cap » à la démocratie participative (en lien proposition 27)
- 116. Organiser une « forme de permanence » de la démarche et de l'esprit Nancy 2020
- 117. Faire évoluer l'Ecole de la Ville comme outil aussi au service de ces deux objectifs
- 118. Organiser des croisements entre Ecole de la Ville et Conseil de Développement, une délégation du Conseil devant intégrer l'Ecole de la Ville
- 119. Faire émerger une formation dispensée et reconnue par l'Université (en lien avec l'ENACT) axée sur « Territoire et démocratie participative »
- 120. Tenter d'obtenir l'implantation du siège de la future structure nationale de coordination des Conseils de Développement
- 121. Créer des comités de dessertes ou de réseau pour impliquer les usagers dans la critique et l'évolution de l'offre en transports en commun



**AVIS**  
**DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT**  
***SUR LE PLAN DE DÉPLACEMENTS URBAINS***

**SÉANCE PLÉNIÈRE DU 13 FÉVRIER 2006**

## ❖ INTRODUCTION

Le plan de déplacements urbains doit permettre de modifier la répartition des déplacements au profit des modes alternatifs à l'automobile. La poursuite de cet objectif passe par des actions coordonnées sur les trois principaux champs des déplacements : collectifs, doux et automobiles.

Ces actions concernent des échelles géographiques différentes allant du bassin de vie de l'agglomération nancéienne aux aménagements urbains de détails et nécessitent une intégration des différents systèmes qui composent des chaînes de déplacements de plus en plus complexes impliquant des politiques de déplacements mises en œuvre par les différentes autorités organisatrices de transports : communauté urbaine, communautés de communes voisines, conseil général, conseil régional.

### 1. ORGANISATION DES TRANSPORTS EN COMMUN

- **Le réseau ferré**

Le réseau ferroviaire est un élément structurant de l'offre de transport public qu'il convient de valoriser au maximum, notamment pour les relations périurbaines. Le développement de l'usage du chemin de fer doit être encouragé et les investissements faits en ce sens par la région (développement de l'offre TER) doivent être poursuivis. De la même façon, les efforts consentis par la communauté urbaine (restructuration de la gare, aménagement du pôle intermodal...) doivent être amplifiés.

Il convient dès à présent d'adopter une démarche visant à :

- préserver les emprises nécessaires au bon fonctionnement du réseau et à son développement afin de garantir ses évolutions. A ce titre, la faiblesse du réseau ferroviaire sur l'entrée Nord entre Maxéville et Nancy risque de mettre en péril le cadencement du TER et la performance du TGV Est.
- promouvoir le développement du réseau, notamment en terme de création de nouveaux points d'arrêt permettant une desserte directe de certains secteurs ou générateurs importants de déplacements de l'agglomération en lien avec l'évolution des services ferroviaires et donc en parfaite coordination avec le conseil régional, RFF et la SNCF. Ces nouveaux points d'arrêts sont à recenser et créer sur les 4 axes au départ de Nancy en direction de Toul, Pont à Mousson, Lunéville, Pont St Vincent.

Le Conseil souhaite que soit étudiée la limitation forte des trafics fret et produits dangereux par les voies traversant le cœur de la Communauté Urbaine.

Les gares doivent, en effet, servir de point d'appui à la structuration des réseaux de

transports urbains et périurbains pour favoriser l'intermodalité et multiplier les synergies entre réseaux. Il s'agira d'ailleurs de mettre à l'étude l'opportunité de la création de lignes tram-train.

- **Le réseau urbain**

Le réseau de transports en commun urbain est incontournable mais doit être attractif pour avoir un réel succès. Il doit notamment être convivial et générer une vie autour de lui.

La réalisation de la première ligne de tramway constitue une étape importante du développement du réseau urbain qui doit se poursuivre par la réalisation de nouvelles lignes en site propre.

Sur ce point, le conseil de développement, après présentation des différentes options d'organisation du réseau, se prononce pour la réalisation de trois lignes en site propre (incluant la première) permettant une meilleure desserte de l'ensemble de l'agglomération et offrant la possibilité de réaliser trois points de correspondance entre ces lignes deux à deux, la Place de la République devant être, en tout état de cause, le point central de l'intermodalité. Le reste du réseau urbain doit être adapté pour compléter ce dispositif et garantir la desserte de la plus grande partie du territoire.

En plus de ses lignes fortes, le réseau urbain doit offrir des réponses adaptées à certains secteurs de l'agglomération qui ont des besoins spécifiques : navettes pour l'hypercentre ou pour des quartiers isolés en complément des lignes classiques, des lignes directes de périphérie à périphérie pour les communes de première et seconde couronne, la desserte des zones d'activités.

La structuration du réseau de transports en commun doit s'opérer sur la base des secteurs urbains à fort potentiel de déplacements mais aussi pour anticiper les développements urbains.

La desserte des zones de loisirs par transports en commun (permettant d'y loger les vélos) devrait pouvoir être organisée.

Pour l'urbanisation de nouveaux secteurs ou l'implantation de nouveaux générateurs de flux, les itinéraires de transport en commun devront être prédéfinis pour mieux organiser la densification de l'espace le long de leur parcours.

Au-delà de l'organisation du réseau de transports en commun, les services associés et la communication doivent faire l'objet d'une réflexion approfondie afin d'intégrer les transports collectifs dans les habitudes de vie des habitants et rendre leur utilisation plus simple et confortable.

Par exemple, la possibilité d'emprunter le tramway avec un vélo permettrait de valoriser ces deux modes de déplacement. La création d'un service de consigne et de portage des paquets du centre vers les parcs relais pourrait encourager le recours aux transports en commun pour les motifs d'achats multiples ou relativement lourds ou encombrants.

Enfin, l'amélioration de la vitesse commerciale et de la fluidité, l'augmentation des fréquences et des amplitudes horaires des transports en commun constituent un enjeu important pour renforcer leur efficacité et leurs atouts concurrentiels face à l'automobile.

- **Intermodalité**

Prenant acte des expériences existantes (tarification urbaine sur la ligne ferrée Nancy-Ludres, tarification intégrée entre le Bassin de Pompey et le réseau STAN...), le conseil de développement recommande la poursuite des efforts d'intégration tarifaire et de coopération élargie avec les territoires voisins et les autorités organisatrices afin d'optimiser l'efficacité des politiques publiques de déplacements à l'échelle du bassin de vie nancéien.

Le Conseil souhaite qu'une première concrétisation du titre de transport intermodal TER-Connex Nancy soit mise en place dès 2007 au moins entre TER et tram.

- **Lieux de ruptures de charge**

Les lieux de ruptures de charge et d'interfaces entre modes (parcs relais, gares...) doivent évoluer vers des lieux de vie, regroupant commerces et services, afin d'optimiser les temps d'attente et de minimiser la perception négative de ceux-ci.

Le choix d'implantation des nouveaux lieux d'échanges doit veiller à leur parfaite intégration dans les tissus de commerces et services existants afin de bénéficier mutuellement des effets de chacun (flux de marchandises, animation et attraction).

Cependant, le conseil attire l'attention sur l'aspect pénalisant que représente plus d'une rupture de charge lors d'un déplacement.

- **Tarifification**

Dans le domaine de la tarification une réflexion pourrait utilement être engagée afin de prendre en compte les usages différents des transports selon les publics, les secteurs géographiques et les événements exceptionnels (minibus en hypercentre, navette lors de manifestations de grande ampleur...).

Le Conseil souhaite la mise à l'étude de la faisabilité d'un billet à coût très réduit, voire la gratuité, pour certains publics scolaires étudiants et gratuité pour tous certains jours de week-end ou fêtes (à certaines heures) ou certains jours d'évènements marquants.

## **2. PROMOTION DES MODES DOUX**

La marche occupe une part importante des déplacements dans l'agglomération nancéienne qui bénéficie à plein de sa morphologie urbaine.

Cependant, le constat est fait de la lente dégradation des conditions de circulation tant des piétons que de cyclistes et cet état de fait impose une réflexion approfondie sur le partage de l'espace public, sa sécurisation, la qualité de traitement des aménagements et de leur entretien (cf. ambiance urbaine de la rue des Dominicains).

Le développement des modes alternatifs à l'automobile passe par la qualité des espaces publics à la fois dans des lieux emblématiques de l'agglomération mais aussi dans des espaces moins remarquables mais d'usage quotidien.

À ce titre, le partage modal de l'espace passe par le respect des réglementations (véhicules sur les trottoirs) mais aussi par la création de parcours piétons déconnectés de la circulation automobile, sans pour autant aboutir à la constitution d'un plateau réservé aux seuls piétons.

La lisibilité des itinéraires dédiés aux vélos, leur continuité et leur sécurisation doivent être intégrées aux réflexions sur les espaces publics.

Enfin, la maîtrise et l'apaisement des circulations à l'échelle de quartier devraient s'appuyer sur le concept de village urbain associant qualité des aménagements, partage modal en faveur des modes doux et vie sociale et commerciale de proximité.

### **3. ORGANISATION DES DÉPLACEMENTS AUTOMOBILES**

Malgré la performance des déplacements piétons et le souhait de développer les transports en commun dans l'agglomération, l'automobile constitue un mode de déplacement majeur qui conservera une part modale très importante.

Pour autant, l'amélioration de la qualité de vie, notamment dans le centre de l'agglomération, implique une redéfinition du partage de l'espace et des aménagements au profit des modes de déplacements alternatifs à l'automobile. L'étroitesse des rues nancéiennes conduit naturellement à s'interroger sur la distribution de l'espace réservé à chaque mode et sur la nécessité de mieux traiter la mise en sécurité des piétons et cyclistes.

- **Préserver l'accessibilité au cœur d'agglomération**

La création d'un anneau de desserte du centre et d'un système de cadrans rendant le centre imperméable aux trafics de transit, au profit d'aménagements qualitatifs, s'il était choisi devrait absolument préserver l'accessibilité directe et rapide aux stationnements afin de garantir l'attractivité du centre de l'agglomération qui demeure un espace commercial dynamique.

La définition de cet anneau doit être réalisée en cohérence avec les autres itinéraires circulaires de l'agglomération et l'ensemble du plan de circulation afin de ne pas provoquer de phénomènes de report de charge sur des quartiers périphériques au centre (comme on commence à le constater dans certaines villes ayant adopté cette méthode).

- **Favoriser le stationnement utile**

La politique tarifaire et la réglementation des durées de stationnement doivent permettre de favoriser les habitants et les chalands plutôt que les pendulaires pour lesquels l'offre de parcs relais, situés en tête de ligne du réseau de transports en commun en site propre et au niveau des gares du périmètre TER, doit être développée.

Si la politique de tarification du stationnement automobile doit participer à la différenciation des usages (habitants, chalands, pendulaires...), elle ne doit pas pour autant conduire à une réduction disproportionnée de l'accessibilité automobile

au cœur de l'agglomération.

Le Conseil souhaite que soit étudiée la situation des quartiers à forte densité universitaire, dans lesquels le stationnement résidentiel est régulièrement limité par les flux journaliers.

- **Développer les services**

À différentes échelles, la signalisation et le jalonnement manque de lisibilité, particulièrement pour des personnes extérieures à l'agglomération. Leur amélioration doit contribuer à optimiser les trajets automobiles.

Comme pour les transports en commun, l'offre de services associée aux stationnements doit viser à faciliter l'usage du centre et dissuader le recours à l'automobile, notamment pour les trajets courts.

Le recours à l'automobile, sans être encouragé et lorsqu'il s'avère indispensable, doit absolument être accompagné de solutions moins pénalisantes telles l'usage de véhicules électriques en centre ville, le covoiturage pour accéder aux parcs-relais, l'autopartage (car-sharing) pour des déplacements ponctuels...

- **Traiter les points noirs**

Le conseil attire l'attention des autorités responsables sur la nécessité de traiter dans les meilleurs délais un certain nombre de « points noirs » de la circulation nancéenne, dont :

- l'échangeur de Brabois ;
- l'échangeur de Gentilly ;
- les abords de la gare ;
- la ZAC de Frocourt.

Le Conseil insiste fortement sur la nécessité de traiter en cohérence sur l'agglomération les zones accidentogènes. Trop de voies et de rues hors des boulevards restent de vrais pièges pour les piétons, les enfants, les vélos.

#### **4. FAIRE ÉVOLUER LES COMPORTEMENTS**

Les déplacements étant un des éléments de la vie urbaine, les services offerts aux habitants apparaissent indissociables des politiques publiques visant à l'inflexion des comportements de mobilité.

Le conseil de développement identifie une gamme large de services urbains pouvant concourir à l'évolution des comportements :

- **Carte ville**

Le maintien de l'attractivité du centre passe par le développement d'une gamme de services urbains dont l'usage pourrait être facilité par la mise en service d'un système d'accès et/ou paiement unique et convivial du type « carte ville ».

Cette offre pourrait ne pas être réservée au seul domaine des transports mais

associer des services innovants et diversifiés. Sa mise en œuvre pourrait être progressive avec, dans un premier temps, des services directement liés aux déplacements (location de courte durée de vélos - de type Vélo'V à Lyon -, de voitures électriques...), étendus ensuite à d'autres services (équipements municipaux tels les piscines, médiathèques..., livraisons à domiciles...).

L'objectif de la carte est de faciliter l'usage de l'agglomération aux habitants et chalands.

- **Services innovants**

L'expérience lyonnaise « Vélo'V », de location de courte durée de vélo, est remarquable et mérite d'être étudiée. Elle est manifestement porteuse d'une image très positive.

D'autres services (caddy urbain, portage/livraison à domicile...) peuvent concourir au développement des modes de déplacements alternatifs à l'automobile en élargissant la gamme des déplacements réalisables à pied.

Enfin, les étudiants constituent un public particulier qui pourrait bénéficier de services nouveaux (prêt de vélo pour l'année universitaire...) et auprès duquel des actions innovantes pourraient être menées à titre d'expérimentation.

A ce titre, le futur projet d'agglomération doit se donner comme objectif de faire des étudiants de grands utilisateurs tant de modes doux que des transports en commun.

- **Tarifification**

La thématique de la tarification qui touche à de nombreux aspects des déplacements (répartitions modales, équité sociale...) et de la vie urbaine (accessibilité différenciée entre habitants et visiteurs...) mérite une reprise complète des réflexions menées en ce domaine de façon à garantir une cohérence maximale des décisions.

- **Plans de déplacements d'entreprises**

Dans le même ordre d'idées, les entreprises et les collectivités doivent être incitées et accompagnées dans la réalisation de plans de déplacements d'entreprises pour leurs salariés afin de promouvoir les modes de déplacements alternatifs à l'automobile individuelle (transports en commun, vélo, covoiturage...).

En dehors de tout investissement en terme d'infrastructure, le conseil en mobilité représente une opportunité importante de report modal optimisant les réseaux existants.

- **Importance de la communication et de l'information**

Le conseil de développement souligne l'importance de la communication pour permettre de modifier les habitudes. Cette communication doit porter sur tous les modes de déplacements et s'adapter aux différents comportements des habitants selon les jours et les motifs de déplacements.

Force est de constater que la communication sur les différents modes de

transports manque de lisibilité et est parfois absente de certains lieux (par exemple à l'office de tourisme).

Un effort significatif doit être engagé pour pallier ces défauts et permettre un véritable choix modal par une information à la fois sur les moyens et sur les coûts, accessible et simplifiée.

Cette information devrait s'appuyer sur une meilleure connaissance des motifs de choix, souvent complexes, et ainsi mieux cibler les éléments permettant de modifier les comportements.

Une information multimodale permettrait de comparer les solutions proposées pour un déplacement tant en terme de temps, que de coût, voire de bilan environnemental.

Cette information pourrait être accessible soit avant (Internet) soit très en amont au cours du déplacement afin d'optimiser les correspondances entre modes (par exemple : guidage dynamique vers le stationnement disponible le plus proche du lieu de destination)

**ADOPTE à L'UNANIMITE**

**Le Président  
Richard RENAUDIN**





**AVIS**

**DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT**

**SUR LE PROJET D'AGGLOMÉRATION**

**SÉANCE PLÉNIÈRE DU 29 JANVIER 2007**

## SOMMAIRE

<b>Introduction</b>	<b>p 5</b>
<b>1 PROJET D'AGGLOMERATION ET CONTRIBUTION AUX AUTRES ENJEUX TERRITORIAUX</b>	<b>p 6</b>
1.1 Les dynamiques métropolitaines, régionales et interrégionales	
1.2 Les enjeux d'accessibilité du territoire et d'infrastructures de transport	
1.3 Les dynamiques du SCOT en sud Meurthe et Moselle	
<b>2 PROJET D'AGGLOMERATION ET AGENDA 21</b>	<b>p 11</b>
2.1 Le projet Saône Moselle	
2.2 La préservation et la valorisation du patrimoine naturel	
2.3 L'aménagement des dessertes autoroutières	
2.4 La qualité de l'air	
2.5 Le « vert » dans la ville	
2.6 L'HQE	
<b>3 PROJET D'AGGLOMERATION ET ATTRACTIVITE PAR L'ECONOMIE ET ACTIVITES INNOVANTES</b>	<b>p 14</b>
3.1 L'amélioration de l'environnement des entreprises	
3.2 La Maison de l'Emploi	
3.3 L'attractivité économique du territoire	
3.4 Le soutien à la création d'entreprises	
<b>3.5 La simplification des démarches</b>	
<b>4 PROJET D'AGGLOMERATION ET DYNAMIQUE DE TERRITOIRE « MATIERE GRISE »</b>	<b>p 16</b>
4.1 La qualité de la vie des étudiants	
4.2 L'attractivité du territoire	
<b>5 PROJET D'AGGLOMERATION ET ATTRACTIVITE RESIDENTIELLE</b>	<b>p 17</b>
5.1 Les nouvelles formes d'habitat	
5.2 Les grands équipements	
5.3 Les événements et les manifestations culturelles	
<b>6 PROJET D'AGGLOMERATION ET GRANDS PROJETS URBAINS</b>	<b>p 19</b>
6.1 Les grands projets urbains et l'offre de transport	
6.2 Les grands projets urbains et l'image des quartiers	
6.3 Le quartier « Gare »	
6.4 Le Centre des Congrès	
<b>7 PROJET D'AGGLOMERATION ETCOHESIONS SOCIALE ET TERRITORIALE</b>	<b>p 21</b>
7.1 L'insertion professionnelle	
7.2 Le développement polycentrique de l'agglomération	
7.3 Le Centre Intercommunal d'Action Sociale	
<b>7.4 Les gens du voyage</b>	
<b>8 PROJET D'AGGLOMERATION ET « MIEUX FAIRE ENSEMBLE »</b>	<b>p 22</b>
8.1 Les partenariats territoriaux et publics	
8.2 Les partenariats avec les acteurs socio-économiques de la Communauté Urbaine : le Conseil de développement	
8.3 Le « Contrat citoyen »	
<b>9 CONTINUITE, INNOVATION, RUPTURE ?</b>	<b>p 24</b>
<b>10 CONCLUSION</b>	<b>p 25</b>
<b>ANNEXE</b>	<b>p 27</b>

## **Introduction**

Le Conseil de Développement a souhaité suivre et s'intégrer dans le long parcours d'élaboration du Projet d'agglomération de la Communauté Urbaine.

Ainsi, certains de ses membres ont participé à bon nombre de travaux et réunions organisés dans le cadre de Nancy 2020.

Dans un second temps, le Conseil de Développement a fait le choix d'entrer dans une démarche de contribution. Aussi a-t-il mis sur pied un groupe de travail ouvert à tous ses membres dans le but, d'une part, de faire valoir sa vision des enjeux du développement de la Communauté Urbaine et, d'autre part, d'élaborer toute une série d'objectifs et propositions d'actions. Ces deux aspects du travail du Conseil ont donné lieu à un débat lors de deux séances plénières ; chacun a validé un document transmis au Président et au Directeur Général des Services de la Communauté Urbaine.

Un dernier travail d'ajustement a été réalisé début janvier 2007 ; celui-ci a consisté à repérer les propositions jusqu'alors avancées par le Conseil et non reprises en partie ou en totalité dans le rapport d'étape du Projet d'agglomération.

### **Cadrage du questionnement auquel l'avis devrait tenter de répondre.**

Le présent avis sera le plus synthétique possible ; sa vocation reposera sur la volonté d'essayer de dire la vision du Conseil de Développement à travers ses réponses aux questions suivantes :

- 1- Le Projet d'agglomération, s'il est avant tout un projet territorial de périmètre communautaire, intègre-t-il les enjeux des territoires plus larges (SCOT, Métropole, Département, Région et Grande Région) influant et impactant le devenir du Grand Nancy ; ce projet répond-il aux enjeux majeurs de l'attractivité de notre région et répond-il aussi à ceux de l'aire urbaine tels déplacements, logement ?
- 2- Peut-on y lire un engagement incontestable pour inscrire l'avenir de l'agglomération dans « l'esprit » de l'Agenda 21 ; est-ce un projet intégrant de façon nette et incontestable les axes et recommandations de cet Agenda ?
- 3- Sent-on dans le projet une détermination à donner du souffle à l'économie locale ; l'amélioration de l'environnement des entreprises et le renforcement de l'attractivité économique du territoire nancéien paraissent-ils suffisamment pris en compte et inscrits dans la future démarche ?
- 4- Détecte-t-on une « bonne dose » d'engagement pour renforcer le vecteur identitaire « Grand Nancy, territoire de la matière grise et de la jeunesse apprenante » ?
- 5- Y a-t-on suffisamment intégré la question de l'attractivité résidentielle ; a-t-on choisi les bonnes cibles et les bonnes actions pour faire du Grand Nancy un territoire du « bien vivre » ?

- 6- A-t-on le sentiment, à la lecture des projets d'aménagement urbain, de percevoir la construction d'une ville plus belle, plus humaine, plus fonctionnelle, plus équilibrée territorialement, plus respirable, et plus attractive à une période charnière que constitue l'arrivée du TGV ?
- 7- Perçoit-on une ambition de cohésion sociale à la hauteur des enjeux ; les ingrédients d'un « mieux vivre ensemble » et « d'une volonté d'aider les plus fragiles » sont-ils bien là, bien lisibles et d'une consistance suffisante ?
- 8- Existe-t-il une envie dans ce projet pour mieux décider et mieux mettre en œuvre les politiques publiques ; y décèle-t-on une volonté de construire de nouveaux outils, de nouvelles méthodes pour faire vivre le territoire au rythme d'une plus grande et d'une meilleure participation des forces vives et des citoyens ?
- 9- Le futur Projet d'agglomération porte-t-il une volonté d'innovation forte par rapport à l'actuel ; porte t-il des marques d'innovation voire de rupture au regard de ce qu'a tracé l'actuel Projet d'agglomération ?
- 10-Au final, quel type de jugement global recueille le Projet d'agglomération ?

## 1 PROJET D'AGGLOMERATION ET CONTRIBUTION AUX AUTRES ENJEUX TERRITORIAUX

### Éléments de réponses à la question suivante :

Le Projet d'agglomération s'il est avant tout un projet territorial de périmètre communautaire intègre-t-il les enjeux des territoires plus larges (SCOT, Métropole, Département, Région et Grande Région) influant et impactant le devenir du Grand Nancy ; ce Projet répond-il aux enjeux majeurs de l'attractivité de notre région et répond-il aussi aux enjeux majeurs de l'aire urbaine tels déplacements, logement?

*La concurrence entre les territoires s'exacerbe de plus en plus. Les régions et les grandes entités urbaines doivent savoir saisir les meilleures opportunités pour gagner en attractivité, image et dynamisme socio-économique.*

*C'est sur fond de montée en puissance de ces phénomènes de concurrence que s'élabore le Projet d'Agglomération de la Communauté Urbaine du Grand Nancy. La Communauté Urbaine, ne pesant qu'un peu plus de 250 000 habitants, peut difficilement envisager son avenir sans la construction de dynamiques plus larges au service de la force et de l'identité régionales.*

*Dans le même ordre d'idée, le Grand Nancy « vit au quotidien » dans une dynamique plus étendue de pôle urbain qui rayonne de part et d'autre du territoire communautaire. Le Grand Nancy respire au rythme de migrations alternantes en nombre très important ; le centre de l'agglomération est en effet un lieu de très fortes convergences.*

*C'est donc aussi dans ce contexte de territoire d'ouverture et d'échanges permanents que le nouveau Projet d'agglomération se construit ce qui implique de concevoir des partenariats et coopérations de partage de destin quotidien au*

sein de cette entité territoriale dit du sud Meurthe et Moselle.

### **1.1 Les dynamiques métropolitaines, régionales et interrégionales**

Le Conseil **approuve** l'objectif affiché de renforcer la métropolisation et l'accessibilité de l'axe Thionville-Epinal.

Le Conseil **insiste** sur la nécessité de vitaliser la consistance et la performance économique du tissu urbain constitué par le réseau des villes du Sillon lorrain et ses territoires interstitiels. Il **partage totalement** l'idée de passer au-delà des logiques additionnelles pour leur substituer une nouvelle identité métropolitaine s'appuyant sur des particularismes et des spécialisations très attractives.

A ce titre, il **se félicite** de voir apparaître un souhait d'une meilleure lisibilité internationale des deux Pôles de compétitivité lorrains (*NDLR : qui devraient, d'après le Conseil, générer davantage de projets et de mise en réseaux*) et à la recherche d'une excellence reconnue pour les filières de l'intelligence numérique et des sciences du vivant. Pôles et filières d'excellence dont les évolutions doivent pouvoir constituer des éléments centraux de coopérations et de construction de projets communs avec les entités de la Grande Région y compris dans le domaine de la banque-finance-assurance-gestion.

Le Conseil **aurait souhaité d'ailleurs** que soit mieux définie la vision de l'articulation, des complémentarités et des possibles projets communs avec nos voisins de la Grande Région transfrontalière.

Le manque de référence à la Grande Région, la non-évocation du Luxembourg et de sa dynamique de développement sur Belval sont assez surprenants.

L'absence d'allusion au Luxembourg dans le souhait exprimé dans le Projet d'agglomération de développer dans le domaine de la Santé des coopérations nouvelles métropolitaines, vœu totalement partagé par le Conseil, est en effet révélatrice d'une vision trop étroite de la dynamique métropolitaine.

Le Conseil **y voit là une « certaine » faiblesse** dans la vision de la construction de l'avenir du Grand Nancy qui ne peut faire l'impasse sur le besoin d'une Grande Région forte.

Il **se réjouit cependant** de l'appel à consolider le potentiel universitaire lorrain et de l'engagement à contribuer à l'émergence d'un Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur lorrain unique, démarche qui pourrait en effet constituer un vecteur plus puissant de lisibilité à l'international.

De la même manière, il **ne peut qu'appuyer** le désir de mise en place d'un outil à dominante financière au service d'une articulation efficiente entre recherche/innovation et entreprise.

La proposition de création d'une Fondation est séduisante mais le Conseil **s'interroge** sur sa compatibilité avec la création d'une autre Fondation à Metz comme support juridique de l'Institut ISEETECH et qui pourrait se fixer un objectif similaire.

Le Conseil **prend acte** de la volonté de la CUGN d'être un partenaire constructif dans la structuration et le développement de la partie de territoire stratégique que représente l'espace central (*NDLR : le Conseil en appelle à une terminologie commune à tous ; espace intermédiaire ou espace central, il faudra savoir choisir une bonne fois pour toutes !*).

Il **émet le souhait** de voir émerger un grand projet de développement partagé par

tous (*NDLR : ce qui est loin d'être le cas à ce jour*), lequel doit être porteur de rayonnement, ce qui suppose l'implantation d'activités et d'équipements participant de l'identité régionale.

Il **enregistre** également avec satisfaction la référence à la création de la gare d'interconnexion de Vandières (*voir ci-après*).

Il **partage** l'appel à valorisation des espaces fonciers environnant ce site ferroviaire qui constituerait de fait une « porte d'entrée » en Lorraine, cette valorisation devant s'inscrire dans une démarche globale de développement qualitatif et attractif de tout l'espace dit central (ou intermédiaire) s'étirant de Vandières - Pont à Mousson vers l'aéroport Metz-Nancy-Lorraine et la LGV jusqu'au sud-est de Metz.

## **1.2 Les enjeux d'accessibilité du territoire et d'infrastructures de transport**

S'agissant des enjeux liés aux grands moyens de transport et à l'accessibilité du Grand Nancy, le Conseil **acquiesce** à l'idée d'organiser et renforcer le « carrefour lorrain » en le connectant aux pôles majeurs français et européens.

Il tient cependant sur ces questions à faire un certain nombre de remarques et recommandations.

S'agissant du dossier **Saône-Moselle**, loin d'être acquis vue la résurgence du dossier concurrent Rhin-Rhône, il **nécessite un suivi des plus attentionné de la Communauté Urbaine** tant sur les enjeux économiques (devenir des entités portuaires de Frouard et Belleville et de la filière agroalimentaire) que sur les enjeux environnementaux (répercussions très fortes sur le réseau hydrographique et la réserve d'eau du Grand Nancy, atteintes non négligeables aux paysages et aux sites naturels remarquables).

S'agissant du **ferroviaire**, il se joue, dans la continuité de l'ouverture de la LGV Est, toute une série d'enjeux sur lesquels la Lorraine doit être capable, dans l'unité, de faire entendre sa voix si elle veut pouvoir revendiquer une position incontestable de carrefour stratégique. Le Grand Nancy, avec la Région et le département, doivent se donner pour objectifs :

- la réalisation effective de la seconde phase du TGV Est Européen pour ouvrir vraiment la Lorraine sur l'Europe de l'Est (avec d'ailleurs l'obtention d'arrêts de certains trains Paris-Bâle-Zurich et Paris-Stuttgart-Munich et au-delà),
- l'aboutissement de la création de la gare de Vandières devant s'inscrire dans un projet ambitieux d'aménagement de l'espace intermédiaire (ou central) entre le cours d'eau Moselle et le plateau autour de l'aéroport régional entre Nancy et Metz,
- la promotion d'un projet novateur autour d'une plate-forme fret ferroviaire grande vitesse articulée aux modes routier et aérien sur le site de Louvigny,
- l'ouverture ferroviaire performante vers le sud, en particulier avec la future gare LGV Rhin-Rhône de Belfort-Mérou, et plus globalement avec deux des régions du Grand Est (Franche-Comté et Bourgogne) dont le nombre de liaisons et leur performance restent faibles,
- la création, dans les meilleurs délais, d'une première grande plate-forme multimodale ferroviaire-fluvial-route permettant de limiter le transport routier de conteneurs.

Quant à la **route**, il va de soit que la Lorraine et le Grand Nancy souffrent de l'état (infrastructures inadaptées) de certaines liaisons en particulier sur l'axe Nord-Sud. Les projets routiers ne peuvent être tabous ; les manques ou faiblesses qui nuisent à l'attractivité du territoire doivent être corrigés grâce à l'aboutissement de certains grands projets mais avec une grande exigence de réalisation dans le respect de la qualité environnementale. Le Conseil **estime** que les dossiers suivants doivent être inscrits prioritairement : RN4 (axe Paris-Strasbourg), RN57 (axe Lorraine Franche-Comté) et l'amélioration de l'axe majeur nord-sud avec la création d'un complément autoroutier en réponse aux phénomènes de saturation sur l'A31, l'A32 et le Contournement Sud de Nancy.

L'attractivité, la vitalité et la cohésion territoriales nécessitent une organisation des plus performantes des mobilités au sein de notre région.

Les fluidités sur le réseau routier sont loin d'être assurées, principalement entre Metz et Thionville mais aussi autour de Nancy et sur son aire urbaine. Le territoire du sud Meurthe et Moselle est face à une croissance des flux routiers qui provoquent des surcharges nuisibles aux bonnes conditions de mobilité et à la qualité de vie de certains secteurs urbains riverains de l'A31, de l'A33 et de l'A330. Mais il ne faut pas non plus oublier les problèmes de la commune de Malzéville et en partie de celle de Saint-Max qui ont à subir le poids des migrations pendulaires Grand Nancy-Axe nord sud A31.

Le Conseil **est très sensible** à la nécessité d'un développement durable du territoire. Cependant, il fait le constat que des solutions routières ne peuvent être évitées si on veut redonner du « souffle » à certaines parties du territoire lorrain et grand-nancéen en particulier.

Il **tient** à ce propos à **appuyer sans réserve** la demande formulée d'une harmonisation du réseau de voirie compte-tenu de la stratégie de réduction générale des vitesses.

Mais pour le Conseil, des mobilités durables à l'intérieur de l'espace métropolitain et de surcroît au sein du sud Meurthe et Moselle supposent un engagement sans faille des politiques publiques en faveur du développement de l'offre de transports en commun.

Le Grand Nancy doit encourager et s'inscrire pleinement dans la mise en place d'un véritable Réseau Express Régional ferroviaire complété par un service performant de transports par « bus propres » qui desservent et irriguent les zones non desservies par le fer.

Le Conseil **en appelle** à une montée en puissance de tout ce qui facilite les déplacements par les transports collectifs :

- développement rapide de la carte SimpliCités (*NDLR : la mise en place de cette carte rend-elle possible ou impossible l'utilisation de la « carte paiement services » mise en place pour les étudiants lorrains ?*),
- l'édification-innovation de pôles intermodaux de transport,
- la mise en œuvre de politiques tarifaires des plus attractives,
- la création de nouvelles haltes ferroviaires en zones urbaines et/ou zones d'activités non desservies actuellement.

Le Conseil **considère** qu'il existe des risques sérieux de dysfonctionnements au sein de la gare de Nancy en raison de l'augmentation de l'offre TER et d'une très

probable montée en charge du nombre de TGV. Il **juge indispensable** que le Grand Nancy, avec ses partenaires concernés, se donne toutes les chances de faire de la gare et de son quartier une porte d'entrée performante et innovante ce qui ne peut supporter la moindre faiblesse dans les fonctionnalités de la gare en elle-même.

Il **fait donc totalement sien** l'appel à un dimensionnement suffisant (augmentation du nombre de voies à quai, amélioration des performances des accès au sud mais aussi des accès au nord dans une moindre mesure) et à la création d'une quatrième entrée de gare-voyageurs au droit du viaduc Kennedy.

### 1.3 Les dynamiques du SCOT en Sud Meurthe et Moselle

Le Grand Nancy identifie comme priorité de coopération avec les autres entités relevant du SCOT les thématiques suivantes : l'organisation des déplacements, le logement, la gestion et l'utilisation du foncier économique mais aussi l'offre sanitaire, le développement durable et le tourisme.

Le Conseil **prend acte** de ces cibles et adhère globalement à ces choix.

Il **recommande néanmoins** d'étudier la possibilité (en lien avec l'Etat et la Région) d'intégrer deux problématiques qui requièrent une cohérence forte à savoir :

- l'offre de formation professionnelle initiale et continue (*NDLR : l'exemple de l'Ecole de la 2<sup>ème</sup> Chance pensée, conçue et organisée sur l'espace du SCOT en est une preuve*),
- la gestion des anticipations-mutations-reconversion-insertion.

Le Conseil **juge indispensable** la territorialisation des politiques publiques sur ces deux registres, laquelle en raison de l'imbrication très forte des dynamiques territoriales en sud Meurthe et Moselle nécessite une approche en cohérence entre les quatre entités Communauté Urbaine, Val de Lorraine, Terres de Lorraine et Lunévillois.

Il **se réjouit** de voir apparaître une proposition de construction de produits touristiques conjoints.

Concernant l'organisation des mobilités, sujet déjà largement abordé ci-avant, le Conseil **tient à dire son accord global** avec les intentions du Projet d'agglomération du Grand Nancy.

Il **se félicite**, entre autre, de voir apparaître une ambition forte au travers l'élargissement du Périmètre de Transports Urbains et le développement de l'offre de transports collectifs urbains.

Il **accompagne** le souhait de création de nouveaux points d'arrêts ferroviaires pour laquelle il **demande** que ne soit pas occultée la mise à l'étude de l'opportunité d'une halte ferroviaire à Maxéville et à Nancy-Quai de la Bataille.

Il **regrette cependant** que ne soit pas évoquée la nécessité de ne pas compromettre le foncier ferroviaire entre Toul et Pont Saint Vincent/Neuves-Maisons, axe qui peut constituer une possible prolongation de tracé d'une éventuelle liaison tram-train et un moyen de (re)construire un jour une ceinture ferroviaire autour du Grand Nancy.

Le Conseil **propose d'ailleurs** que l'étude tram-train intègre cette donnée d'extension possible au-delà de Pont Saint Vincent.

L'organisation de l'offre de logements est un sujet également sensible.



Le Conseil **est en phase** avec l'objectif affiché de « synchroniser » le développement de l'offre de logement à l'échelle du bassin de vie.

Force est de reconnaître que les territoires en première et seconde couronnes voire plus ont acquis des fonctions résidentielles qu'ils ne possédaient pas ou alors très peu il y a une vingtaine d'années.

Les territoires changent et des communes situées dans un rayon de 10 à 40 kilomètres autour du Grand Nancy deviennent des espaces convoités en particulier par certaines catégories de population voulant accéder à la propriété en alliant prix attractifs, qualité de l'environnement naturel, proximité et rapidité d'accès au Grand Nancy.

Le Conseil **souhaite vivement** que la question du « partage du territoire » soit effectivement au centre des travaux du SCOT ; le « mitage » du territoire peut difficilement se concevoir au détriment de la « dé-densification » du Grand Nancy et de sa ville centre.

Cette question se pose en effet de façon accrue et elle renvoie, pour le Conseil, à des questions inhérentes telles que par exemple :

- la répartition équitable entre tous et proportionnellement à sa richesse (le budget communal) du coût des charges des équipements, des infrastructures et des services profitant à l'ensemble des habitants de l'aire de vie,
- ou la répartition sur cette aire de l'offre en logement social.

Le Conseil **estime**, dans le même esprit, qu'il devient nécessaire de « partager le territoire et les initiatives » pour que chaque entité territoriale constitutive de l'aire urbaine, participe et profite pleinement de la dynamique de développement économique.

Il **adhère** à la volonté affichée de tenter, d'une part, de réguler l'utilisation et l'offre de foncier économique et, d'autre part, de mutualiser les actions d'implantation ou de relocalisation d'entreprises ce qui suppose, par conséquent, une démarche de partage des charges et des produits.

## 2 PROJET D'AGGLOMERATION ET AGENDA 21

### Eléments de réponse à la question suivante :

Peut-on y lire un engagement incontestable pour inscrire l'avenir de l'agglomération dans « l'esprit » de l'Agenda 21. Est-ce un projet intégrant de façon nette et incontestable les axes et recommandations de cet Agenda ?

*Le réchauffement de la planète et la fin annoncée de certaines énergies non renouvelables ont conduit peu à peu à une prise de conscience généralisée de la nécessité de changer nos comportements et nos consommations tant individuellement que collectivement mais aussi peut-être de modifier la manière d'aménager, à l'échelle locale, les espaces encore naturels qui nous entourent. De la même façon, les collectivités territoriales, en particulier urbaines, sont de plus en plus*

*enclines à vouloir aménager et réhabiliter durablement leur territoire. Comme la plupart des agglomérations françaises, le Grand Nancy vient de finir de rédiger et de valider son Agenda 21 qui constitue son engagement pour les années à venir afin de préserver, valoriser l'environnement et sensibiliser la population aux moyens de consommer autrement, de gérer sélectivement les déchets ménagers et d'économiser les énergies et les ressources naturelles dont l'eau.*

A la lecture du Projet d'agglomération, le Conseil a retrouvé les grands principes annoncés dans l'Agenda 21 à savoir notamment les actions menées pour maîtriser et diversifier l'approvisionnement en eau potable de l'agglomération. Le Conseil de développement souhaite que le Grand Nancy ait un rôle moteur et incitatif vis à vis de l'ensemble des acteurs socio économiques pour les rencontrer, les informer et les fédérer et faire de l'Agenda 21 « une ardente obligation pour tous »

### **2.1 Le projet Saône Moselle**

S'agissant de l'eau, **il alerte** le Grand Nancy sur les répercussions que le projet de percement d'un canal Saône-Moselle pourrait induire pour les écosystèmes locaux et l'approvisionnement en eau de l'agglomération.

Toutefois, le développement durable résultant de la combinaison de paramètres environnementaux, économiques et sociaux, le projet à priori ne peut être condamné alors qu'une étude de faisabilité environnementale est en cours.

Le Conseil **tient à préciser** d'ailleurs que la réalisation d'un tel projet pourrait permettre au bassin de vie nancéen de conserver voire de générer des activités et des emplois liés au fret fluvial et à une offre intermodale innovante de transports articulée avec une performance renforcée de la Moselle canalisée jusqu'à la Saône si le projet s'avère réalisable.

Il **approuve** les grands principes d'aménagement visant à la mise en place d'une véritable « trame verte et bleue » d'agglomération qui s'articule autour de la valorisation des paysages de coteaux, de l'agriculture périurbaine et des berges de la Meurthe.

Le Conseil **appelle** la Communauté à bien contrebalancer les atouts mais aussi les conséquences d'un tel projet à court, moyen et long terme et pour ne pas entamer inutilement l'héritage que nous transmettons aux générations futures.

### **2.2 La préservation et la valorisation du patrimoine naturel**

Le Conseil **a pris acte** de l'engagement de la Communauté Urbaine d'aménager et de valoriser les derniers espaces naturels de l'agglomération en favorisant la préservation de la faune et de la flore sur certains secteurs notamment dans le cadre de la protection des pelouses calcicoles définies par le projet Natura 2000 sur le plateau de Malzéville.

Il **enregistre avec satisfaction** aussi la volonté affichée de faciliter l'accès de tous à ces espaces naturels. Le Conseil **souhaite ardemment** que la démonstration en soit pleinement faite au travers l'aménagement du futur jardin des sports et des loisirs du plateau de Haye.

### **2.3 L'aménagement des dessertes autoroutières**

Le Conseil **attire l'attention** de la Communauté Urbaine sur le fait que le réaménagement des accès autoroutiers de la Sapinière et du Technopôle

de Brabois risque d'empiéter sur les derniers espaces naturels de l'agglomération et de créer de nouvelles nuisances sonores et de la pollution, lesquels seront dommageables autant pour la faune et la flore que pour les promeneurs et les riverains.

Le Conseil **reconnait** que l'aménagement de ces échangeurs routiers peut paraître effectivement nécessaire pour des raisons de sécurité au droit du site de Brabois et en raison l'implantation du Parking relais de la Sapinière. Il faut rappeler en effet que ce dernier constitue, avec la création de la seconde ligne de TCSP, un élément déterminant pour réduire la circulation automobile dans la ville.

Cependant, le Conseil **émet le vœu très fort** que, dans le cadre de ces aménagements routiers, toutes les mesures soient prises pour réduire au maximum leurs impacts environnementaux.

#### **2.4 La qualité de l'air**

Le Conseil **regrette**, que l'amélioration de la qualité de l'air n'apparaisse pas dans le Projet d'Agglomération comme un des enjeux forts du Grand Nancy même si le Conseil reconnaît que de nombreuses mesures en faveur de l'essor des transports en commun en site propre, la création des parkings relais **de dimension suffisante** et le renforcement d'un réseau cohérent pour les modes doux devraient contribuer, à terme, de manière indirecte à améliorer la qualité de l'air respiré dans le Grand Nancy.

#### **2.5 Le « vert » dans la ville**

Le Conseil **partage** l'engagement annoncé d'inscrire tous les projets urbains à venir dans une démarche de développement durable et **insiste** pour, que dans ce registre, de nouvelles formes urbaines d'habitat, mettant au cœur cette démarche, puissent effectivement « fleurir » la paysage urbain du Grand Nancy.

#### **2.6 La HQE**

Dans cet esprit, le Conseil **ne peut que souscrire à l'idée** d'avoir recours, et il l'espère systématiquement, aux procédures HQE dans l'élaboration du cahier des charges des projets d'aménagement et de logement.

Sur cet engagement, **il se permet de recommander** fortement que le Grand Nancy passe « du dire au faire » avec une volonté et une puissance « extrêmes ». Il doit se donner pour objectif d'être exemplaire et de devenir une référence au niveau national

Le Conseil **pense prioritairement**, quand il prononce de tels vœux, aux programmes de logement social et de logement à loyer modéré pour lesquels des objectifs d'amélioration de l'image de l'habitat, du vivre ensemble, du vivre « à côté de chez soi » et du bien vivre économiquement son logement doivent être sans faille.

### 3 PROJET D'AGGLOMERATION ET ATTRACTIVITE PAR L'ECONOMIE ET LES ACTIVITES INNOVANTES

Eléments de réponse à la question suivante

**Sent-on dans le projet une détermination à donner du souffle à l'économie locale ; l'amélioration de l'environnement des entreprises et le renforcement de l'attractivité économique du territoire nancéen paraissent-elles suffisamment pris en compte et inscrits dans la future démarche ?**

*Face à la concurrence toujours plus acerbée à laquelle se livrent les agglomérations françaises voire européennes pour attirer les entreprises et les activités sur leur territoire, le Grand Nancy, comme les autres agglomérations, se doit de renforcer ses atouts.*

*Dans le territoire communautaire, la construction de l'image, au travers du potentiel universitaire et de recherche et des filières d'excellence, est une question centrale. Cependant, la question de la création des conditions nécessaires pour la consolidation et le développement du réseau des entreprises locales est tout aussi essentielle.*

#### 3.1 L'amélioration de l'environnement des entreprises

Parmi les différentes mesures visant à améliorer l'environnement des entreprises, le Conseil **considère effectivement nécessaire** le renforcement des actions menées pour animer et développer le réseau ATP afin qu'il devienne une interface opérationnelle forte entre les entreprises et le Grand Nancy.

Il **insiste** très fortement sur la nécessité de mettre en place des rendez-vous réguliers afin de travailler par anticipation aux évolutions de l'environnement économique, le tout dans une attitude plus pro-active que réactive.

Il **partage** également les mesures prises par le Grand Nancy en faveur du soutien à la création et à la transmission d'entreprises et le développement de l'innovation grâce à un Fonds de soutien.

Le Conseil **estime** que ces mesures en faveur du tissu économique local vont dans le bon sens car il est important que, parallèlement aux actions de marketing territorial pour attirer de nouvelles entreprises, des actions soient menées en faveur du développement des entreprises présentes d'ores et déjà sur le territoire de l'agglomération en misant sur leur capacité d'innovation et de développement.

En complément des filières de formations supérieures qui forment notamment les EMS (Emplois Métropolitains supérieurs) nécessaires au développement de l'agglomération, le conseil souhaite mettre l'accent sur la nécessité de soutenir et valoriser les processus de formations sur les métiers manuels et techniques qui constituent pour de nombreuses PME locales des emplois vitaux. Ils constituent également une des solutions d'une intégration qui permettra de favoriser « l'ascenseur social ».

#### 3.2 La Maison de l'Emploi

Le Conseil **considère très importante** la problématique de la qualité de la relation entre offre et demande d'emplois ; elle constitue une des clés du développement des entreprises.

Il **espère vivement** que la Maison de l'Emploi constitue une vraie valeur ajoutée

en la matière ; cette dernière doit représenter un outil de très grande innovation pour « booster » la relation formation/qualification-emploi et l'aide à l'insertion des plus comme des moins et des non qualifiés ; en résumé, le vœu du Conseil, c'est un « outil innovant » pour « un territoire exemplaire ».

C'est pourquoi, le Conseil **demande avec insistance** de pouvoir disposer de points réguliers d'informations sur le fonctionnement de la Maison de l'Emploi, sur ses initiatives et ses résultats pour analyser ses performances et éventuellement faire des propositions et compléter ou enrichir ce dispositif.

### **3.3 L'attractivité économique du territoire**

Concernant le renforcement de l'attractivité économique du territoire, le Conseil **approuve très fortement** l'ensemble des mesures annoncées par le Grand Nancy pour accompagner la réussite et la lisibilité internationale des deux Pôles de compétitivité Matériaux et Fibres et des Pôles d'excellence dans les domaines de l'Economie Numérique, des Sciences du vivant et également de la Banque-Finance-Assurance.

Il **appuie**, aussi, dans ce domaine le soutien apporté par le Grand Nancy à la recherche et à l'innovation par le biais de la création d'une Fondation de Recherche « épaulant » l'Institut Jean Lamour et le pôle de compétitivité du MIPI (*NDLR : voir les réserves exprimées ci-avant en 1.1 p.5 et 6*).

Il **apporte son approbation** au regroupement de l'ensemble des formations et des laboratoires de recherche pour constituer, en un grand site unique, le Biopôle sur Brabois.

Le Conseil **forme le vœu** qu'il représente un « plus incontestable » par la fédération des équipes de recherche, par l'émergence de projets encore plus porteurs et par une plus grande capacité de transfert de technologie, ceci afin de donner au territoire nancéen une place globalement beaucoup mieux reconnue dans le secteur de la biologie et de la santé.

Le Conseil **adhère totalement** à la double volonté de développement de plateformes technologiques au service d'une meilleure articulation recherche-innovation-entreprises et d'implantation d'entreprises de recherche à forte valeur ajoutée.

Il **est en effet persuadé** que ce type d'objectif et la capacité qu'aura le Grand Nancy à le porter et à le faire aboutir pleinement et durablement représente certainement un des enjeux essentiels pour faire du Grand Nancy et de la Lorraine un territoire d'innovation à résonance internationale.

Enfin, il **approuve** la volonté du Grand Nancy de développer, avec d'autres collectivités territoriales, des stratégies de partenariat qui permettraient de développer de nouveaux produits innovants de marketing territorial et ce à différentes échelles de territoire : le bassin de vie, le Sud Meurthe et Moselle, la Métropole et la Région.

### **3.4 Le soutien à la création d'entreprise**

Le Conseil de développement **approuve** le soutien à la création d'entreprise dans les filières d'excellence. Il souligne, par ailleurs, l'importance de soutenir une approche transverse relative à la création d'entreprises pour tout public et pour tous

projets et avec une attention particulière pour les projets de création d'entreprise portés par les étudiants et les jeunes diplômés.

### **3.5 La simplification des démarches**

Le Conseil **souhaite** une clarification et une meilleure visibilité de l'ensemble des acteurs impliqués dans le développement économique dans un souci de simplification et d'efficacité.

## **4 PROJET D'AGGLOMERATION ET DYNAMIQUE DE TERRITOIRE « MATIERE GRISE »**

### **Eléments de réponse à la question suivante :**

Détecte-t-on une « bonne dose » d'engagement pour renforcer le vecteur identitaire « Grand Nancy, territoire de la matière grise et de la jeunesse apprenante » ?

Dans le contexte de baisse démographique annoncée du nombre d'étudiants, les agglomérations se trouvent de plus en plus en concurrence pour attirer les étudiants dans leur université. La différence s'opère désormais sur la qualité et l'originalité des formations mais aussi sur la qualité d'accueil et de vie des étudiants.

Ceci constitue donc pour le Grand Nancy un enjeu de taille.

### **4.1 La qualité de vie des étudiants**

Le Conseil **approuve vivement** les mesures prises pour favoriser la qualité de vie des étudiants notamment la mise en place de tarifs préférentiels pour les transports, les équipements culturels et sportifs.

Sur ce point, le Conseil précise qu'il **souhaite** que soit étudiée la possibilité ou non d'utiliser la carte étudiant comme moyen de paiement des titres de transports en commun, ceci dans le cadre de la création de la carte intermodale de transport SimpliCités.

Il **est en plein accord** également avec l'objectif de développement d'une offre d'hébergement articulée à leur lieu de vie.

Il **regrette cependant** que sa proposition de développer un Centre International de Rencontre en Centre ville de Nancy n'ait pas été retenue car ce Centre permettrait de favoriser une certaine convivialité étudiante, un brassage culturel par la rencontre de jeunes en séjour loisirs et vacances à Nancy et le monde étudiant nancéen ; il pourrait être aussi un vecteur d'image innovante pour l'agglomération.

Par contre, le Conseil **se félicite** que le Grand Nancy ait retenu sa proposition de développer des opérations du type « Jeunes Ambassadeurs » pour attirer et accueillir des étudiants provenant d'autres régions.

### **4.2L'attractivité du territoire**

Le Conseil **réitère sa proposition** de faire de Nancy une place de référence en matière de réflexion et d'échanges sur les enjeux éducatifs mais plus globalement de valorisation des Sciences de l'Education et de la Formation.

A ce titre, il **propose donc** la mise à l'étude d'un Salon-Forum de la Formation et ou de l'Education-Formation à résonance nationale voire internationale.

Il **est en plein accord** avec l'engagement à développer une image forte du Grand Nancy au travers la Culture Scientifique et Technique. Il **recommande** une clarification des intentions en la matière et une réflexion globale (création d'un grand événementiel compris) sur cet objectif au travers un Comité de Pilotage formaté à la hauteur des ambitions affichées. Le Conseil **estime** avoir toute sa place au sein d'un tel Comité.

Le Conseil **tient à faire part de sa satisfaction** vis à vis des mesures du Grand Nancy en faveur de la création de grands campus thématiques interdisciplinaires et géographiques tels ARTEM, le Biopôle-Sciences à Vandoeuvre, Agro-bioenvironnement à Brabois, lesquels permettent des rapprochements innovants, tant en matière de recherche qu'en matière de délivrance de diplômes, et qui sont susceptibles de renforcer l'attractivité universitaire nancéienne.

Sur ce point, le Conseil **tient à saluer aussi** la démarche de regroupement des trois universités sous le label « Nancy Université » qui est de nature à accroître la lisibilité de l'université pour le public étranger et est susceptible d'être un « marché porteur » à ne pas négliger.

Il **espère très fortement** qu'une telle démarche fédérative sur Nancy, concomitante d'un processus oeuvrant au renforcement des coopérations et au développement de nouveaux outils communs entre les sites de Nancy et de Metz, participera de l'accélération de l'émergence d'un Pôle de recherche et d'enseignement supérieur lorrain unique.

## 5 PROJET D'AGGLOMERATION ET ATTRACTIVITE RESIDENTIELLE

### Eléments de réponse à la question suivante :

Y a-t-on suffisamment intégré la question de l'attractivité résidentielle ; a-t-on choisi les bonnes cibles et les bonnes actions pour faire du Grand Nancy un territoire du « bien vivre » ?

Dans le contexte national de ralentissement de la croissance démographique et de vieillissement de la population, les agglomérations vont devoir profiter d'avantage de la mobilité des familles. Sa croissance, le renforcement de sa densification sont des constituants déterminants de l'avenir du Grand Nancy. La question de la séduction de populations nouvelles, de jeunes étudiants, d'actifs, de nouvelles entreprises est une préoccupation majeure pour un territoire comme celui du Grand Nancy. Répondre à leurs besoins et à leur mode de vie est donc primordial.

### 5.1 Les nouvelles formes d'habitat

Pour accueillir ces populations nouvelles, le Grand Nancy doit disposer d'un

parc de logements attractifs qui répondent bien aux modes de vie des habitants. Le Conseil **approuve totalement** l'ambition avancée par le Grand Nancy d'impulser la construction de logements sur son territoire en favorisant de nouvelles formes d'habitat qui puissent être évolutives, intégrant de la domotique ou des matériaux intelligents ou écologiques par exemple, et qui répondent aux attentes des nouveaux nancéiens tout en favorisant, si possible, une moindre consommation d'espaces mais aussi et surtout moins d'énergie pour abaisser les coûts de location pour les familles et les locataires les moins aisés.

Il **soutient** sans réserve les dispositifs annoncés (Fond Régional de minoration foncière, requalification des friches) pour permettre aux opérateurs publics et privés d'atteindre les objectifs fixés par le PLH. Il **insiste** sur la nécessité de pouvoir développer un cahier des charges plus exigeant en matière de HQE vis-à-vis des opérateurs en échange d'un foncier à coût amoindri.

## **5.2 Les grands équipements**

Le Conseil **considère absolument nécessaire** de mieux répartir sur le territoire communautaire le logement social et de mieux organiser les possibilités de parcours résidentiel pour les familles à revenus modestes et moyens sur le territoire.

Afin d'attirer de nouveaux nancéiens et s'agissant des services offerts, le Conseil **recommande** que le Grand Nancy réponde à leurs besoins également en matière de loisirs tant en terme de diversité de l'offre qu'en matière d'amplitude des horaires proposés. Il **réitère son souhait** d'une mise en place de la gratuité d'accès le premier dimanche de chaque mois à tous les musées et les piscines de l'agglomération afin d'y attirer de nouveaux publics.

Le Conseil **regrette**, sur ce point, que certains sports comme ceux de glace ne disposent pas à Nancy d'une patinoire olympique permettant d'accueillir des manifestations nationales et internationales.

Par contre, le Conseil **se félicite** que la réflexion sur le Temps des Villes dans le Projet d'agglomération ne soit pas uniquement appréhendée comme un levier permettant de jouer sur l'engorgement des infrastructures de transports mais bien de manière beaucoup plus générale afin de mieux caler l'offre de loisirs proposée avec les modes de vie des habitants dans le but d'améliorer la qualité des services rendus à la population.

## **5.3 Les événements et les manifestations culturelles**

Le Conseil **se dit pleinement satisfait** de l'ambition affichée par le Grand Nancy en matière d'événementiels pour valoriser les richesses patrimoniales et culturelles de l'agglomération.

Il **adhère** au choix du Grand Nancy de pérenniser les rendez-vous culturels majeurs comme le « Livre sur la place », « le Festival de Chant Choral » ou la « Biennale de l'Image ».

Il **s'autorise à insister** pour que le concept du « Livre sur la Place », organisé actuellement sur la place de la Carrière, puisse être élargi et intègre aussi la Place Stanislas qui pourrait être transformée, pour l'occasion, en « salon de lecture » associant la jeunesse et les établissements scolaires.

Il **se félicite** du choix du Grand Nancy d'étudier l'opportunité de créer un



grand événementiel autour de la diffusion de la Culture Scientifique et Technique ( voir plus haut également en 4.2 p.15). Il **souhaite** être étroitement associé à cette réflexion

Le Conseil **approuve** également le projet d'un grand événement autour de la Renaissance véritable « Age d'or des lorrains » qui permettrait de renforcer encore la valorisation du patrimoine nancéen.

Cependant, il **insiste** sur le fait que cette valorisation ne pourra pas se faire sans un programme de réaménagement ambitieux de certaines rues comme la rue Sainte Catherine, la Rue Barrès qui constituent des voies d'accès au centre historique très fréquentées par les touristes et dont le traitement n'est plus à la hauteur de la mise en valeur de la grande qualité d'embellissement opéré sur la Place Stanislas.

## 6 PROJET D'AGGLOMERATION ET GRANDS PROJETS URBAINS

### Eléments de réponse à la question suivante :

A-t-on le sentiment, à la lecture des projets d'aménagement urbain, de percevoir la construction d'une ville plus belle, plus humaine, plus fonctionnelle, plus équilibrée territorialement, plus respirable, et plus attractive à une période charnière que constitue l'arrivée du TGV ?

Pour améliorer la qualité de vie dans la ville, le Grand Nancy a lancé une ambitieuse politique de grands projets urbains qui lui permet de mener conjointement de grandes opérations de réhabilitation urbaine, de rénovation de l'espace public et de restructuration de l'offre de transports urbains. Ces opérations, en cours ou à venir, vont profondément changer l'image de la ville qui va bientôt bénéficier du réseau de transport ferroviaire à grande vitesse au mois de juin prochain.

Le Conseil **approuve** cette politique de grands projets urbains portée par le Grand Nancy car ceux-ci contribuent à définir de nouveaux quartiers fonctionnels et ainsi à en modifier l'image, à dessiner une ville plus humaine où la voiture laisse peu à peu la place aux piétons et plus globalement aux modes doux mais aussi aux transports en commun en site propre.

Cette politique de grands projets permet aussi, à l'instar des grandes métropoles européennes comme Barcelone, d'être le support d'une nouvelle image pour l'agglomération et d'une contribution directe à son rayonnement.

### 6.1 Les grands projets urbains et l'offre de transports en commun

Le Conseil **insiste fortement** sur le fait que la réussite de cette politique de grands projets est largement conditionnée par le développement d'une offre efficace de transports alternatifs à la voiture, et par la mise en place rapide d'une politique stratégique de stationnement communautaire, ceci afin de permettre de se déplacer rapidement et efficacement d'un point à l'autre de l'agglomération en utilisant différents modes de transports.

En matière de transports, le Conseil **se félicite que** le Grand Nancy ait pris la décision de réserver d'ores et déjà le foncier nécessaire pour la réalisation d'un

éventuel tram-train sur l'agglomération ; il serait en effet dommage que l'on délivrât aujourd'hui des permis de construire qui oblitéreraient, demain, un tel projet.

## **6 .2 Les grands projets urbains et l'image des quartiers**

Le Conseil **fait remarquer** l'intérêt que présente cette démarche de requalification urbaine par grand secteur car elle permet d'intégrer dans le projet d'aménagement urbain toutes les dimensions qui constituent la ville (le logement, les activités, les transports, les espaces publics, les loisirs dont les équipements publics).

Il **porte un regard positif** à l'ensemble des projets ANRU programmés sur le Grand Nancy qui peuvent représenter une chance sérieuse de changer voire métamorphoser les quartiers et leur image.

Le Conseil, qui espère pouvoir disposer des moyens de suivre et analyser les actions entreprises, **en appelle à une grande ambition** pour vraiment créer une « seconde chance » à ces quartiers.

S'agissant du programme de rénovation en Ville Haute de Nancy, le Conseil **considère très intéressant** que celui-ci s'intègre dans l'ambitieux aménagement du Plateau de Haye et ne soit pas cantonné à rénover le Haut du Lièvre.

Il **émet le souhait** d'un projet exemplaire, digne de requalifier et réinventer un « morceau de ville repositivé » ; l'intégration de nouvelles fonctions avec notamment l'aménagement d'un grand pôle de loisirs sur le Plateau peut très certainement y participer mais à la condition de réorganiser la présence des services publics, du commerce, des espaces d'usages et de convivialité.

## **6 .3 Le quartier « gare »**

S'agissant du Quartier Gare, porte d'entrée nancéienne, au delà des aménagements nécessaires pour connecter la ville à ce réseau de déplacement à grande vitesse permettant aux nancéiens et aux entreprises d'en retirer tous les avantages, le Conseil **souhaite vivement** que le grand projet urbain qu'il représente intègre un programme diversifié de logements, d'activités tertiaires et commerciales mais aussi d'espaces verts de premier plan pour en faire un véritable « quartier urbain ».

Il **souligne** également qu'un traitement des espaces publics est vraiment à envisager sur la place du Marché, la rue des Ponts et la rue St Thiébaud.

Il **regrette** que le seul passage consacré au quartier Gare dans le projet d'agglomération n'en présente qu'une vision économique et fonctionnelle.

Le Conseil **souhaite** d'ailleurs être plus étroitement associé à ce grand projet qui va faire l'objet d'un large débat public.

## **6.4 Le Centre des Congrès**

Il **émet le vœu très fort** qu'un Centre des Congrès innovant dans tous les domaines (*NDLR : voir le rapport du Conseil de développement sur sa création de ce Centre de Congrès*) puisse voir le jour dans les meilleurs délais, sachant que cette innovation dépendra en partie de la façon dont le futur Centre de Congrès s'intégrera dans la fonctionnalité, la cohérence et l'esthétique urbaines.

Le Conseil **estime** que Nancy a tout à perdre à s'engager dans une « guerre de tranchées » entre concepteurs de l'urbanisme et de la ville.

Il **approuve** la logique d'appel à concours qui a été retenue et **fait confiance**

à la qualité des équipes qui participeront et au jury qui aura à « trier » les projets pour que le Grand Nancy sorte grandi de cette aventure au demeurant originale.

## 7 PROJET D'AGGLOMERATION ET COHESIONS SOCIALE ET TERRITORIALE

### Eléments de réponse à la question suivante :

Perçoit-on une ambition de cohésion sociale à la hauteur des enjeux ; les ingrédients d'un « mieux vivre ensemble » et « d'une volonté d'aider les plus fragiles » sont-ils bien là, bien lisibles et d'une consistance suffisante ?

Ne laisser personne de côté, permettre à tous d'avoir accès à la formation, à la santé, aux loisirs et à la culture mais également aussi trouver des solutions urbaines qui favorisent l'intégration sociale, autant d'enjeux posés à toute collectivité urbaine qui veut redonner du liant territorial, de la convivialité de proximité mais qui veut aussi promouvoir l'égalité des chances, la dignité humaine et l'équité territoriale.

### 7.1 L'insertion professionnelle

*Le Conseil partage l'ambition portée par le Grand Nancy en matière d'insertion professionnelle qui est sans aucun doute un des principaux leviers pour favoriser l'intégration sociale des publics en difficulté. Il attend, en la matière, beaucoup d'innovation en partenariat avec d'autres acteurs ; il espère une progression très significative des politiques d'aide à l'insertion ou à la réinsertion. C'est dans ce cadre que s'inscrit la promotion des activités techniques et manuelles telles que visées à l'article 3.1*

*Cependant, il reconnaît également qu'un important travail de requalification des quartiers et d'habitat est nécessaire pour réussir l'intégration des plus défavorisés dans la ville.*

### 7.2 Le développement polycentrique de l'agglomération

*Il trouve tout à fait séduisant le projet ambitieux développé par le Grand Nancy pour réintroduire des commerces et des services dans ces quartiers et plus généralement pour promouvoir un développement polycentrique de l'agglomération.*

*Le Conseil juge très innovant ce schéma de développement car il ne s'articule pas, comme souvent, sur les grandes zones d'activités tertiaires ou commerciales mais bien sur des pôles de proximité que sont les communes pour offrir les services du quotidien et sur des pôles intermédiaires pour offrir un réseau cohérent de services dans le domaine du sport, des loisirs, de la culture et de la santé.*

### 7.3 Le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS)

Le conseil s'interroge sur la pertinence de conserver à l'échelle des communes une vingtaine de CCAS ou de services d'actions sociales alors qu'une mutualisation de ces services à l'échelle de l'agglomération par le biais d'un CIAS permettrait de porter une action sociale intercommunale plus cohérente et de réaliser

sans doute quelques économies d'échelles.

Concernant certains publics spécifiques comme les handicapés, le Conseil **a repéré** au fil du texte un certain nombre de mesures visant à favoriser leurs cheminements ou leur insertion sociale mais il **regrette** que le Grand Nancy n'en ait pas fait un axe fort de son Projet d'agglomération.

## 7.4 Les gens du voyage

Le conseil **réitère le souhait** que soit définie une politique (partagée territorialement) volontariste et exemplaire pour les familles issues des gens du voyage ayant choisies de se sédentariser.

## 8 PROJET D'AGGLOMERATION ET « MIEUX FAIRE ENSEMBLE »

### **Éléments de réponse à la question suivante :**

Existe-t-il une envie dans ce projet pour mieux décider et mieux mettre en œuvre les politiques publiques ; y décèle-t-on une volonté de construire de nouveaux outils, de nouvelles méthodes pour faire vivre le territoire au rythme d'un partenariat plus productif de projets partagés et d'une plus grande et meilleure participation des forces vives et des citoyens ?

*L'organisation territoriale, dans notre pays, reste complexe. Les échelons territoriaux sont multiples et les projets se créent de plus en plus grâce aux croisements, aux articulations et aux mutualisations de compétences et de moyens.*

*Le Projet d'agglomération doit relever le défi d'être reconnu, partagé et légitimé par l'ensemble des communes de la communauté urbaine ; cette reconnaissance devra s'étendre au-delà les frontières du territoire communautaire pour servir de base de dialogue en vue de coopérations dynamiques au service d'un espace de vie partagé qu'est le sud de la Meurthe et Moselle.*

*Mais dans le même temps, il doit s'inscrire dans des objectifs de développement projetés par d'autres grands acteurs territoriaux (Europe, Etat, Région et Département) afin d'être un outil de contractualisation, source de mobilisation de moyens financiers.*

*D'autre part, la mise en œuvre des politiques publiques, déclinaison de ce Projet d'agglomération, suppose aujourd'hui un « minimum » d'adhésion des habitants-citoyens mais aussi des entités socio-économiques qui font le territoire au quotidien avec lesquelles des formes de relations, d'échanges et de travail sont à construire si ce n'est à inventer.*

*Ceci nécessite des modes opératoires spécifiques et nouveaux tant pour informer que susciter l'intérêt, le point de vue et la contribution au débat. Bref, la question de la mise en œuvre d'une démocratie pleinement participative et durable est posée au travers la construction et la mise en chantier du Projet d'agglomération.*

### **8.1 Les partenariats territoriaux et publics**

Le Conseil **prend acte** de toute de cette démarche relativement bien décrite et explicite, laquelle est organisée autour des partenariats communautaires,

mais aussi publics et enfin des coopérations territoriales.

Il **souhaite** que cette volonté de faire le territoire avec les autres suscitera une adhésion forte voire pleine et entière des partenaires référencés.

En effet, le Conseil **considère qu'il est primordial** que le Projet d'agglomération s'affiche, non pas comme un exercice imposé, mais comme un outil de vision, d'objectifs et de programme d'actions partagés par ceux qui sont et font le territoire communautaire.

Mais, il **juge tout aussi fondamental** que ce Projet soit aussi un support de contractualisation capable de recueillir une forte crédibilité auprès des « grands partenaires » territoriaux et publics.

## **8.2 Les partenariats avec les acteurs socio-économiques de la Communauté Urbaine : le Conseil de Développement**

Le Projet d'agglomération, dans une partie nouvelle tant dans l'esprit que dans la lettre, sous l'intitulé général "Une mise en oeuvre participative et partenariale", met l'accent sur la volonté de "Partenariat renforcé avec les acteurs socio-économiques", au travers du Conseil de Développement.

Le Conseil **considère** qu'au delà des obligations légales ayant conduit à la création de cette instance par la loi Voynet, le champ d'action qui lui a, et qu'il s'est donné, ainsi que les conditions réunies tant pour sa formation, sa composition que son fonctionnement, ont permis d'initier une démarche nouvelle au sein de la Communauté Urbaine.

Le Conseil **estime** qu'en son sein, les acteurs socio-économiques ont pu tout à la fois se confronter, confronter leurs idées et apporter leurs réflexions ; et qu'ils ont ainsi contribué à la formation et à l'inflexion de l'avenir communautaire.

Il **juge** que la pérennisation de ce mode de fonctionnement, reposant sur une grande liberté de ton et d'action, peut être un élément fort de cohésion et de synergie dans l'action communautaire, au sein de laquelle le "faire avec" devient partie intégrante du processus de réflexion et de décision.

## **8.3 Le « contrat citoyen »**

Une remarque préalable s'impose même si elle est de forme.

Le choix du titre du chapitre relatif à cette question « Un véritable Contrat citoyen » mériterait de se débarrasser de l'adjectif « véritable » ; ce n'est pas un « faux Contrat » qu'il s'agit de mettre en place ! Le Conseil **propose donc** qu'on en reste à l'objectif de « Contrat citoyen ».

Le Conseil **ne peut que partager** cette ambition de la CUGN de sortir des logiques qu'elle qualifie de classiques pour inscrire son Projet d'agglomération du « faire pour » au « faire avec ».

Il **acquiesce** mais avec certaines réserves aux six (et non cinq) priorités énoncées du Contrat citoyen. Il constate en effet un manque de lisibilité dans les concepts et dans leur présentation opérationnelle tels ceux de veille créative, de veille partagée ou d'écoute interactive.

Il **avoue peu comprendre** l'apparition, à cet endroit, de la mise en place d'un Fonds

d'Aide aux projets innovants dont le fonctionnement et le portage ne sont pas définis. Il **perçoit** également une confusion dans les propositions qui, pour certaines, ne font plus référence aux seuls citoyens, mais engage des actions avec des institutions ou assemblées telles le Conseil de Développement (c'est le cas s'agissant des priorités « renforcer l'écoute active » et « rendre compte ») alors que ce dernier est conçu comme un des partenaires repérés dans l'objectif « approche fondée sur le partenariat et le contrat ».

Ainsi, si le Conseil **loue l'intention** du « faire pour et avec tous », il **préconise** une clarification de ce qui relève du « Contrat citoyen » donc du lien CUGN-Citoyens ou représentants directs des citoyens de ce qui est des « Démarches partenariales et de Contrat » relevant pour ces dernières des rapports avec les entités représentatives et organisées des forces socio-économiques locales ou plus globalement de la Société Civile.

## 9 CONTINUITÉ, INNOVATION, RUPTURE ?

### Éléments de réponse à la question suivante :

Le futur projet d'agglomération porte-t-il une volonté d'innovation forte par rapport à l'actuel ; porte-t-il des marques d'innovation voire de rupture au regard de ce qu'a tracé l'actuel projet d'agglomération ?

Pour le Conseil, il **est incontestable** que ce Projet d'agglomération a connu une phase amont qui a constitué une innovation forte.

La démarche d'appui sur « Nancy 2020 » a représenté un changement net ; la tentative d'association d'un maximum de forces vives et de citoyens aux groupes de travail, aux ateliers thématiques et aux conférences de « Nancy 2020 » a donné un souffle différent à la conception de l'élaboration du futur Projet.

Certes, le Conseil **peut émettre de réels regrets** quant à la participation effective des groupes et associations représentatifs du territoire communautaire à ces travaux préparatoires.

Mais il **considère** que pour une première expérience, le résultat est encourageant d'où **la demande forte qu'il exprime** de tenter d'entretenir l'esprit de cette démarche et d'en accentuer la dynamique pour mettre en marche une mécanique innovante de participation et de partenariat.

Le Conseil **note** qu'il a perçu une réelle volonté d'échanges et de co-construction avec chacune des communes de la communauté urbaine.

D'autre part, il **se félicite** d'avoir été impliqué et associé aux travaux de réflexion et d'élaboration de ce Projet ; il a pu faire entendre sa voix et jouer son rôle de force de proposition.

Quant au contenu de ce Projet d'agglomération, le Conseil **constate avec satisfaction** qu'il contient les fondements d'un changement relativement net dans certains domaines, par exemple :

- Une volonté de pousser plus avant les transports collectifs et les modes doux de déplacement,
- Un engagement fort à requalifier des quartiers, des espaces publics et plus généralement à « booster » l'image de ville plus « humaine » et plus « agréable »,

- Une ambition significative s'agissant des domaines-clés de l'activité économique, de la recherche et de la valorisation de « ville-étudiante »,
- Un souci fort de placer Nancy au cœur d'une démarche innovante d'aménagement,
- Une démarche empreinte de volontarisme sur les questions de cohésion sociale et de cohésion territoriale.

Rupture étant un terme pouvant être mal compris et mal interprété, le Conseil **choisit plus volontiers**, pour qualifier le Projet d'agglomération, l'appellation de « Projet d'une autre dimension ».

## 10 CONCLUSION ET POSITIONNEMENT GLOBAL DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT SUR LE PROJET D'AGGLOMERATION

### Eléments de réponse à la question suivante

Au final, quel type de jugement global recueille le Projet d'agglomération ?

Le Conseil de Développement du Grand Nancy, comme cela a été dit précédemment, **a eu la possibilité de comprendre la démarche** de construction de ce Projet d'agglomération.

Il **a eu du temps**, certes peut-être pas suffisant, pour émettre plusieurs contributions aux travaux d'échafaudage de ce Projet.

Le Conseil de développement n'a pu s'approprier avec suffisamment de pertinence les éléments financiers, notamment fiscaux, sous-tendant la faisabilité économique de ce projet. Il ne peut donc se prononcer sur ce point. Il **souhaite** tout au long de sa réalisation avoir communication des éléments permettant sa concrétisation.

Mais le Conseil **ne peut nier** que ce Projet affiche de sérieuses et grandes ambitions, et qu'une de ses caractéristiques c'est de tenter de « capter de l'oxygène » et de construire de la qualité urbaine, économique et sociale.

Le projet tente, en tous les cas, « d'habiller » le Grand Nancy pour accueillir au mieux le TGV et profiter de lui au maximum.

Le Conseil **serait tenté cependant de reprocher** qu'à certains moments ce Projet s'engage sur certaines pentes dites innovantes lesquelles conduisent à se demander parfois si l'on sait bien où on veut aller.

Mais on peut opposer à cela qu'un Projet, c'est aussi une dose de risque et d'aléatoire et qu'il faut donc en accepter la part d'inconnu.

Le Conseil **estime** que le Projet est en équilibre acceptable entre innovation affichée, potentiellement réalisable et aspirations plus floues ou encore mal dessinées dont on peut penser qu'elles auront du mal à se concrétiser.

Mais encore, le Conseil **juge** que le Projet d'agglomération est un ensemble d'orientations, d'objectifs et d'intentions qui « mettent en appétit » de faire le Grand Nancy de demain en alliant modernité, grands projets mais ayant le souci de la cohésion sociale et territoriale.

Au final, le Conseil **s'autorisera à tenter de définir ce Projet** en une phrase en

disant qu'« *il est porteur d'une révolution maîtrisée, pas spécialement tranquille, capable de bouger positivement les lignes de l'image de l'agglomération et de donner à tous, y compris aux publics les plus fragiles ou marginalisés l'espérance de vivre encore mieux ou mieux dans le Grand Nancy.* »

**Le Conseil émet donc un avis positif sur le Projet d'agglomération de la Communauté Urbaine du Grand Nancy.**

**Il l'accompagne toutefois de toutes les remarques, recommandations et propositions voire réserves développées tout au long de la construction de cet avis.**

**Il tient à joindre en annexe l'ensemble des propositions qu'il a faites à la Communauté Urbaine en amont de la rédaction finale du Projet d'agglomération afin de faire état de son travail et de faire constater le niveau d'intégration (totale, partielle ou dans l'esprit) ou de non intégration de ses propositions, cette non intégration ayant donné lieu à certaines réserves exprimées dans le présent avis.**

**Le conseil de développement souhaite participer à un dispositif intégré et performant de suivi et d'évaluation de ce projet d'agglomération qui devrait être mis en place.**

## **ADOPTÉ A LA MAJORITÉ**

Pour : 35 voix

Contre : 3 voix

Abstentions : 1 voix

Le Président,  
Richard RENAUDIN



## Amendement minoritaire

Ayant recueilli au minimum 1/5 des suffrages exprimés.

**P 7** Le Conseil **regrette toutefois très fortement** que la référence à la limitation de la vitesse à 90km/h sur les autoroutes urbaines et voies rapides ait disparue dans la version finale de ce projet d'agglomération et **demande instamment** sa réintroduction.

# Annexes

## Les propositions du Conseil de Développement du Grand Nancy

*Les propositions soulignées sont les propositions retenues dans le Projet d'agglomération*

*Les propositions non soulignées sont les propositions non retenues dans le Projet d'agglomération*

### A- Thématiques portées par l'espace métropolitain, la Région

#### **A1- Transport**

- 1- Obtenir la création de solutions autoroutières permettant le grand contournement de Nancy par le Nord et par le Sud et la dissociation flux de transit-flux régionaux ou infrarégionaux.
- 2- Gagner la construction d'un barreau fluvial à grand gabarit Saône-Moselle
- 3- Convaincre de la nécessité de la mise en œuvre d'une étude de l'opportunité d'une plate-forme trimodale (fer, eau, route) en sud meurthe et mosellan
- 4- Obtenir un système de navettes performant dès 2007 (assurance de navettes en cas de retard du TGV) et à prix attractif (et pouvant être intégré dans le billet de train) par bus entre la future gare Lorraine de Louvigny et les gares de Nancy et Metz afin de pallier (provisoirement ?) l'absence de gare d'interconnexion TGV greffée sur le réseau TER ; ce système devant intégrer l'ensemble des dessertes des grands sites sur la zone MNL-Louvigny : gare TGV, plate-forme de tri postal, et zone aéroportuaire

#### **A2- TGV et Gare de Nancy**

- 5- Obtenir l'amélioration du fonctionnement des entrées des trains en gare de Nancy et l'augmentation de la capacité (voies et quais) de la

- gare nancéenne
- 6- Faire de l'espace République un pôle intermodal très innovant contribuant à donner une image positive de Nancy au travers l'organisation de l'intermodalité des transports : information des usagers, organisation qualitative des lieux et abris d'attente, aide à la sécurisation des attentes, lumières, aménagements paysagers, création de services aux particuliers et au monde économique sur le site immobilier République-Gare
  - 7- Créer une ambiance provisoire (avant l'aménagement définitif) mais très qualitative et « illustrant un esprit et une image de Nancy » en place Thiers pour juin 2007
  - 8- Obtenir la concrétisation d'une gare Lorraine TGV, à Vandières, directement connectée au réseau TER.

### **A3- Enseignement supérieur-Recherche**

- 9- Faire émerger les contours d'un Pôle Recherche-Enseignement Supérieur Lorrain favorisant la coordination et la complémentarité des sites nancéien et messin. Il visera à organiser une très grande lisibilité, à l'international, des pôles de référence et porteurs d'image que sont les Matériaux, les Fibres mais qui aussi renforce la structuration et fait plus nettement émerger les Sciences du Vivant, la Biologie dédiée à la santé, le triptyque Forêt-Bois-Sciences de la Terre, l'Economie Numérique (Sciences et technologies de l'Information et de la Communication), et les Sciences de l'Homme
- 10- Amplifier la création d'activités innovantes à partir des filières universitaires et des laboratoires en intensifiant et en restructurant les modes d'accompagnement (détection de projets, incubation de jeunes pousses, fonds d'amorçage)
- 11- Créer une Fondation de recherche axée sur la valorisation du pôle Matériaux
- 12- Améliorer de façon significative la qualité de l'offre en logements étudiants ; faire évoluer l'aménagement des campus pour qu'ils offrent une gamme d'équipements et de services très attendus par les étudiants : équipements sportifs, commerces de type librairie, banque, agence de voyage,...
- 13- Bâtir une démarche novatrice d'ouverture et d'échanges internationaux associant les universités, les collectivités territoriales, les partenaires socioprofessionnels dans un projet débordant largement le cadre des échanges entre universités et/ou labos

### **A4- Aménagements ou projets et initiatives divers concourant à l'attractivité métropolitaine**

- 14- Organiser une offre haut-débit pour l'ensemble du réseau d'entreprises et des habitants de notre région ; et une offre très haut-débit dans les agglomérations du Sillon Métropolitain (fondamental pour les laboratoires de recherche qui font de la modélisation, simulation et visualisation)
- 15- Contribuer au rayonnement hospitalo-universitaire de Nancy en

- favorisant les rapprochements entre les établissements publics de l'agglomération participant à la mission universitaire (CHU, Maternité régionale, CPN, CAV, IRR,...)
- 16- Mettre à l'étude la possibilité de créer un grand événement culturel annuel, événement porté par l'ensemble du territoire régional
- 17- Avis de minorité : idem 16 en ajoutant « théâtral » après « événement »
- 18- Participer à l'organisation d'un projet de développement territorial de « l'Espace Central » cohérent, projet partagé par toutes les collectivités concernées
- 19- Créer une « adresse parisienne » dédiée business
- 20- Participer à l'émergence d'une stratégie partagée de communication et de promotion des savoir-faire et « produits » lorrains s'inscrivant dans la démarche de promotion territoriale couplée avec l'ouverture de la LGV Est
- 21- Organiser la mise en valeur de circuits et de découvertes touristiques permettant aux visiteurs d'accéder à un ensemble de possibilités plus larges que celles proposées par une seule ville ou un seul territoire infrarégional

<p><b>B- Thématiques portées par le Grand Nancy voire le sud meurthe et mosellan</b></p>
--

**B1- Attractivité du territoire et qualité urbaine**

**B11- Grands événements**

- 22- Assurer la pérennité et le rayonnement d'événements culturels majeurs tels Livre sur la Place, Festival International de Chant Choral, NJP et Biennale de l'Image
- 23- Mettre sur pied un concept événementiel Livre-Image plus « dense » et débordant le cadre actuel du Livre sur la Place et de la Biennale de l'Image
- 24- Elargir le Livre sur la Place (place Carrière) à un concept associant étroitement la Place Stanislas transformée en « Salon de Lecture » ; événement associant la jeunesse et les établissements scolaires à l'événement
- 25- Créer un forum salon de l'Education-Formation ayant pour objectif de valoriser Nancy à travers son potentiel de savoir-faire en Sciences de l'Education mais aussi en Formation des Adultes et d'Apprentissage des Sciences
- 26- Pérenniser l'organisation d'une grande manifestation, à rythme quinquennal, de valorisation du patrimoine historique, culturel, scientifique
- 27- Mettre à l'étude l'opportunité et la faisabilité de création d'un grand événement et/ou d'un grand équipement dédié(s) à la culture scientifique et technique
- 28- Etre le créateur d'une manifestation (rythme annuel de préférence mais à définir) à résonance nationale sur la thématique « Villes, Territoires et Participation, Innovation » (cf mise en œuvre des politiques publiques)

## **B12-Grands équipements et aménagement urbain**

- 29- Faire de la réalisation du futur Centre de Congrès un « laboratoire » de mise en valeur de la volonté de développement de la qualité urbaine : économie d'énergie, ouverture sur la ville, accueil des publics handicapés, utilisation de technologies de pointe, valorisation de l'identité et du savoir-faire nancéens, qualité architecturale, ouverture du Centre sur la ville (les villes de l'agglomération), et sur les campus universitaires et les laboratoires,...
- 30- Réussir la requalification/réhabilitation des quartiers éligibles à l'ANRU dont celui du Plateau de Haye, afin de garantir les équilibres d'aménagement urbain et d'habitat au sein du territoire communautaire.
- 31- Aménager de façon très qualitative la liaison Est de Meurthe et Canal à la Place Stanislas, aujourd'hui insuffisamment « attractive » ; idem s'agissant de la rue Maurice Barrés, liaison Cathédrale-Place Stanislas à aménager dans les meilleurs délais
- 32- Accentuer la présence « du vert » en ville ; mieux mettre en valeur l'eau, les bords de Meurthe pouvant devenir aussi un lieu de sensibilisation et d'apprentissage aux questions de préservation du patrimoine naturel et de la faune
- 33- Faire de l'agglomération un modèle de « ville vivable » pour les handicapés ; faire de Nancy un territoire du « mieux faisant » sur le registre « Ville et Vie des Handicapés »

## **B13- Services aux populations Attractivité par les services**

### **B131-Etudiants et Jeunes**

- 34- Elaborer et mettre en œuvre une démarche globale et attractive de l'accueil étudiant dans la ville ; mettre l'aide à l'intégration et au bien-vivre des étudiants dans le Grand Nancy au centre de la stratégie globale de développement de l'agglomération
- 35- Réhabiliter de façon très qualitative l'offre de logements étudiants (cf proposition A12)

### **B132-Services, commerces et sport-culture-loisirs**

- 36- Créer une Auberge de Jeunesse/Centre International de Rencontre en centre ville de Nancy
- 37- Implanter un équipement de loisirs très attractif et « grand public » en Plateau de Haye ; un grand centre nautique avec piscine à vague pouvant par exemple constituer un véritable équipement pour la reconquête de l'image ce territoire de l'agglomération
- 38- Mettre au cœur de la stratégie d'aménagement urbain la volonté d'articuler une offre de services de proximité qualitative et une offre, accessible à tous, de service « centraux » et de grands équipements situés en ville centre
- 39- Aider à la re-densification du commerce de proximité, en particulier d'ailleurs dans les quartiers et territoires éligibles à l'ANRU
- 40- Favoriser l'accès aux soins de l'ensemble des habitants de l'agglomération par la création de maisons médicales, le développement des services à domicile et les rapprochements entre les établissements publics et privés.

- 41- Développer une politique communautaire très affirmée et cohérente (un label Grand Nancy, une charte communautaire ?) autour de la petite enfance et la jeunesse : augmentation du nombre de terrains de jeux, aménagement original des aires de jeux pour les petits, accroissement du nombre de ludothèques, aménagement du temps périscolaire,....
- 42- Faire progresser quantitativement l'offre crèche ; aider à la mise en place de crèches répondant aux besoins des salariés à horaires « décalés » par rapport à l'amplitude journalière « classique »
- 43- Améliorer l'offre en matière d'heures d'ouverture des équipements collectifs les plus convoités : piscines (aucune plage matinale en semaine actuellement, système d'abonnement ne permettant pas d'entrer deux fois à la piscine dans les 12 heures consécutives,...), parcs et jardins publics, médiathèques, musées,...
- 44- Faire du premier dimanche de chaque mois, un temps de libre accès (gratuit pour les sites payants) à tous les grands équipements publics de la communauté urbaine,
- 45- Organiser de façon très volontariste la décentralisation d'une partie des grands événements culturels sur les villes de l'agglomération disposant de salles adaptées et non ou sous-utilisées pour offrir des spectacles de qualité (NJP, Chant Choral, Passages, ...); diffuser ainsi l'offre culturelle « majeure » sur les territoires intermédiaires du Grand Nancy
- 46- Faire du Grand Nancy un territoire de référence pour la gestion, le traitement et la valorisation des déchets

### **B133- Accueil des nouveaux arrivants**

- 47- Engager une opération de type « jeunes ambassadeurs » auprès des nouveaux étudiants non lorrains, lesquels peuvent aider à porter l'image nancéenne sur le territoire national voire européen
- 48- Accompagner de façon très qualitative l'arrivée des nouveaux arrivants sur le Grand Nancy grâce à la mise en place d'un ensemble de services d'accueil (dont aide à emploi du conjoint) dont une des fonctions consisterait à établir un suivi du vécu et du ressenti quant à la qualité de vie et des services proposés en Grand Nancy

## **B2- Gestion des mobilités**

### **B21- Aménagements, plan de circulation**

- 49- Diminuer de façon conséquente la présence des véhicules particuliers à moteur thermique en ville tout en ne faisant pas du centre de Nancy une zone « en déclin »
- 50- Intégrer totalement la problématique « mobilités » dans tous les grands projets d'aménagement et la dimension prospective du développement des axes de transport et des chemins pour les modes doux afin de préserver au mieux le foncier dédié à cet effet
- 51- Augmenter les sites propres dédiés aux services de transport en commun et aux modes doux
- 52- Diminuer le nombre de places de stationnement en surface dans l'espace névralgique de Nancy tout en développant les places les

- parkings souterrains et en silo autour de l'anneau de l'hypercentre pour disposer d'un potentiel de places de parking équivalent, au minimum, à celui dont on dispose actuellement
- 53-Créer des parkings-relais de dimension suffisante en entrée des grandes voies pénétrantes
  - 54-Aménager de façon extrêmement qualitative les différents pôles intermodaux que ce soit le pôle République (innovation au service de l'image de la porte d'entrée que constitue le quartier Gare) ou les autres pôles majeurs ou secondaires
  - 55-Finir d'installer dans les meilleurs délais des espaces d'arrêt de qualité en Point Central de Nancy ; améliorer la qualité de l'aménagement des points d'arrêt
  - 56-Créer des aménagements sur les voiries, sensibiliser davantage pour contraindre au respect des limitations de vitesse
  - 57-Obtenir des aménagements de la DRE concourant à l'amélioration de la fluidité et de la sécurité de la circulation sur les autoroutes qui traversent l'agglomération nancéenne
  - 58-Organiser un approfondissement des échanges et de la réflexion des possibles évolutions de l'offre de transport en commun sur l'agglomération : choix de tracés pour les futures lignes en TCSP, positionnement le plus judicieux du ou des pôles intermodaux, tram-train, offre communautaire et demandes de dessertes TER nouvelles,... ; mettre en place une méthode de concertation exemplaire sur ce dossier sensible (à travers le Comité de Suivi)
  - 59-Réorganiser la tarification des parkings pour éviter les voitures ventouse en aérien, pour orienter davantage vers les parkings souterrains et en silo, pour proposer une offre très attractive en parking-relais
  - 60-Mieux organiser l'orientation des véhicules en soirée sur les parkings à 1 euro
  - 61-Organiser l'unification des tarifs de parking sur l'espace communautaire
  - 62-Faciliter le stationnement des résidents du centre ville de Nancy par une politique tarifaire adaptée
  - 63-Encourager, aider à l'émergence de plans de déplacements d'entreprises et d'établissements

## **B22- Offre de TC sur le réseau Stan**

- 64-Mettre en œuvre une politique exemplaire d'aide à l'accès des handicapés (PMR, malvoyants et malentendants) sur le réseau Stan et en gare de Nancy
- 65-Renforcer les exigences libellées dans l'appel d'offre et le cahier des charges envers l'entreprise de transports détentrice de la délégation de service publique pour le réseau Stan : accueil des usagers, respect des horaires, éthique de conduite
- 66-Constituer sur le temps du projet un parc de véhicules « propres » de transport collectif
- 67-Améliorer les dessertes des zones d'activité, amélioration s'entendant au travers du renforcement de l'offre (cadencement, amplitude,..) et de mise en place d'un système de navettes internes à la zone desservant le ou les arrêts les plus proches de la ligne du réseau Stan

- 68- Assurer la réserve foncière entre Jarville-St Georges et Champigneulle pour permettre le tracé éventuel d'une future ligne de TCSP à support ferroviaire
- 69- Mettre en place la gratuité pour le transport des scolaires (pendant les jours de classe et sur la base de l'ouverture à la gratuité pour le trajet domicile-établissement scolaire fréquenté)
- 70- Créer un partenariat avec familles et établissements scolaires pour développer des comportements plus respectueux de la part des jeunes mineurs à l'intérieur des véhicules de transport en commun ; ce partenariat devant se traduire dans la mesure du possible par la création d'une « carte-contrat d'utilisateur » des TC nancéens
- 71- *Avis de minorité : Mettre à l'étude la possibilité de la gratuité des transports en commun pour les jeunes mineurs*
- 72- *Avis de minorité : Mettre à l'étude la possibilité de gratuité des transports en commun pour les publics relevant des minima sociaux*

### **B23- Offre de TC sur les autres réseaux, TER en particulier**

- 73- Mettre en œuvre rapidement un titre unique de transports permettant de circuler sur les réseaux TER, Stan, syndicats du SCOT meurthe et mosellan, TED ; permettre l'utilisation de la carte étudiant comme moyen de paiement des titres de transport en commun
- 74- Améliorer l'offre sur le réseau TER en soirée et le week-end sur le sillon ferroviaire, notamment entre Nancy et Metz
- 75- Créer dans le cadre de la création d'un réseau métropolitain type RER, de nouvelles haltes TER à Vandoeuvre Est, Heillecourt et Maxéville (sous réserve pour cette dernière de non perturbation du trafic ferroviaire par cette création)

### **B24- Modes doux**

- 76- Créer davantage de liaisons cyclables sur l'agglomération
- 77- Mettre en place un dispositif de location de vélo ayant une base principale au pôle République et disposant d'un grand nombre de bornes de retraits-dépôts évitant l'obligation de rendre son vélo au point de départ
- 78- Sécuriser davantage la circulation à vélo soit par un système de protection évitant les conflits de trafic, soit en organisant la cohabitation par un système d'information-interpellation des conducteurs de véhicules à moteur (véhicules particuliers, véhicules de transport collectif) à respecter les vélos et réciproquement
- 79- Assurer dans d'excellentes conditions la « vie du piéton en ville » (pas forcément synonyme de piétonisation totale) ; innover en créant des chemins piétonniers originaux en ville centre ; développer les chemins piétonniers dans les autres communes de l'agglomération

### **B3- Développement économique, atouts formations supérieures et recherche, dynamique du réseau des établissements et entreprises, vitalité de l'emploi**

- B31- Renforcer le « capital » enseignement-supérieur et recherche**

### **et valorisation industrielle**

- 80- Accompagner la démarche fédérative Nancy Université qui vise à placer Nancy au cœur des universités européennes en amplifiant son efficacité, sa lisibilité, son attractivité et sa notoriété
- 81- Finaliser un plan de développement recherche-crétions d'activité économique et d'entreprises sur les trois secteurs : économie numérique (modélisation numérique/ sécurité logicielle/sciences du langage/imagerie médicale), sciences du vivant, banque-finance-gestion-expertise-assurance ; créer à cet effet un comité de développement pour chacun de ces trois secteurs rassemblant universitaires, chercheurs, entreprises, collectivité territoriale,...
- 82- Accélérer la réorganisation du dispositif d'enseignement supérieur-recherche en favorisant l'émergence de grands campus thématiques et géographiques et y développer des expériences-phares de valorisation industrielle : 1- ARTEM/Jean Lamour ; 2- Biopôle/Sciences du vivant (incluant le regroupement et la restructuration de l'ensemble des formations et des labos publics de recherche du pôle santé sur le site de Brabois), 3- Pôle de Gestion (encourager la mise en œuvre d'une dynamique de recherche nancéo-messine sur cette thématique)
- 83- Initier sur le campus Sciences le Projet de Centre de Compétences en Modélisation, Visualisation et Simulation
- 84- Mobiliser le réseau grand nancéen enseignement-supérieur recherche et le tissu des entreprises pour l'émergence d'un grand projet fédérateur et porteur d'images autour de la culture scientifique et technique ; la création d'un « groupe de prospective » pour élaborer un cadre possible de développement du projet devrait être mis en place sous la responsabilité de l'Ecole de la Ville (et des Projets) ; celui-ci aurait la première responsabilité de réfléchir à la manière de concevoir l'aménagement et l'animation de l'espace prévu dans le futur Centre de Congrès dédié à la culture scientifique et technique
- 85- Construire de façon très volontariste un dispositif d'accueil (résultant d'une étroite collaboration Universités-EPST- CROUS-CUGN) très performant et très qualitatif, tant pour les jeunes chercheurs venant faire un séjour long à Nancy que pour les chercheurs français et étrangers en séjour court (cf en s'appuyant sur l'expérience Maison des Chercheurs de Vandoeuvre)
- 86- Créer un portail facilement accessible et exploitable par les entreprises visiteuses, portail de recensement et de présentation des savoir-faire disponibles dans les établissements de formations supérieures et dans les EPST.

### **B32- Dynamique de l'activité économique, du réseau des entreprises et des établissements**

- 87- Aider à la construction d'une meilleure dynamique générée par les outils d'innovation et de transfert de technologie existant ; promouvoir et accompagner un Fonds de soutien dédié à l'innovation et au transfert de technologie
- 88- Améliorer l'environnement d'aide à la création d'entreprises grâce à la



- mise en œuvre d'une simplification des démarches évitant le « parcours du combattant »
- 89- Améliorer l'accessibilité aux capitaux risque et développement ; mise en œuvre d'un fonds d'amorçage très incitatif et sécurisant
- 90- Mettre la question de la transmission d'entreprises au cœur des stratégies d'aide et de développement au tissu local des entreprises ; compléter la mission de Créalliances par le volet « transmission »
- 91- Créer de meilleures synergies entre le « monde des élus » et « le monde de l'entreprise ; mettre en place des formes de rencontres (pas des grandes messes) qui organise l'échange entre élus et chefs d'entreprise
- 92- Stimuler le réseau local des entreprises à tendre vers « les excellences » ; mettre sur pied un rendez-vous annuel de distinction des entreprises à travers la remise d'un prix ou d'un trophée de l'entreprise la plus exportatrice, de l'artisan de l'année,...

### **B33- Des cibles particulières**

- 93- Renforcer la capacité nancéenne à être un territoire recherché pour son tourisme à offre très diversifiée (en lien avec stratégie métropolitaine)
- 94- Améliorer la dynamique développement des emplois de services et d'aide à la personne ; appuyer et participer à la mise en place d'un ensemble d'outils (accompagnement, appui conseil, aide à l'amorçage et au portage, formation du personnel, démarche qualité,...) conçus et organisés au niveau régional avec l'ensemble des partenaires concernés ; mettre en réseau les acteurs et mieux professionnaliser les acteurs pour répondre aux besoins de façon très qualitative
- 95- Se donner les moyens de faire de la Maison de l'Emploi du Grand Nancy un outil d'action très innovant au service de l'accueil et d'aide à l'insertion/réinsertion des publics sans emploi ; en faire un lieu où les partenaires sociaux, les chefs d'entreprise pourraient venir dialoguer et bâtir du projet commun avec les acteurs-animateurs de la Maison de l'Emploi dont en particulier le développement de la gestion des compétences sur le bassin
- 96- Donner au Conseil de Développement une mission de suivi et d'analyse de l'expérience Maison de l'Emploi.

### **B4- Cohésion sociale, cohésion territoriale**

#### **B41- Logement**

- 97- Construire, au sein du SCOT meurthe et mosellan, sur les questions de logement, une démarche de suivi permanent et d'organisation des solidarités et des équilibres, des évolutions du phénomène de « mitage territorial », de disponibilité foncière, de prix du foncier et enfin de territorialisation du logement social
- 98- S'engager à mieux répartir, sur le territoire communautaire, le logement social et à mieux organiser les possibilités de parcours

- résidentiel pour les familles à revenu modeste et moyen sur le territoire communautaire
- 99- Mettre en œuvre un plan ambitieux d'aide au maintien et à la réhabilitation des immeubles et logements sociaux du parc privé
- 100- Soutenir une politique visant à abaisser le coût du loyer proposé dans les logements sociaux en maîtrisant mieux les tarifs du foncier
- 101- Hausser le niveau d'exigence dans le cadre de la réhabilitation et de la réalisation de programmes de logements sociaux ; faire de la référence HQE un outil essentiel au service de la maîtrise des coûts d'énergie, de l'organisation du bien vivre dans ces logements (isolation phonique, espaces de convivialité, abords, espaces petite enfance,...) et du brassage des catégories de population (des « produits logements » suffisamment différenciés pour ce mélange) Valeur ajoutée des programmes HQE pour le bien vivre des habitants à réécrire entièrement
- 102- Mieux anticiper et intégrer dans les programmes de construction de logements la question de l'augmentation du nombre de résidents âgés en raison du vieillissement de la population mais aussi celles de l'habitat pour handicapés et pour les familles monoparentales et recomposées
- 103- Définir une politique (partagée territorialement) volontariste et exemplaire pour les familles issues des gens du voyage ayant choisi de se sédentariser
- 104- Intégrer, dans les grandes opérations de réhabilitation des quartiers relevant du programme ANRU, des actions de consolidation-réimplantation de services publics, de commerce de proximité, des actions innovantes pour ce qui est du traitement des lieux d'usage, des terrains de jeux et des espaces de convivialité

#### **B42- Aide à l'insertion sociale, solidarités**

- 105- Construire une charte de Cohésion Sociale à l'échelle communautaire pouvant mieux mobiliser les acteurs de l'action sociale et insuffler davantage de cohérence et de performance ; l'opportunité de la création d'un Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) ayant compétence dans les domaines de la petite enfance, du handicap, des minima sociaux, de la personne âgée devrait pouvoir être étudiée
- 106- Mettre à l'étude les possibilités d'évolution des périmètres de recrutement scolaire des écoles et collèges pour mieux équilibrer la mixité au sein des effectifs scolarisés dans ces établissements
- 107- Accompagner les acteurs associatifs dans leurs projets et programmes d'aide aux publics en grande difficulté s'agissant de l'accès à la culture en utilisant par exemple les bases du travail du projet « Forum Culture et Lien Social »
- 108- Créer un programme communautaire de pratique des arts durant les vacances d'été visant à la démocratisation de l'accès à la culture
- 109- Développer une très grande ambition autour de la lutte contre l'illettrisme mobilisant en particulier les seniors de l'agglomération dans des opérations renforcées sous la conduite du CRIL et des associations agissantes sur cette question
- 110- Bâtir des opérations innovantes, en lien avec le réseau d'accueil des ces publics et les entreprises volontaires, d'accompagnement de

jeunes en insertion professionnelle en s'appuyant sur des retraités « tuteurs de la réussite »

- 111- Définir un programme partagé par les différents acteurs et partenaires (signature d'une Charte d'Engagement) pour faire du Grand Nancy un territoire d'intégration exemplaire des handicapés au sein des établissements scolaires et universitaires
- 112- Tenter de faire du Grand Nancy mais plus largement du sud meurthe et mosellan, un territoire du « savoir-faire » et « du faire vraiment » pour la mise en œuvre du « bien faire vivre son handicap »
- 113- Susciter les expériences de rencontre et d'entraides entre les personnes âgées et la jeunesse, via les projets scolaires et associatifs en particulier
- 114- Encourager et aider au développement des expériences de logement partagé entre personnes âgées et étudiants.

#### **B5- Qualité, innovation dans la mise en œuvre des politiques publiques**

- 115- Faire du Grand Nancy un territoire qui « fait franchir un cap » à la démocratie participative ( en lien proposition 27)
- 116- Organiser une « forme de permanence » de la démarche et de l'esprit Nancy 2020
- 117- Faire évoluer l'Ecole de la Ville comme outil aussi au service de ces deux objectifs
- 118- Organiser des croisements entre Ecole de la Ville et Conseil de Développement, une délégation du Conseil devant intégrer l'Ecole de la Ville
- 119- Faire émerger une formation dispensée et reconnue par l'Université (en lien avec l'ENACT) axée sur « Territoire et démocratie participative »
- 120- Tenter d'obtenir l'implantation du siège de la future structure nationale de coordination des Conseils de Développement
- 121- Créer des comités de dessertes ou de réseau pour impliquer les usagers dans la critique et l'évolution de l'offre en transports en commun



**AVIS**  
**DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT**  
**SUR LE PROJET ARTEM**

SÉANCE PLÉNIÈRE DU 15 OCTOBRE 2007

## **SOMMAIRE**

<b>Introduction</b>	<b>P 6</b>
<b>Méthodologie</b>	<b>P 6</b>
<b>1 ARTEM : UN CONCEPT PEDAGOGIQUE INNOVANT</b>	<b>P 7</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>1.1 Stratégie commune aux trois Écoles à conforter</li> <li>1.2 Une communication à améliorer</li> <li>1.3 Des difficultés à dépasser</li> <li>1.4 Des synergies à développer au sein du campus MOLITOR</li> </ul>	
<b>2 RECHERCHE, ATTRACTIVITE ET TRANSFERT D'INNOVATION</b>	<b>P 9</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>2.1 Rivaliser avec les centres de recherches internationaux</li> <li>2.2 Pépinière ou contrat de pré-développement industriel ?</li> <li>2.3 Pour la création d'un réseau ARTEM des acteurs pouvant aider les entreprises locales ayant des projets de Recherche et Développement</li> <li>2.4 Poursuivre l'action d'ARTEM entreprises</li> </ul>	
<b>3 PARTENARIAT ET GOUVERNANCE</b>	<b>P 12</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>3.1 Poursuivre la démarche de décloisonnement et de partenariat avec les entreprises dans le cadre de la refonte des sites universitaires de l'agglomération</li> <li>3.2 Partenariat financier à conforter</li> <li>3.3 Une nécessaire gouvernance du site</li> <li>3.4 Concevoir un outil partenarial de valorisation du savoir culturel scientifique et technique</li> </ul>	
<b>4 L'INTEGRATION DU PROJET URBAIN AU SEIN DU QUARTIER MAIS AUSSI DE L'AGGLOMÉRATION</b>	<b>P 13</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>4.1 Satisfaire les besoins des étudiants tout en veillant à une bonne intégration urbaine</li> <li>4.2 Anticiper l'impact du campus sur le maillage commercial du quartier</li> <li>4.3 Développer un grand parcours urbain pour promouvoir « l'École de Nancy » d'hier et d'aujourd'hui</li> </ul>	

## Introduction

Le 18 octobre 2005, le Président de la Communauté urbaine du Grand Nancy a saisi le Conseil de développement pour étudier, sous le vocable "ARTEM", un ensemble qui combine la création d'un grand projet urbain sur l'espace Molitor rassemblant différentes Écoles<sup>2</sup>, Universités<sup>3</sup>, laboratoires de recherche<sup>4</sup> en cœur de ville et une innovation pédagogique et scientifique fondée sur le rapprochement des ARts, de la TEchnologie et du Management.

Il a également été demandé d'étudier les synergies possibles avec le projet porté par la Chambre des métiers de Meurthe et Moselle consistant à créer une "Université des métiers et de l'artisanat" sur l'espace Pellerin qui jouxte l'espace Molitor.

La société civile représentée au sein du conseil a pu mesurer l'ambition d'ARTEM, évaluer ses différentes composantes et proposer à travers son avis quelques compléments.

## Méthodologie

En 2006, le Conseil a constitué un groupe de travail de 54 membres qui s'est réuni 14 fois pour rencontrer les principaux acteurs du concept pédagogique et du projet urbain à savoir :

- M. Michel MATHIEU et M. Jean-Jacques GUYOT, respectivement président et trésorier de l'association "ARTEM-Entreprise",
- M. Louis SCHUFFENECKER, M. François LE POULTIER, M. Jean Pierre FINANCE en qualité de président et vice présidents de l'association "ARTEM-Nancy",
- M. Mohamed BAYAD, directeur de l'Institut d'Administration des Entreprises (IAE), M. Jack – Pierre FIGUET, directeur de l'École des Mines de Nancy, M. Thomas FROEHLICHER, directeur de ICN-École de Management, M. Antonio GUZMAN, directeur de l'École Nationale Supérieure d'Art de Nancy (ENSAN)
- Mme Danielle NICOLAS, présidente de la Chambre des Métiers de Meurthe-et-Moselle, pour le projet "Université des métiers et de l'artisanat",
- M Jean Marie DUBOIS, directeur de recherche au CNRS, responsable du projet de création de l'Institut de Recherche Jean Lamour,
- ainsi que le Vice Président délégué au développement économique, François WERNER et les responsables des services de la Communauté urbaine (Claire SIMONNET, Thierry MARCHAL, Anne WEBER) pour toutes les questions concernant le financement et l'intégration du projet dans le quartier.

---

<sup>2</sup> École Nationale Supérieure des Mines de Nancy (ENSMN) dont le nom d'usage est "Ecole des Mines de Nancy", ICN-École de Management (ICN), École Nationale Supérieure d'Art de Nancy (ENSAN), Institut d'Administration des Entreprises (IAE)

<sup>3</sup> Institut National Polytechnique de Lorraine (INPL), Université Henri Poincaré (UHP), Université Nancy 2

<sup>4</sup> Institut Jean Lamour

## Plan de l'avis

L'avis du Conseil de développement s'intéressera à 4 points en particulier :

- le concept pédagogique "ARTEM" développé par l'École des Mines de Nancy, l'ICN-École de Management et l'École Nationale Supérieure d'Art de Nancy. Dans ce cadre, les effets induits par la proximité avec d'autres entités, notamment l'« Université des métiers et de l'artisanat », sont également abordés.
- l'ambition affichée en matière de recherche et de transfert d'innovation vers le monde des entreprises,
- les partenariats nécessaires pour financer et promouvoir ce type de projet urbain
- et enfin l'intégration du projet urbain au sein du quartier mais aussi de l'agglomération.

## 1 ARTEM : UN CONCEPT PEDAGOGIQUE INNOVANT.

*Le Conseil de développement a pu prendre la mesure du travail de fond mené par les Écoles depuis plusieurs années pour construire une nouvelle pédagogie transversale entre le monde de l'ingénieur, du marketing, du design et plus généralement de l'Art. Depuis 6 ans, les ateliers ARTEM sont de véritables ateliers qui portent sur des projets concrets souvent proposés et soutenus financièrement par des entreprises et qui impliquent des étudiants issus des trois Écoles afin de combiner leurs compétences. Ce sont ces ateliers tout comme l'implication des laboratoires et des équipes pédagogiques qui constituent la richesse du concept d'ARTEM. Le Conseil de développement a pu se rendre compte de l'intérêt que portent les entreprises à cette démarche au travers de l'association ARTEM Entreprise, qui regroupe 27 entreprises locales et nationales qui financent par le biais de cette association des actions de communication et de valorisation du concept ARTEM, des bourses pour promouvoir des diplômés de fin d'études ARTEM et des mesures en faveur du renforcement du contenu pédagogique des ateliers ARTEM. L'association s'est d'ailleurs fixée principalement comme objectif pour la période 2006-2010 d'enrichir le contenu et la valeur ajoutée de ces ateliers.*

### 1.1 Une stratégie commune aux trois Écoles à conforter.

Au-delà de ces ateliers ARTEM, qui constituent en eux-mêmes une avancée à saluer et un outil fonctionnel commun aux trois Écoles, **le Conseil de développement a constaté** des degrés d'appropriation différents du concept ARTEM entre les Écoles. Si pour ICN, ARTEM est un atout vital "fort" dans la rude concurrence à laquelle se livrent les Écoles de commerce pour attirer les étudiants, il ne rentre pas actuellement en ligne de compte de manière significative au moment du choix pour les étudiants de l'École des Mines et ceux de l'École d'Art. De la même manière, la place accordée aux ateliers ARTEM dans les cursus des trois Écoles et la mobilisation des étudiants et des enseignants autour de ce concept est également variable. Il semble important au conseil qu'à l'avenir, les trois écoles mobilisent plus en interne, qu'elles arrivent à mieux échanger entre elles pour développer le concept et passer peut-être, à trois, à une étape supérieure avec la définition d'une démarche partagée susceptible de faire vivre ce campus d'un genre nouveau. Le Campus ARTEM sur le site Molitor doit être, non pas une coquille architecturale et

fonctionnelle vide de sens où les trois Écoles se retrouveraient côte à côte, mais bien le lieu où elles pourront développer des projets pédagogiques élaborés les unes avec les autres. C'est pourquoi, dans cette perspective, **le Conseil approuve** la création de l'association "ARTEM Nancy" dont les membres fondateurs sont l'Université Nancy 2, l'Institut National Polytechnique de Lorraine, l'Université Henri Poincaré, l'ICN-École de Management, l'École Nationale Supérieure d'Art de Nancy, les Collectivités territoriales (Conseil régional de Lorraine, Conseil général de Meurthe-et-Moselle, Communauté urbaine du Grand Nancy) et l'association ARTEM Entreprise.

Cette association se donne pour mission d'apporter -à la mesure de ses moyens-, une assistance opérationnelle aux trois Écoles pour affiner, conforter et développer leur stratégie pédagogique commune labellisée "ARTEM".

## 1.2 Une communication à améliorer.

**Le Conseil de développement a pu constater** qu'il existait un certain flottement en matière de communication autour du concept pédagogique d'ARTEM. Si toutes les écoles impliquées portent le concept, elles n'ont pas toutes la même manière, les mêmes échéances de communication voire la même capacité financière pour promouvoir ce projet pédagogique transversal et partenarial avec les entreprises. Pour éviter une dispersion de l'information et des prises de paroles multiples contre productives, **le conseil estime** qu'il est essentiel que les Écoles arrivent à terme sans renier leur identité à développer des outils de communication communs qui permettent une plus grande lisibilité en interne et en externe. L'association ARTEM Nancy doit permettre d'assurer une meilleure interface entre les écoles et promouvoir de manière plus cohérente le concept.

## 1.3 Des difficultés à dépasser.

**Le Conseil de développement** au sein de ses travaux a ressenti certaines rivalités entre les Écoles de gestion publiques et privées présentes sur l'agglomération<sup>5</sup>.

Le conseil de développement souhaite que ces rivalités soient dépassées et que des passerelles soient établies entre les universités et les écoles, notamment au niveau du corps professoral et de la recherche voire de certains diplômes de niveau Master tout en conservant l'identité et les spécificités de chaque structure.

**Le Conseil de développement estime** que ces deux écoles doivent à l'avenir privilégier la carte de la complémentarité dans le cadre d'une stratégie partagée Droit-Commerce-Finance à l'échelle de l'agglomération nancéienne. Le déplacement des chercheurs ou d'une partie d'entre eux de ICN et de l'IAE sur le site Molitor va dans le sens de cette coopération souhaitée, d'autant que la proximité avec "l'Université des métiers et de l'artisanat" peut et doit entraîner, à terme, des échanges fructueux, notamment en matière de gestion de petites et moyennes entités.

**Le Conseil de développement tient à rappeler** à l'ensemble des partenaires, que le concept innovant ARTEM ne sera pleinement vecteur d'attractivité pour l'agglomération que s'il débouche rapidement sur la construction des trois écoles sur le site Molitor, ce qui nécessite une mobilisation locale forte pour inscrire les

<sup>5</sup> Il s'agit de l'IAE, composante de l'Université Nancy 2, et de l'ICN-École de management de statut privé mais liée à cette dernière par une convention de rattachement visée par le ministère tutelle des universités.



financements acquis nécessaires à la réalisation du projet urbain dans un calendrier rapproché.

#### 1.4 Des synergies à développer au sein du campus MOLITOR.

**Le Conseil se félicite** d'avoir suscité la rencontre entre la Chambre de Métiers et les écoles fondatrices de la démarche afin que la Chambre puisse exposer son projet d'"Université des Métiers et de l'artisanat" qui devrait s'implanter sur l'espace Pellerin qui est contigu au site Molitor. Le **Conseil de développement reconnaît** que le terme " Université" n'est peut être pas tout à fait approprié dans le sens où l'université a pour mission première de dispenser des formations supérieures et de mener à bien des actions de recherche théorique ou appliquée, ce qui ne sera pas la mission première de cet organisme de formation continue et en alternance. **Il considère** toutefois, que cet organisme qui vise à créer de nouvelles formations complémentaires pour des jeunes issus de filières techniques ou générales ainsi que pour des chefs d'entreprises est de nature à renforcer l'attractivité nancéenne en terme de formations qualifiantes. Il pourra également répondre enfin aux besoins criants en matière de gestion et de Ressources Humaines des PME et des TPE qui constituent l'essentiel du tissu économique local.

**Le Conseil soutient donc** l'implantation de cet organisme sur l'espace Pellerin, dans la mesure où des échanges et des synergies fructueuses pourront s'opérer entre les différentes institutions. Des passerelles sont à créer entre le projet de la Chambre de Métiers et

- l'Université qui dispense également des formations continues et en alternance,
- l'ICN pour des formations en gestion et marketing
- l'École d'Art pour des formations à de nouvelles techniques artistiques et au design objet qui peuvent intéresser certains artisans d'art...
- l'École des Mines et ses laboratoires pour des échanges techniques sur les nouveaux matériaux.

Le Conseil de développement se réjouit d'ores et déjà que certains rapprochements aient été effectués entre l'Ecole d'Art et les métiers de la confiserie

## 2 RECHERCHE, ATTRACTIVITE ET TRANSFERT D'INNOVATION.

*Le projet urbain ARTEM-Molitor prévoit la construction d'un centre de recherche de plan mondial : l'Institut Jean Lamour. Cet Institut, conçu en partenariat avec le CNRS, est le fruit du regroupement récent de cinq "Unité Mixtes de Recherche"<sup>6</sup> au sein d'une "Fédération de Recherche"<sup>7</sup>. Ces cinq laboratoires de l'Université Henri Poincaré et de l'Institut national polytechnique de Lorraine sont situés actuellement sur deux sites : Faculté des Sciences et de la Technologie à Vandoeuvre et École des Mines sur le site Saurupt.*

*L'objectif scientifique -ambitieux- est de structurer l'Institut de façon à promouvoir des projets de recherche aux interfaces des grandes spécialités déjà présentes. L'innovation technologique est à ce prix.*

<sup>6</sup> L'appellation "Unité Mixte de Recherche" (UMR) caractérise un laboratoire universitaire qui bénéficie d'une association contractuelle avec le CNRS.

<sup>7</sup> L'appellation "Fédération de Recherche" (FR) caractérise une structure commune de grande taille entre les universités (ici l'UHP et l'INPL) et le CNRS.

*Grâce aux équipements de pointe et à la compétence des personnels, chercheurs et techniciens, des centres de compétences pourront apporter leur aide aux entreprises, grandes ou petites...*

## **2.1 Rivaliser avec les centres de recherches internationaux.**

**Le Conseil de développement adhère totalement** à la démarche de regroupement de laboratoires nancéiens au sein de Fédérations de Recherche, démarche brillamment illustrée par le projet d'Institut Jean Lamour et aussi, notamment, par les laboratoires de recherche partenaires des Pôles de compétitivité. Cette démarche vise à atteindre une taille critique et une qualité de recherche qui contribueront à situer Nancy parmi les villes universitaires européennes de premier plan.

**Le Conseil considère** que la construction de l'Institut Jean Lamour, accompagné par le financement d'équipements scientifiques de pointe, favorisera l'arrivée de chercheurs de haut niveau et s'inscrit pleinement dans la démarche globale portée par le Grand Nancy pour améliorer l'attractivité de l'agglomération.

## **2.2 Pépinière ou contrat de pré-développement industriel ?**

Très récemment (mars 2007), un Établissement Public de Coopération Scientifique (EPCS)<sup>8</sup> a été créé à Nancy.

Dans le même temps, le label "Institut Carnot" a été attribué à un dispositif commun à Nancy-Université et au CNRS impliquant trois Fédérations de Recherche (dont l'Institut Jean Lamour).

Ce dispositif s'inscrit dans le Pacte pour la recherche, dont l'un des objectifs est de favoriser le transfert de technologie, le partenariat entre laboratoires publics et entreprises et le développement de l'innovation. Il vise à reconnaître la capacité de structures de recherche effectuant des missions d'intérêt général à collaborer efficacement avec des partenaires socio-économiques, notamment avec des entreprises, et tout en renforçant leur visibilité, à accorder à celles-ci des moyens financiers supplémentaires (par rapport à leur dotation budgétaire) qui les soutiendront pour pérenniser leurs compétences scientifiques et technologiques et pour développer et professionnaliser leurs relations partenariales.

**Le Conseil de développement s'est longtemps interrogé** sur les moyens à mettre en œuvre pour favoriser sur le site Molitor le transfert de technologie issu de la recherche voire la création d'entreprise. L'agglomération nancéienne dispose déjà d'un outil performant en faveur de la création d'entreprise qu'est le réseau Créalliance. Au sein de ce réseau, il existe déjà deux organismes "l'incubateur lorrain" et « Promotec » qui sont dédiés aux projets de création d'entreprise portés soit par de jeunes chercheurs soit par de jeunes diplômés de l'enseignement supérieur. Par ailleurs, il existe sur le plateau de Brabois, une pépinière d'entreprises qui peut héberger les Start-up issues de l'université ou de la recherche.

**Le Conseil de développement pense qu'il n'est donc pas nécessaire de développer un nouvel outil généraliste en faveur de la création d'entreprises sur le site Molitor.** Il préfère privilégier l'étude des moyens de renforcer les transferts de technologie au sein même des laboratoires de recherche regroupés au sein de l'Institut de Recherche Jean Lamour ou des laboratoires impliqués dans le label Institut Carnot grâce à des contrats de recherche industrielle et des contrats de

<sup>8</sup> En application de la loi sur le Pacte pour la recherche, 9 EPCS ont été créés, dont celui de Nancy-Université qui donne du corps à l'ensemble universitaire nancéen, avec des perspectives d'évolution intéressantes.

pré-développement industriel de produits ou de nouveaux matériaux. Il partage l'idée de susciter selon le modèle des laboratoires américains, des réunions avec quelques responsables de laboratoires privés internationaux une fois par an pour leur soumettre les travaux en cours dans les laboratoires et leur proposer de s'associer aux laboratoires en cours de recherche pour disposer de moyens supplémentaires pour finaliser et développer des produits innovants.

Le Conseil soutient également la mise en place d'un réseau virtuel de laboratoires et d'entreprises pour développer des démarches de co-créativité pour développer de nouveaux concepts, de nouveaux produits, ou de nouveaux services.

Le Conseil souhaite toutefois que des réserves foncières soient faites notamment dans le Sud et l'Est de l'agglomération pour permettre à des entreprises développées ou attirées par le concept d'Artem de s'installer sur l'agglomération tout en étant rapidement reliées au site Molitor par les infrastructures de transports existantes (tram, autoroute...)

### **2.3 Pour la création d'un réseau ARTEM des acteurs pouvant aider les entreprises locales ayant des projets de Recherche & Développement.**

**Le conseil de développement** est convaincu qu'ARTEM sera pleinement un succès à la condition que les entreprises locales puissent aussi en bénéficier. Le projet de "l'Université des métiers et de l'artisanat" de la Chambre de Métiers doit permettre déjà aux entreprises locales de bénéficier de formations de haut niveau présentes sur le site. Mais **le Conseil de développement propose d'aller plus loin** en demandant au Grand Nancy d'étudier la faisabilité de constituer, à l'image du réseau Créalliance, **un réseau des acteurs de l'accompagnement au développement** des PME qui auraient des besoins en R&D pour leur développement : (nouveau produit, conception, design, packaging, commercialisation, nouveau process de fabrication, nouveau service). Ces PME pourraient, soit bénéficier en interne des compétences du vivier d'étudiants présents sur le site d'ARTEM (atelier ARTEM ...) soit externaliser une partie du développement à un laboratoire de recherche public ou privé... Ce réseau aurait pour mission d'accompagner les entreprises, et en fonction des projets de les orienter vers les bons interlocuteurs (CERES, CRIT, les laboratoires de recherche des pôles de compétitivité ou encore d'autres établissements nancéiens de recherche qui travaillent sur des sujets similaires ...) ou vers les bons financements..., voire de proposer du conseil en R&D mutualisé entre plusieurs PME.

### **2.4 Poursuivre l'action d'ARTEM entreprises.**

Après le soutien qu'ont apporté les entreprises locales au projet notamment par le biais de l'association ARTEM Entreprise, **le Conseil de développement** estime qu'il serait dommage que cette mobilisation des entreprises locales s'arrête une fois le campus universitaire construit. Il lui semble important que ce club d'entreprises se perpétue et reste la structure unique pour représenter les entreprises intéressées par le concept d'ARTEM. A l'avenir, ARTEM Entreprise pourrait poursuivre son action en continuant à valoriser ce concept et en étant toujours un lieu de rencontres et d'échanges entre l'université et les entreprises mais aussi une plate-forme à partir de laquelle les entreprises pourraient tisser des liens avec d'autres entreprises du réseau R&D et des entreprises internationales.

### 3 PARTENARIAT ET GOUVERNANCE.

*Le conseil de développement a pu appréhender la complexité du portage, du montage financier et de tous les partenariats que ce projet nécessite et des marges de manœuvre relativement réduites dont dispose le Grand Nancy sur ce dossier. En effet, le Grand Nancy ne peut intervenir ni sur le programme pédagogique des Écoles et des universités ni sur la surface allouée à chaque école, des décisions qui relèvent en effet du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. Le Grand Nancy n'intervient que par délégation en tant qu'ensemblier du projet urbain et apporte au côté des entreprises regroupées dans ARTEM Entreprise un soutien bienveillant aux Écoles dans leur démarche de conception d'une pédagogie commune.*

#### 3.1 Poursuivre la démarche de décloisonnement et de partenariat avec les entreprises dans le cadre de la refonte des sites universitaires de l'agglomération.

Pour la refonte des sites universitaires programmée sur l'agglomération nancéienne que ce soit pour le bio pôle Science du Vivant à Brabois, le pôle de gestion, la Maison de la finance, la Maison des Sciences de l'Homme, pour le pôle ingénierie urbaine-projet et territoires sur le quartier Rives de Meurthe ou pour ARTEM Molitor, **le Conseil de développement souhaite que** le décloisonnement des disciplines et des instituts de formation se poursuivent et que des démarches partenariales se généralisent entre les instituts de formations et les entreprises pour mieux répondre à leurs besoins.

Une réflexion doit être menée ou renforcée pour créer une pédagogie commune, voire une « gouvernance partagée » entre les Écoles de ces pôles. De la même manière, il serait peut-être intéressant d'associer les entreprises locales à ces projets de regroupement universitaire et de voir s'il est opportun de constituer des associations d'entreprises sur le modèle d'ARTEM Entreprises pour soutenir ces projets de regroupement ou de décloisonnement disciplinaire afin de coller au mieux à leurs besoins et de faire de Nancy une agglomération pilote en la matière.

#### 3.2 Un partenariat financier à conforter.

Le projet urbain ARTEM Molitor par son ambition et la qualité du dossier a suscité un écho favorable auprès de l'État, des collectivités territoriales et peut-être même dans un avenir proche de l'Europe puisque chacun de ces partenaires a accepté ou pourrait accepter prochainement de financer une partie du projet urbain. Ce partenariat est aujourd'hui à conforter pour faire en sorte que les financements acquis soit inscrits au budget de ces différents partenaires dans un calendrier rapproché et que les bâtiments puissent bientôt voir le jour. Le Conseil alerte toutefois le Grand Nancy sur la nécessité de réaliser l'intégralité du projet urbain et de réduire au maximum les temps des différentes tranches de construction afin de donner rapidement vie, maintenant, à ce concept.

Le conseil de développement approuve, le schéma d'aménagement proposé par Nicolas Michelin qui prévoit d'intégrer les principes du développement durable dans le projet. Il est important d'intégrer dans la réflexion technique et de conception des espaces la notion de maîtrise des coûts d'entretien et de fonctionnement de ces équipements, entretien qui restera à la charge du Grand Nancy.

#### 3.3 Une nécessaire gouvernance du site.

**Le Conseil de développement alerte** le Grand Nancy sur la nécessité de mettre en place une gouvernance spécifique opérationnelle qui permet une bonne gestion de ce site universitaire, la création d'une vraie vie étudiante au sein du campus, mais aussi une bonne accroche par rapport au quartier environnant. Il ne faudrait pas que les Écoles implantées sur le site Molitor s'excluent elles-mêmes du quartier et soient à terme aussi imperméables que les anciennes casernes Blandan. Le projet urbain ARTEM Molitor ne doit pas vécu comme une gêne par la population locale mais bien perçu comme une réelle valeur ajoutée pour le quartier.

### **3.4 Concevoir un outil partenarial de valorisation du savoir culturel scientifique et technique.**

**Le Conseil de développement souhaite** qu'ARTEM et plus généralement l'ensemble des entités présentes sur Molitor ne touche pas uniquement le monde de l'enseignement, de la recherche et de l'entreprise. Il souhaite que la population du quartier et plus généralement de l'agglomération puisse bénéficier de ce capital de savoirs scientifiques et techniques présent à Nancy à terme sur le site Molitor au travers de conférences, d'expositions, dans l'esprit de Nancy 2005, et accessibles au plus grand nombre. Le Conseil de développement se félicite de l'intégration dans le schéma d'aménagement d'espaces ouverts sur le quartier (amphithéâtre de plein air, galerie d'art, Espaces sportifs). Le Conseil alerte toutefois le Grand Nancy sur la nécessité de promouvoir des projets de valorisation du savoir culturel, scientifique et technique pour faire vivre ces espaces et contribuer ainsi à la réussite de l'intégration du campus dans un quartier qui a déjà sa propre histoire.

## **4 L'INTEGRATION DU PROJET URBAIN AU SEIN DU QUARTIER MAIS AUSSI DE L'AGGLOMERATION.**

*Le projet urbain et l'esquisse architecturale conçus par Nicolas Michelin ont permis de donner une image à un concept et d'en confirmer la faisabilité. Il n'en reste pas moins qu'intégrer un campus universitaire en plein centre urbain dense est complexe et pose de nombreuses questions en matière de desserte et d'accessibilité de la zone, en matière de logements et de services (restauration, reprographie) pour les étudiants ou en matière tout simplement d'animation de ce quartier, la nuit et en période de vacances.*

### **4.1 Satisfaire les besoins des étudiants tout en veillant à une bonne intégration urbaine.**

**Le Conseil de développement** a constaté qu'un certain nombre d'études avait été mené par le Grand Nancy pour anticiper au mieux la question du stationnement et des déplacements au sein du quartier (élargissement de la rue Blandan, retraitement de la place de Padoue, réaménagement des lignes de bus et du tram L1). Des réflexions sont également en cours pour développer les circulations douces au sein de la zone afin de faire de ce quartier, un site exemplaire en matière de circulation "vélo". Le Conseil de développement considère que ces orientations qui sont en conformité avec le PDU vont dans le bon sens car, à terme, ce quartier deviendra sans aucun doute un pôle d'attraction majeur de l'agglomération.

Le Conseil pense également qu'un projet urbain regroupant plusieurs écoles et instituts universitaires aussi ambitieux qu'ARTEM Molitor doit intégrer un

restaurant universitaire sur le site.

Concernant la problématique du logement des étudiants, **le Conseil ne peut qu'approuver** les réflexions menées par le Grand Nancy. Loger certains étudiants à proximité du campus peut permettre de réduire les flux de déplacements quotidiens et les problèmes de stationnement à l'échelle du quartier. Il souhaite que ces études puissent aboutir rapidement et que des réponses satisfaisantes soient trouvées pour juguler l'impact de ce campus sur le quartier environnant.

#### **4.2 Anticiper l'impact du campus sur le maillage commercial du quartier.**

Le **Conseil alerte** toutefois le Grand Nancy pour qu'il anticipe peut-être mieux l'impact du futur campus sur le maillage commercial du quartier. L'arrivée annoncée de nombreux étudiants risque de se traduire sur le plan commercial par la disparition des commerces de proximité au profit des petites échoppes de restauration rapide. Sans pour autant complètement empêcher le développement de ce type de commerce sans doute inévitable, il pourrait être judicieux de prendre les mesures nécessaires pour éviter que ceux-ci s'implantent en bordure de la galerie ARTEM, qui constituera à terme une des vitrines du Grand Nancy. La loi Dutreil du 2 Août 2005 permet aux communes de préempter des baux commerciaux et des fonds de commerces « de proximité » en faveur des petites et moyennes entreprises et ensuite de les gérer par le biais d'une SEM à l'instar de l'opération Vital' Quartier menée sur Paris. Le Grand Nancy devrait étudier la faisabilité de cette opération.

#### **4.3 Développer un grand parcours urbain pour promouvoir « l'Ecole de Nancy » d'hier et d'aujourd'hui.**

Préempter, mais pour y mettre quel type d'activité ? **Le Conseil de développement estime** qu'il est illusoire de vouloir maintenir le commerce de proximité coûte que coûte. Par contre, il pense que ces locaux pourraient accueillir des TPE du design, du packaging, des arts décoratifs, du verre, du cristal... présents sur l'agglomération et qui pourraient être autant de jalons permettant de ponctuer un parcours urbain, une sorte de "chemin de la connaissance" entre le musée de l'Ecole de Nancy, la galerie Thermal et la galerie ARTEM. L'idée serait de constituer une vitrine vivante de « l'Ecole de Nancy » d'hier et d'aujourd'hui voire même de demain avec les laboratoires de recherche présents sur le site ARTEM. Ces locaux pourraient servir éventuellement si besoin de lieu d'accueil pour les étudiants de l'École d'art qui souhaiteraient monter leur entreprise. **Le Conseil de développement** verse cette idée au pot commun et engage le Grand Nancy à étudier sa faisabilité.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

Pour : 39 voix

Le Président  
Richard RENAUDIN

## CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DU GRAND NANCY

### **Contribution sur le réaménagement de la Place Thiers**

#### **Positionnement 1<sup>ère</sup> étape du projet à la fin de l'année 2007**

Dans le cadre de la concertation préalable au lancement du concours de maîtrise d'œuvre concernant le réaménagement de la place Thiers, le Conseil de développement a été sollicité par la Communauté Urbaine du Grand Nancy pour exprimer les attentes de la société civile sur la nouvelle organisation fonctionnelle de cet espace compris entre la rue Mazagran, la rue Poincaré, la Gare Thiers et le Pont Foch.

Pour mener cette réflexion, une présentation des enjeux de ce Grand Projet communautaire a été faite aux membres du Conseil par les services de la communauté en séance plénière et lors d'un bureau élargi pour permettre à chacun de disposer d'une culture commune. Ensuite, un questionnaire a été élaboré pour guider la réflexion du Conseil. Une quinzaine de membres l'ont rempli et une synthèse a été réalisée et a servi de base à une discussion ouverte entre les membres du groupe de travail.

La présente contribution, datée de fin 2007, rend compte des fruits de ce débat. Celui-ci pourrait être prolongé lors d'une séance plénière en janvier 2008 pour finalisation de la contribution du Conseil à cette première étape dite de circonscription du projet Place Thiers.

**Voici les grands traits qui ressortent du travail d'exploration et d'échanges organisés au sein du groupe de travail du Conseil de Développement :**

**1. Pas de souhait réel de revenir à l'aménagement de la Place Thiers telle qu'elle existait jusqu'au début des années 70**

Majoritairement, les membres du groupe ne souhaitent pas revenir à une organisation de la Place Thiers telle qu'elle existait avant la construction de la Tour Thiers mais le curseur varie entre ceux qui souhaitent garder dans le nouvel aménagement une évocation de l'ancienne place et ceux qui sont de farouches défenseurs de la modernité. Toutefois, l'ensemble des membres s'accorde sur le fait que l'aménagement proposé doit induire une certaine convivialité.

**2. Un sentiment partagé entre la « place de ville » et la « place symbolique et identitaire » qui interpellerait les visiteurs à la descente du TGV**

Les membres du groupe s'accordent sur l'idée qu'il faut débarrasser la place des commerces existants et la rendre aux piétons. Ils sont partagés, par contre, sur la fonction première à donner à cette place. Certains souhaitent une place plutôt conçue pour les grands nancéiens, ceux qui la fréquentent quotidiennement, dans ce cas, la place Thiers serait vue plutôt comme « une place de ville », conviviale peut-être plus intimiste mais où l'on s'y sent bien en s'appuyant notamment sur des commerces, des cafés ou des brasseries mais aussi sur un mobilier urbain, le tout pour favoriser les rencontres, l'attente (liée à la Gare et à ses départs et arrivées de trains) dans de bonnes conditions sans générer de nuisances pour les riverains.

D'autres sont partisans d'une place qui affirme fièrement l'identité de la ville et qui marque le voyageur arrivant par cette place « entrée de ville » avec, pourquoi pas, un musée en plein air, un habillage artistique de la Tour Thiers qui pourrait devenir un autre symbole pour Nancy. L'idée de l'implantation d'une pyramide du Louvre au centre de la place pour renforcer qualitativement son image ou encore l'idée d'installation de fontaines ont émergé. Au travers cette vision qui propose l'implantation d'éléments « accrocheurs », c'est le souhait d'une mise en valeur de l'espace mais sans le surcharger avec de nouveaux commerces, café...

Dans un cas comme dans l'autre, tous les membres du groupe s'accordent sur le fait que quel que soit le choix de fonction qui sera opéré par le Grand Nancy, l'aménagement doit être ambitieux et très qualitatif.

Au final, l'emporte donc une vision « mixte » qui tenterait de mêler un aménagement de « porte d'entrée » donc qui marquerait le « nouveau visiteur du Grand Nancy » et un aménagement qui donnerait à la Place Thiers une allure de « place de ville » ce qui signifie une ambiance qui dégagerait de la convivialité et l'envie de passer en Thiers, d'y faire un arrêt pour ne pas dire y séjourner.

Cette représentation du futur de la Place Thiers a, au final, fait surgir deux idées fortes relativement partagées à savoir : plurifonctionnalité et modularité.

S'agissant de la plurifonctionnalité, on peut considérer qu'elle caractérise en fait cette vision « mixte » de l'aménagement de « place de Gare - place de Ville » qui allie sobriété en matière de mobilier urbain, esthétisme de sa « reconfiguration » et organisation d'une vie sociale.

S'agissant de la modularité, il faut y voir là le souhait que l'aménagement de cette place soit tel qu'il puisse y être organisé facilement des animations ; ainsi la Place Thiers pourrait-elle avoir vocation à s'habiller, se transformer, affichant ainsi sa vocation de Place qui vit au



rythme de l'animation générale de Nancy et du Grand Nancy.

### **3. Une meilleure intégration de la tour Thiers à la place : une nécessité**

3 grandes idées ont été émises par les membres du groupe de travail pour mieux intégrer la Tour à son environnement :

1. Réaliser un nouveau socle commercial sans trop déborder sur la place qui n'est pas si grande. Une majorité des membres du groupe est plutôt favorable à cette idée.
2. Réaliser de nouveaux accès à la Tour (ouverture notamment d'une nouvelle entrée sud à l'hôtel Park Inn et à son bar à partir de la place)
3. Concevoir des artifices pour la rendre moins agressive en tirant partie des surfaces non vitrées de la Tour pour y réaliser de grandes peintures ou un grand mur végétal. Certains proposent même de tenter de cacher le pied de la tour avec des rideaux d'arbres.

Si les avis divergent sur les moyens, tous considèrent, par contre, que l'aménagement de la place qui sera choisi doit nécessairement mieux intégrer la Tour Thiers. Il ne s'agit donc pas de nier la Tour mais de tenter de mieux l'intégrer à cet espace de ville en mutation. C'est un appel à un mariage heureux entre la présence d'une verticalité forte et une horizontalité à réinventer, sachant que cette horizontalité devra être traitée en résolvant la question de la déclivité de l'espace pour garantir une identité incontestable à cette future Place Thiers.

### **4. Une place piétonne bien articulée avec les autres modes de transports**

Tous les membres du groupe de travail souhaitent une place piétonne et bien articulée avec les autres modes de transports (TC, Taxis, dépose minute et stationnement).

Par contre, les avis divergent sur l'organisation opérationnelle qu'il serait nécessaire de prévoir pour permettre d'accéder à la Gare en TC, Taxis, ou en voiture privée.

Un consensus s'est toutefois dégagé autour d'une organisation qui favoriserait une spécialisation des différentes entrées de la Gare, une dépose minute en Thiers au niveau -1 à condition que le traitement des espaces au niveau -1 y soit hyper-qualitatif et que la signalétique y soit très efficace.

Par ailleurs, il a été rappelé que l'aménagement de ces circulations allait sans doute également évoluer en fonction d'autres éléments du projet Nancy Grand Cœur à savoir la construction du Centre des Congrès et son parking de 800 places (voire plus cf. annonce du Président de la CUGN au dernier Conseil de Communauté), de la mise en place des anneaux de desserte et l'ouverture d'une nouvelle entrée de la Gare Viaduc Kennedy.

Le groupe de travail a précisé que si toutes les circulations devaient être rabattues en R-1, cela nécessiterait un aménagement hyper-qualitatif pour apporter un maximum de lumière à ce niveau en sous-sol, pour qu'on puisse y respirer, qu'on puisse en sortir rapidement par des rampes d'accès et des ascenseurs en prise directe avec la Place, avec la Gare.

Bref, un aménagement tel qu'on ne s'y sente pas « mal à l'aise » comme c'est le cas dans ce type de sous-sol.

En fait, le groupe de travail en appelle à un aménagement qui fasse de R-1 un « faux sous-sol », ce qui renvoie à la question très complexe du traitement de la dalle de surface pour permettre aération et luminosité juste en-dessous de la Place.

Certains membres du groupe ayant ajouté qu'il faudrait peut-être imaginé qu'une partie de R-1 (celle dédiée par exemple à la station de taxi et à la dépose-minute) soit traitée comme une sorte de tranchée couverte très lumineuse sans pourtant aller plus loin dans ce type de réflexion, laquelle nécessiterait que soient approfondies les contraintes techniques.

A été évoquée enfin la question des trémies du parking Thiers sans que le groupe n'ait pu dégager une position définitive en la matière.

La disparition de la trémie Crampel a été évoquée afin de tenter d'éviter le rabattement vers Foch.

Tout comme a été développée la possibilité de deux seules trémies, l'une d'entrée en Piroux et l'autre de sortie en Mazagan mais sans déboucher sur une position arrêtée là-aussi en raison de l'absence d'informations suffisantes quant aux contraintes techniques.

A ce stade de sa contribution, le groupe de travail peut donc difficilement aller plus loin en matière de préconisations, faute d'informations suffisantes et de compétences appropriées. Il ne peut que souhaiter que l'aménagement de la place Thiers se développe dans une logique globale de réalisation des différentes tranches du projet Nancy Grand Cœur. Il se dit prêt cependant à revenir sur cette question dès lors que la CUGN (avec l'AREP) sera en mesure de lui apporter davantage d'éléments d'information et d'analyse.

### **5. 3 places : 3 identités mais des parcours fluides et cohérents à concevoir**

Concernant le traitement des trois Places Maginot, Thiers et République, les avis des membres du groupe de travail sont divergents.

Certains sont plutôt favorables à des aménagements (traitement du sol, de l'éclairage...) qui créeraient une certaine continuité entre les trois places.

D'autres y sont opposés (jouer au contraire la carte du contraste entre les places ou tout du moins ménager des espaces de transition).

D'autres encore ne voient pas forcément l'intérêt à organiser un trait d'union entre les 3 places puisqu'il n'y a pas de vue directe d'une place à l'autre.

Les membres du groupe de travail ont toutefois convenu que s'il n'était peut-être pas nécessaire d'homogénéiser le traitement de ces trois places qui ont chacune leur identité, il semble incontournable de concevoir des parcours fluides et cohérents en matière de circulations douces.

Aujourd'hui, les cheminements piétonniers et vélos sur et entre ces trois places sont difficiles, marqués de nombreuses ruptures qu'il convient de repenser dans le nouvel aménagement de la place Thiers (organisation des feux rouges dans le prolongement des rues, réorganisation des pistes cyclables et des franchissements...).

Le groupe a souligné la nécessité d'organiser une ouverture qualitative de Thiers vers Poirel ce qui pose la question de la nécessaire métamorphose de la rue Morey, celle-ci étant avant tout aujourd'hui le « cul (dépose poubelles, accès livraisons,...) du Printemps ».

Le groupe a insisté également sur la nécessité absolue de repenser le traitement des franchissements de Poincaré vers Thiers, insatisfaisants à ce jour ; le groupe recommandant entre autre une révision complète de l'aménagement urbain de l'angle Serre-Poincaré-Mazagan.

Enfin, il en appelle à une amélioration des fonctionnalités du pied de la face nord de la Tour Thiers : arrêt transport en commun, dépose-minute Hôtel Park Inn, lieu de passage des piétons et des modes doux,...

### **6. Pour une place animée surtout en surface**

Presque, à l'unanimité, les membres du groupe de travail ont refusé l'idée de développer une vie commerciale sur la place au niveau R-1. Ils préfèrent que le projet favorise une animation de la place surtout en surface plutôt que de développer un centre commercial en souterrain : Nancy n'est pas Montréal ont tenu à rappeler certains membres du groupe.

### **7. Le sentiment de sécurité doit être induit par l'aménagement de la place plus que par la présence policière et la vidéo surveillance**

A l'unanimité, les membres du groupe de travail se sont accordés sur le fait que l'aménagement de la place devait, lui-même, favoriser une certaine animation urbaine, un

sentiment de sécurité au travers du traitement des lumières notamment plus que par la vidéosurveillance et la présence policière qui semblent toutefois incontournables aujourd'hui sur les places de Gare.

D'aucuns ont d'ailleurs renvoyé, tout en mesurant les limites de l'exercice de comparaison, à ce qui est organisé actuellement sur la Place Stanislas. Tout cela pour dire « on peut sécuriser sans que cela n'implique forcément de présence trop visible ou ressentie comme telle de caméras et de forces de police ».

## 8. En conclusion

Il est important de rappeler que le Conseil de Développement s'est exprimé sur ce sujet sans prendre l'avis d'experts et de techniciens.

Il n'est pas inutile non plus de préciser que le Conseil de Développement a disposé d'un délai relativement court pour procéder à son travail de production d'avis.

D'où la proposition qu'il fait de pouvoir être associé dans la durée à l'émergence du projet d'aménagement de la Place Thiers sous une forme de participation à définir ; le Conseil souhaite en effet apporter sa contribution lors des différentes étapes-clé de l'élaboration du projet d'aménagement.

Cette contribution qui pourrait faire l'objet d'un débat en séance plénière du Conseil de Développement en janvier 2008 constitue une vision dite de première étape ; celle-ci est considérée par le Conseil comme la phase de circonscription du projet.

D'ores et déjà, on peut résumer quelles sont les tendances et questions fortes qui sont ressorties du travail réalisé au sein du Conseil de Développement dans les derniers mois de l'année 2007.

### Synthèse du parcours de la réflexion du Conseil de Développement

A l'unanimité, **le Conseil se prononce pour la nécessité** d'un réaménagement de la Place Thiers, réaménagement qui devrait effacer toutes les années passées qui ont « défiguré » une Place ayant acquis, autrefois, certaines lettres de noblesse.

A l'unanimité, **le Conseil estime que** ce réaménagement devrait se faire avec le souci d'y afficher une grande ambition de « chirurgie urbaine » ; il doit s'agir d'opérer pour laisser une impression de métamorphose.

**Le Conseil, à ce stade de la réflexion, n'a pas intégré** la dimension financière d'un tel projet. **Il précise son attachement** à la bonne utilisation des deniers publics ; mais **il considère qu'à ce jour**, il ne peut aller plus loin sur cet aspect des choses si ce n'est attirer l'attention sur le volume des grands projets communautaires engagés qui nécessitera sans doute des arbitrages tant en terme de priorité de dépenses qu'en ampleur des projets souhaités.

**Le Conseil préconise** un aménagement de la Place Thiers qui, de par son originalité et son traitement architectural, soit ressenti et regardé comme une « porte d'entrée de Ville » significative et identitaire du Grand Nancy.

**Il n'en appelle pas** à un retour du passé ; **il souhaite cependant que** l'on puisse réaliser la prouesse, au travers ce projet, de rebâtir une porte d'entrée annonciatrice de « l'esprit grand nancéen » tout en lui redonnant un air de place de Ville conviviale. C'est en ce sens que l'envie d'y retrouver une petite note du passé pourrait, d'après certains membres, s'y exprimer.

Quant à la représentation plus poussée d'une future Place Thiers à vocation identitaire, **certaines membres du Conseil proposent** que cette marque identitaire soit symbolisée par la présence de l'eau sous forme de fontaines et/ou de bassins (Nancy et l'eau), tandis que

d'autres s'osent à y imaginer un Musée ou une pyramide type Louvre (Nancy et sa richesse culturelle). Ceci dans le but d'imprimer une marque forte de l'image nancéenne sur Thiers porte d'entrée.

Quant à la façon plus poussée de se représenter la signification de place de Ville en Thiers, **d'autres membres du Conseil dessinent** déjà dans leur tête une place agrémentée de bancs voire de lisses comme en Stanislas, de cafés et brasseries avec leur terrasse mais aussi parée de végétaux qui pourraient donner une âme verte et colorée pour laquelle d'aucuns vont jusqu'à rêver la face sud de la Tour Thiers en mur "végétalisé" pendant que d'autres en peignent son mur sud alors certains y plantent des arbres en son pied-sud pour en atténuer l'effet de son imposante verticalité sur la place. **Par contre, tous, au sein du Conseil, s'accordent** pour souhaiter vivement une seconde ouverture de l'hôtel Park Inn sur la Place Thiers, au pied sud de la Tour.

A propos de la Tour Thiers encore, **le Conseil dans sa majorité est plutôt favorable** à la réalisation d'un nouvel habillage de son socle sans toutefois que celui-ci n'envahisse la Place. Habiller le pied de la Tour sans compromettre la perspective générale de la Place ; Thiers, **dans l'esprit du Conseil**, doit pouvoir conserver une certaine respiration urbaine.

En bref, **le Conseil pourrait résumer son approche** du traitement de l'espace de la manière suivante : garantir suffisamment d'espace pour dégager une allure de place, traiter la déclivité de cette espace pour y garantir un statut et une identité de Place.

**Le Conseil dégage donc une volonté commune** d'en appeler à tenter un aménagement qui saurait marier ces deux fonctions « porte d'entrée de Ville » et « place de Ville ». En extrapolant on pourrait dire que **le Conseil recommande** de construire l'originalité d'une Place de Gare qui annonce l'identité de la Ville tout en montrant au visiteur que sur la Place de Gare/Thiers, la ville, avec sa vie et son animation au quotidien, est déjà là.

**Le Conseil, de façon relativement partagée, peut s'oser à dire** que cette vision de l'aménagement de la Place aurait pour fonction de signaler la présence de la ville au visiteur dès « la descente du train » ; ainsi la Gare devient-elle, d'une certaine façon, partie intégrante de la ville rompant ainsi avec l'Histoire du Chemin de Fer qui avait fait reculer le train et les gares en-dehors de la vraie vie des villes !

**Le Conseil insiste au final** pour associer à la future Place Thiers l'objectif de plurifonctionnalité, fixant ainsi mieux la représentation qu'il se fait d'un aménagement qui doit transformer ce lieu tant en Place signifiante (la symbolique du « marquage territorial ») qu'en Place vivante (une Place de Gare en Ville, une Place qui vit la Ville).

Cette vision de la plurifonctionnalité a été accompagnée d'**un souhait relativement partagé du Conseil** d'y adjoindre l'objectif de modularité. Ainsi la Place Thiers devrait-elle pouvoir être conçue pour que des animations puissent s'y tenir, animations de ville qui pourraient trouver un espace d'expression en Thiers. Ainsi Thiers devient-elle une Place qui vit la Ville et qui montre au visiteur qu'il se passe quelque chose en Ville dès le franchissement du seuil de la gare en Thiers.

**A une très grande majorité, le Conseil souhaite** que la future Place Thiers soit piétonne reléguant ainsi tous les véhicules à moteur en sous-sol, sans maîtriser à ce stade de la réflexion tous les éléments techniques pour en avoir l'assurance de la faisabilité. Si tous les véhicules à moteur pouvaient être techniquement descendus en R-1, **le Conseil insiste** sur le traitement qualitatif de ce niveau immédiatement inférieur à la surface de la Place, lequel doit garantir un apport important de lumière, de signalétique, d'organisation de rampes et d'ascenseurs en prise directe avec la Place et, si c'est techniquement possible, avec la gare.

**D'aucuns, au sein du Conseil, émettent l'idée** d'un aménagement de tout ou partie de R-1

qui relèverait davantage d'un traitement de tranchée couverte que d'un traitement de sous-sol ; ils font avant tout référence à l'organisation de la tête de taxi et du dépose-minutes quand ils évoquent cette idée.

Il est à noter que **le Conseil à la quasi unanimité refuse** l'idée d'une vie commerciale en dessous de la surface de la Place Thiers.

**Le Conseil insiste sur la nécessité** de bien organiser le cheminement des modes doux et des vélos en particulier sur la Place Thiers ; une station-vélos de dimension suffisante devra pouvoir y être installée.

**Le Conseil**, manquant d'éléments pour aller plus avant dans sa réflexion, **a abordé** la question délicate des trémies d'accès au parking Thiers. **Il a tendance à souhaiter** la disparition de la trémie Crampel pour éviter le rabattement sur Foch ; **il tend à dire sa préférence** pour un aménagement privilégiant le moins de trémies possibles. **Il attend à cet effet** les premières projections de faisabilité proposées par l'AREP pour poursuivre sa réflexion.

**Le Conseil, sans dégager de majorité significative, a analysé** la question des liens entre les trois places Thiers, République et Maginot. **Si d'aucuns préconisent** des éléments d'aménagement communs entre les trois lieux pour créer symboliquement du lien entre eux, **d'autres s'y opposent** en préférant différencier « nettement » les trois lieux qui ont de fait chacun leur spécificité.

**Le Conseil, à l'unanimité, a émis le souhait très fort**, d'un traitement extrêmement qualitatif des franchissements des voiries qui constituent le périmètre de la Place Thiers. **Il partage l'idée** une transformation de la petite rue Morey afin de lui conférer un rôle de liaison Thiers-Poirel. **Il en appelle** à un traitement plus ambitieux de la « soudure » entre Thiers et République, ambition qui pourrait trouver tout son sens si la trémie Crampel venait à disparaître. **Il recommande vivement** une révision complète des franchissements de Poincaré, de la Porte Stanislas au Pont Kennedy ; le Grand Nancy doit s'attacher à apporter un grand soin à embellir le carrefour Poincaré-Mazagran-Serre, à recréer un point intermodal au pied-nord de la Tour Thiers plus conforme à l'ambition urbaine grand-nancéenne, à organiser le passage sécurisé des modes doux.

Enfin, **le Conseil, à l'unanimité, s'accorde sur l'idée** de la création d'une ambiance sécurisée sur la Place Thiers avant tout par le traitement des lumières et des espaces sans bien évidemment nier l'importance d'un recours à la vidéo surveillance et d'une présence rassurante de forces de police.